



Le panorama brevet de l'agroalimentaire français



France Innovation Scientifique & Transfert FRINNOV

83 Boulevard Exelmans

75016 PARIS

Tel: +33 (0)1 40 51 00 90

Fax: +33 (0)1 40 51 78 58

www.frinnov.fr



Patent mapping - A new tool to decipher market trends



MULTI-CLIENT PATENT LANDSCAPE ANALYSIS

IP Overview is a report that analyses all patent families filed on a given thematic

Available reports in life sciences are HIV Therapy, Malaria, CDK inhibitors, Nanoparticles for bio-imaging,

Monoclonal antibodies against digestive system cancers



TAILOR-MADE PATENT LANDSCAPE ANALYSIS

IP Overview On Demand is similar to IP Overview but 100% tailored to your needs
Ask your questions and we will answer by **a specific analysis of the patent landscape** of your area of interest



CUSTOMIZED STUDIES OF PATENT PORTFOLIOS

Position your patent portfolio or the one of your competitors



PRIOR-ART SEARCH

Need more information? Free access to the interactive database is provided for studies published since 2010

Contact us at ipoverview@fist.fr



Le panorama brevet de l'agroalimentaire français

Table des matières

I 1	METHODOLOGIE NTRODUCTION . APERÇU GENERAL DU DOMAINE AGROALIMENTAIRE . PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)	13 14 15 25
	2.1. Evolution des dépôts	25
	2.2. Les caractéristiques de dépôts	26
	2.2.1. Typologie des déposants 2.2.2. Les extensions	26 26
	2.3. Les déposants	28
	2.3.1. Les principaux déposants 2.3.2. Les principaux co-dépôts	28 29
	2.4. Les thématiques couvertes	31
3	. FILIERE DES BOISSONS	37
	3.1. Evolution des dépôts	37
	3.2. Les caractéristiques de dépôts	37
	3.2.1. Typologie des déposants 3.2.2. Les extensions	37 38
	3.3. Les déposants	40
	3.3.1. Les principaux déposants 3.3.2. Les principaux co-dépôts	40 41
	3.1. Les thématiques couvertes	43
4	. FILIERE DES FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS	49
	4.1. Evolution des dépôts	49
	4.2. Les caractéristiques de dépôts	50
	4.2.1. Typologie des déposants 4.2.2. Les extensions	50 51

4.3. Les déposants	52
4.3.1. Les principaux déposants 4.3.2. Les principaux co-dépôts	52 53
4.4. Les thématiques couvertes	55
5. FILIERE DES PRODUITS LAITIERS	61
5.1. Evolution des dépôts	61
5.2. Les caractéristiques de dépôts	61
5.2.1. Typologie des déposants 5.2.2. Les extensions	61 62
5.3. Les déposants	63
5.3.1. Les principaux déposants5.3.2. Les principaux co-dépôts	63 65
5.4. Les thématiques couvertes	67
6. FILIERE VIANDE ET CHARCUTERIE	73
6.1. Evolution des dépôts	73
6.2. Les caractéristiques de dépôts	73
6.2.1. Typologie des déposants6.2.2. Les extensions	73 74
6.3. Les déposants	75
6.3.1. Les principaux déposants 6.3.2. Les principaux co-dépôts	75 77
6.4. Les thématiques couvertes	79
7. FILIERES POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER	84
7.1. Evolution des dépôts	84
7.2. Les caractéristiques de dépôts	85
7.2.1. Typologie des déposants 7.2.2. Les extensions	85 85
7.3. Les déposants	87

7.3.1. Les principaux déposants 7.3.2. Les principaux co-dépôts	87 88
7.4. Les thématiques couvertes	90
8. FILIERE DES EPICES ET CONDIMENTS	95
8.1. Evolution des dépôts	95
8.2. Les caractéristiques de dépôts	95
8.2.1. Typologie des déposants 8.2.2. Les extensions	95 96
8.3. Les déposants	97
8.3.1. Les principaux déposants 8.3.2. Les principaux co-dépôts	97 98
8.4. Les thématiques couvertes	100
9. INDUSTRIE SUCRIERE	105
9.1. Evolution des dépôts	105
9.2. Les caractéristiques de dépôts	105
9.2.1. Typologie des déposants 9.2.2. Les extensions	105 106
9.3. Les déposants	107
9.3.1. Les principaux déposants 9.3.2. Les principaux co-dépôts	107 109
9.4. Les thématiques couvertes	111
10. FILIERES DES HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES	117
10.1. Evolution des dépôts	117
10.2. Les caractéristiques de dépôts	117
10.2.1. Typologie des déposants10.2.2. Les extensions	117 118
10.3. Les déposants	120
10.3.1. Les principaux déposants 10.3.2. Les principaux co-dépôts	120 121

10.4. Les thématiques couvertes	123
11. FILIERE DESSERTS ET CONFISERIE	128
11.1. Evolution des dépôts	128
11.2. Les caractéristiques de dépôts	128
11.2.1. Typologie des déposants11.2.2. Les extensions	128 129
11.3. Les déposants	130
11.3.1. Les principaux déposants11.3.2. Les principaux co-dépôts	130 132
11.4. Les thématiques couvertes	134
12. ALIMENTATION ANIMALE	137
12.1. Evolution des dépôts	137
12.2. Les caractéristiques de dépôts	137
12.2.1. Typologie des déposants 12.2.2. Les extensions	137 138
12.3. Les déposants	139
12.3.1. Les principaux déposants 12.3.2. Les principaux co-dépôts	140 141
12.4. Les thématiques couvertes	143
13. AUTRES FILIERES	146
13.1. Evolution des dépôts et segmentation	146
13.2. Les déposants	147
13.2.1. Les principaux déposants	147
ANNEXE 1 : LISTE DES SOCIETES (3 DEPOTS MINIMUM)	149
ANNEXE 2 : ZOOM SOCIETES / ORGANISMES	151
ANNEXE 3 : REQUETES UTILISEES	183

Listes des tableaux et Figures

FIGURE 1 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS 15
FIGURE 2 - PROPORTION DE BREVETS ETENDUS EN FONCTION DU TYPE DE DEPOSANTI
FIGURE 3 - LES 15 PREMIERS CLIENTS AGROALIMENTAIRES DE LA FRANCE EN 2007 (EN %) (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE : ENJEUX DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES 2008)
FIGURE 4 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS 18
FIGURE 5 - SEGMENTATION GENERALE 21
FIGURE 6 - THEMATIQUES GENERALES PROTEGEES PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS22
FIGURE 7 - TECHNIQUES ET PROCEDES BREVETES EN FONCTION DES FILIERES 23
FIGURE 8 - COMPLEMENTS ALIMENTAIRES ET ADDITIFS BREVETES EN FONCTION DES 54
FIGURE 9 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE))
FIGURE 10 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE))
FIGURE 11 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE))
FIGURE 12 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE))
FIGURE 13 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE))
FIGURE 14 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE))
FIGURE 15 - SEGMENTATION DE LA FILIERE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)
FIGURE 16 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)) 32
FIGURE 17 - POSITIONNEMENT DES PRINCIPAUX ACTEURS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)) 33
FIGURE 18 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX INSTITUTIONNELS (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)) 34

FIGURE 19 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)) 35
FIGURE 20 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (PRODUITS A BASE DE CEREALES (FARINES, AMIDON, BOULANGERIE)) 36
FIGURE 21 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (BOISSONS) 37
FIGURE 22 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (BOISSONS) 38
FIGURE 23 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (BOISSONS) 39
FIGURE 24 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (BOISSONS) 40
FIGURE 25 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (BOISSONS) 41
FIGURE 26 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (BOISSONS) 42
FIGURE 27 - SEGMENTATION DE LA FILIERE BOISSONS 43
FIGURE 28 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (BOISSONS)
FIGURE 29 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (BOISSONS) 45
FIGURE 30 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX INSTITUTIONNELS (BOISSONS)
FIGURE 31 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (BOISSONS)
FIGURE 32 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (BOISSONS) 48
FIGURE 33 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 49
FIGURE 34 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 50
FIGURE 35 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 51
FIGURE 36 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 52
FIGURE 37 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 53
FIGURE 38 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 54
FIGURE 39 - SEGMENTATION DE LA FILIERE FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS 55
FIGURE 40 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 56
FIGURE 41 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 57
FIGURE 42 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX INSTITUTIONNELS (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 58
FIGURE 43 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 59
FIGURE 44 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (FRUITS, LEGUMES ET CHAMPIGNONS) 60
FIGURE 45 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (PRODUITS LAITIERS) 61
FIGURE 46 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (PRODUITS LAITIERS)
FIGURE 47 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (PRODUITS LAITIERS) 62

FIGURE 48 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (PRODUITS LAITIERS) 64
FIGURE 49 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (PRODUITS LAITIERS) 64
FIGURE 50 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (PRODUITS LAITIERS) 66
FIGURE 51 - SEGMENTATION DE LA FILIERE DES PRODUITS LAITIERS 67
FIGURE 52 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (PRODUITS LAITIERS)
FIGURE 53 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (PRODUITS LAITIERS) 69
FIGURE 54 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX INSTITUTIONNELS (PRODUITS LAITIERS) 70
FIGURE 55 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (PRODUITS LAITIERS) 71
FIGURE 56 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (PRODUITS LAITIERS) 72
FIGURE 57 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (VIANDE ET CHARCUTERIE) 73
FIGURE 58 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (VIANDE ET CHARCUTERIE)
FIGURE 59 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (VIANDE ET CHARCUTERIE) 75
FIGURE 60 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (VIANDE ET CHARCUTERIE) 76
FIGURE 61 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (VIANDE ET CHARCUTERIE) 76
FIGURE 62 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (VIANDE ET CHARCUTERIE) 78
FIGURE 63 - SEGMENTATION DE LA FILIERE VIANDE ET CHARCUTERIE 79
FIGURE 64 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (VIANDE ET CHARCUTERIE) 80
FIGURE 65 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (VIANDE ET CHARCUTERIE) 81
FIGURE 66 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (VIANDE ET CHARCUTERIE) 82
FIGURE 67 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (VIANDE ET CHARCUTERIE) 83
FIGURE 68 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER)84
FIGURE 69 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER) 85
FIGURE 70 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER) 86
FIGURE 71 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER)
FIGURE 72 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER) 88
FIGURE 73 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER)
FIGURE 74 - SEGMENTATION DE LA FILIERE POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER 90
FIGURE 75 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER) 91

FIGURE 76 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS MER)	DE 92
FIGURE 77 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCED (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER)	93
FIGURE 78 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMEN ALIMENTAIRES (POISSONS, CRUSTACES ET FRUITS DE MER)	ITS 94
FIGURE 79 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (EPICES ET CONDIMENTS)	95
FIGURE 80 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (EPICES CONDIMENTS)	ET 96
FIGURE 81 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (EPICES ET CONDIMENTS)	96
FIGURE 82 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (EPICES ET CONDIMENTS)	98
FIGURE 83 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (EPICES CONDIMENTS)	ET 98
FIGURE 84 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (EPICES ET CONDIMENTS)	99
FIGURE 85 - SEGMENTATION DE LA FILIERE EPICES ET CONDIMENTS	100
FIGURE 86 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (EPICES CONDIMENTS)	ET 101
FIGURE 87 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (EPICES ET CONDIMENTS)	102
FIGURE 88 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCED (EPICES ET CONDIMENTS)	ES 103
FIGURE 89 - ACTEURS ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMEN ALIMENTAIRES (EPICES ET CONDIMENTS)	ITS 104
FIGURE 90 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (INDUSTRIE SUCRIERE)	105
FIGURE 91 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (INDUSTRISCUCRIERE)	RIE 106
FIGURE 92 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (INDUSTRIE SUCRIERE)	106
FIGURE 93 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (INDUSTRIE SUCRIERE)	108
FIGURE 94 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (INDUSTRIE SUCRIER	E)108
FIGURE 95 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (INDUSTRIE SUCRIERE)	110
FIGURE 96 - SEGMENTATION DE LA FILIERE INDUSTRIE SUCRIERE	111
FIGURE 97 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSAN (INDUSTRIE SUCRIERE)	ITS 112
FIGURE 98 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (INDUSTRIE SUCRIERE)	113
FIGURE 99 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX INSTITUTIONNE (INDUSTRIE SUCRIERE)	LS 114
FIGURE 100 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCED (INDUSTRIE SUCRIERE)	ES 115
FIGURE 101 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMEN ALIMENTAIRES (INDUSTRIE SUCRIERE)	ITS 116
FIGURE 102 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES)	117
FIGURE 103 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (HUILES GRAISSES COMESTIRIES)	ET

FIGURE 104 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES) 11
FIGURE 105 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES) 12
FIGURE 106 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES)
FIGURE 107 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES) 12
FIGURE 108 - SEGMENTATION DE LA FILIERE HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES 12
FIGURE 109 - LES SEGMENTS COUVERTS PAR LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES)
FIGURE 110 - POSITIONNEMENT DES ACTEURS (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES)1
FIGURE 111 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES)
FIGURE 112 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (HUILES ET GRAISSES COMESTIBLES)
FIGURE 113 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (DESSERTS ET CONFISERIE) 12
FIGURE 114 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (DESSERTS ET CONFISERIE)
FIGURE 115 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (DESSERTS ET CONFISERIE) 13
FIGURE 116 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (DESSERTS ET CONFISERIE) 13
FIGURE 117 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (DESSERTS ET CONFISERIE)
FIGURE 118 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (DESSERTS ET CONFISERIE) 13
FIGURE 119 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (DESSERTS ET CONFISERIE)
FIGURE 120 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (DESSERTS ET CONFISERIE)
FIGURE 121 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (ALIMENTATION ANIMALE) 13
FIGURE 122 - EVOLUTION TEMPORELLE DES TYPES DE DEPOSANTS (ALIMENTATION ANIMALE)
FIGURE 123 - PRATIQUES D'EXTENSIONS (ALIMENTATION ANIMALE) 13
FIGURE 124 - LES PRINCIPAUX DEPOSANTS (ALIMENTATION ANIMALE) 14
FIGURE 125 - REPARTITION DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES (ALIMENTATION ANIMALE)
FIGURE 126 - LES PRINCIPAUX CO-DEPOTS (ALIMENTATION ANIMALE) 14
FIGURE 127 - ACTEURS DU DOMAINE DEPOSANT SUR LES METHODES ET PROCEDES (ALIMENTATION ANIMALE)
FIGURE 128 - ACTEURS DU DOMAINE PROTEGEANT DES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES (ALIMENTATION ANIMALE)
FIGURE 129 - REPARTITION DES BREVETS EN FONCTIONS DE LA SOUS- SEGMENTATION (AUTRES FILIERES) 14
FIGURE 130 - LES DEPOTS DANS LE TEMPS (AUTRES FILIERES) 14
EICHDE 121 DOSITIONNEMENT DES ACTEURS (AUTRES EILIERES) 14

Méthodologie

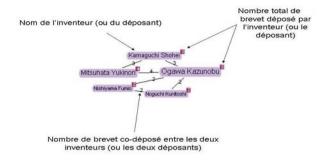
Les différentes extractions de brevets et demandes de brevets sont issues des bases FamPat (Questel), espacenet, USPTO ou autre base de brevets. Ces bases permettent notamment de regrouper les demandes de brevets en famille de brevets et de couvrir toutes les disciplines constituées de documents publiés par 77 offices.

La méthodologie de recherche utilisée dans cette étude associe des opérateurs booléens classiques (ET, OU et SAUF) mais aussi des opérateurs plus complexes de recherche comme des troncatures de mots (en milieu ou en fin de mot), des successions de mots ou encore la recherche de mots dans la même phrase ou paragraphe. La recherche des mots clefs peut s'effectuer dans les titres, résumés, revendications principales des brevets.

La recherche des brevets peut être limitée par les codes CIB, ECLA ou la classification US mais également par les dates de dépôt ou de priorité.

Le traitement des données brutes et les statistiques globales ont été effectués avec le logiciel Intellixir (www.intellixir.com).

Mode de lecture des cartographies d'inventeur ou des collaborations entre déposants :



** DISCLAIMER **

Les données qui figurent dans cette étude ont strictement valeur d'information. Bien que l'objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, FIST SA ne peut pas en garantir le résultat et tout préjudice qui pourrait résulter de l'utilisation de ces informations ne pourra lui en être imputé. L'utilisation ou la reproduction de tout ou partie de ce document est interdite sans l'accord préalable de FIST SA.

Pour obtenir l'intégralité des conditions d'utilisation de cette étude, il est nécessaire de se reporter aux conditions générales de ventes applicables en l'état.

Introduction

L'industrie agro-alimentaire se place en tant que premier secteur d'activité en France avec un chiffre d'affaires de 160 milliard d'euros. Selon le rapport de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) paru en 2009 (intitulé « Les entreprises françaises de l'alimentation »), avec 49 milliards d'euros d'exportations (9,2 milliards d'euros d'excédent commercial), ce secteur contribue à 7% au total des exportations françaises. L'agroalimentaire français se place ainsi en bonne position dans la course des grandes nations exportatrices avec les Etats-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Plus de 97% des 10 000 entreprises recensées sont des petites et moyennes entreprises inférieures à 250 employés et plus de 70% de ces entreprises ont moins de 20 salariés. 80% des ces PME n'exportent pas.

Au cours de la dernière décade, les industries agroalimentaires ont subi de profonds bouleversements liés à l'augmentation du commerce mondial et à l'émergence de nouvelles puissances exportatrices. L'innovation peut être une des clefs pour résister aux nouvelles contraintes avec comme arme la propriété industrielle. En effet, les sources de croissance dans ce secteur, que l'on peut considérer comme mature en Europe, ne sont pas nombreuses et résident principalement en deux points, l'export et la capacité à se différencier des concurrents. Dans cet objectif, les pouvoirs publics soutiennent une recherche publique performante et créatrice de brevets et ont mis en place 16 pôles de compétitivités concernés par des thématiques liés à l'ensemble de la chaine de l'alimentation. Cependant, il parait clair que la petite taille des entreprises du domaine est un véritable frein à l'innovation. Ces structures ont en effet du mal à embaucher des cadres spécifiques à la recherche & développement et les transferts technologiques y sont souvent délicats.

La présente étude vise à établir un panorama de la propriété industrielle afin de mieux comprendre les enjeux et de pouvoir positionner les différents acteurs associés à l'agroalimentaire français en termes de choix technologiques et de politique de dépôts de brevets, en apportant une vision complémentaire aux études de marché. Après une analyse globale du domaine afin de mesurer le poids technologique de chacune des filières, nous analyserons dans ce document plus en détail filière par filière, les brevets déposés de 1989 jusqu'à aujourd'hui.

Aperçu général du domaine agroalimentaire

Cette étude regroupe l'ensemble des brevets français prioritaires ayant un code CIB relatif aux secteurs de l'industrie alimentaire. Les codes CIB qui ont été choisi pour représenter ce domaine sont listés dans l'annexe 3 de ce document. La base a été limitée aux brevets déposés à partir de 1989 couvrant ainsi les 20 dernières années de protection industrielle du secteur. Cette partie a pour objectif d'étudier l'environnement global de la propriété intellectuelle portant sur le domaine de l'agroalimentaire français avant de se focaliser sur les différentes filières dans la suite de ce document.

Cette base représente ainsi de 4333 brevets déposés en priorité française (FR) et est représentative de l'activité propriété industrielle des entreprises françaises du domaine. Il est à noter que les dates figurant sur la figure ci-dessous représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données disponibles en 2008 sont ainsi incomplètes du fait des 18 mois de délais de publication des brevets, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

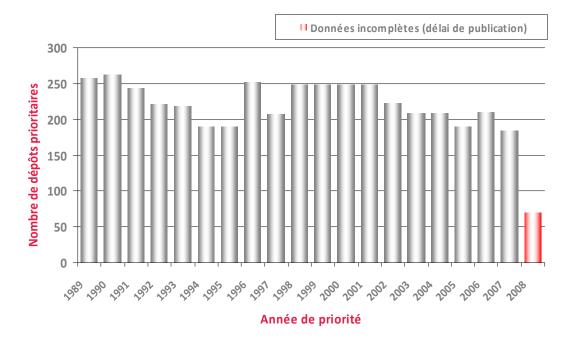


Figure 1 - Les dépôts dans le temps

Le secteur de l'agroalimentaire représente entre 200 et 250 brevets déposés par an. Le milieu des années 90, ainsi que la période récente à partir de 2003 sont marqués par un niveau de dépôts bas (autour de 200 dépôts). Il est à noter que la tendance semble être globalement à la baisse depuis ces dernières années.

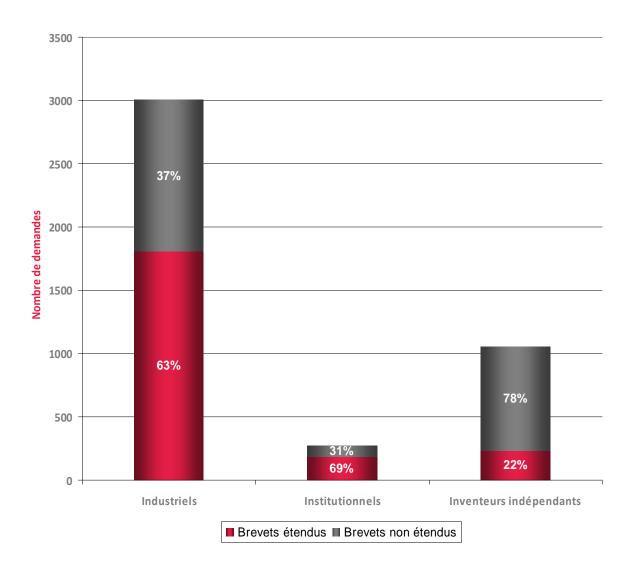


Figure 2 - Proportion de brevets étendus en fonction du type de déposant

La figure ci dessus illustre la proportion des brevets prioritaires français qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs extensions à l'étranger à l'issue de l'année de priorité. Ces proportions peuvent être comparée selon la nature du déposant, à savoir s'il s'agit d'un industriel, d'un institutionnel ou d'un inventeur indépendant.

Ainsi, il peut être remarqué que les industriels sont le principal moteur du dépôt de brevet français avec 70% des dépôts. Les inventeurs indépendants sont pour autant loin d'être négligeable avec 14% des dépôts. Il s'agit dans leur cas de protections essentiellement limitées à la France. Notons que la

politique d'extension des institutionnels est assez similaire de celle des industriels (69% de brevets étendus contre 63% pour les industriels).

L'industrie agroalimentaire française est un secteur tourné vers l'export, qui représente une de ses importantes sources de croissance du fait de la saturation du marché alimentaire national. L'union Européenne est la destination très privilégiée aujourd'hui des ventes à l'international (cf.figure 3). Les politiques d'extensions brevets suivent également cette tendance et les pays européens sont les plus protégés (notamment via la procédure européenne).

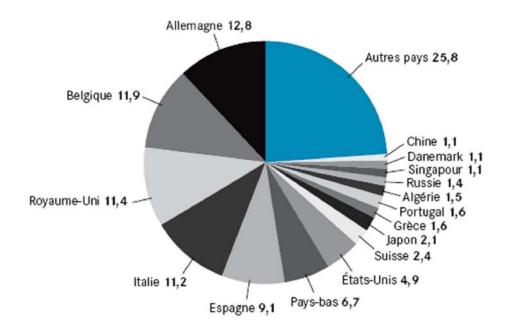


Figure 3 - Les 15 premiers clients agroalimentaires de la France en 2007 (en %) (source : Ministère de l'agriculture et de la pêche : enjeux des industries agroalimentaires 2008)

La figure 4 ci après illustre les principaux portefeuilles du domaine en volume. Parmi les acteurs les plus dynamiques, on retrouve des industriels (comme ROQUETTE FRERES, DANONE, AIR LIQUIDE ou encore RHODIA) mais également des institutionnels comme l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ou le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Comme le souligne le rapport de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) de 2009 intitulé « Les entreprises françaises de l'alimentation », la recherche agroalimentaire publique est fortement développée en France.

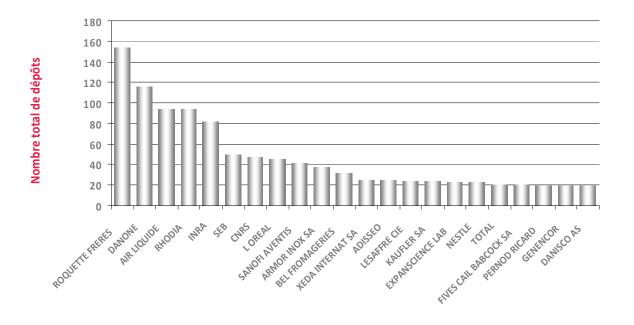


Figure 4 - Les principaux déposants

En termes de volume de dépôts, l'analyse de cette figure rejoint également les conclusions de l'ANIA concernant l'innovation, à savoir que les petites entreprises et les PME sont handicapées au niveau de l'innovation par rapport aux plus grands groupes industriels, alors qu'elles s'avèrent comme un enjeu primordial pour le dynamisme du secteur. Il est à noter que le dynamisme de la recherche publique via l'INRA, le CNRS mais également l'Institut Français pour la Recherche et l'Exploration de la Mer (IFREMER), l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) peuvent aider à combler cette tendance via des interfaces entre la recherche publique et le secteur industriel comme par exemple l'Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire (ACTIA).

La base brevet a été analysée selon 3 segmentations afin de mieux mettre en exergue ses acteurs et leurs dynamismes en terme de dépôts de brevets:

▶ La première segmentation concerne les filières des principaux métiers de l'agroalimentaire.

o Produits à base de céréales : 787 brevets déposés

Industrie des boissons : 627 brevets

o Fruits, légumes et champignons : 560 brevets

o Produits laitiers: 513 brevets

Viandes et charcuterie : 466 brevetsNourriture pour animaux : 441 brevets

Glaces et confiseries : 393 brevets
 Poissons et crustacés : 227 brevets
 Epices et condiments : 227 brevets
 Industrie sucrière : 216 brevets

Huiles et graisses comestibles : 116 brevets

 Et enfin les autres filières du domaine présentant un nombre moindre de brevets (comme l'apiculture, le café, œufs et ovoproduits, potages et sauces, les préparations à base de noix ou graines, les produits à base de cacao, le thé et le vinaigre).

Le volume de brevets déposés dans chacune de ces catégories est présenté en figure 5 et le positionnement des principaux acteurs en fonction des différentes filières est illustré à la figure 6.

La figure 6 montre ainsi une séparation entre deux typologies d'acteurs : les acteurs multi filières (comme DANONE, ROQUETTE FRERES, les équipementiers (AIR LIQUIDE) ou encore les chimistes (RHODIA ou SANOFI) et les acteurs centrés sur leur domaine d'activité comme ARMOR INOX, XED INTERNATIONAL, BEL FROMAGERIE ou ADISSEO). Les parties suivantes détailleront chaque filière. Pour chacune des filières, il sera présenté une analyse temporelle des dépôts, du type de déposant et des pays d'extensions. Les principaux acteurs seront également présentés en fonction des deux segmentations listées ci-dessous.

La seconde segmentation concerne les **techniques et les procédés** (la distillation, le salage, les procédés enzymatiques non liés à la fermentation, la filtration et l'ultrafiltration, la fermentation, la congélation, l'extraction, les procédés de séchage (dont l'étuvage et la lyophilisation), l'irradiation et traitement électrique, l'évaporation et la concentration et enfin les autres traitements chimiques).

La figure 7 représente les brevets entrant les catégories liés aux filières et ceux entrant dans les catégories liées aux techniques et procédés.

La troisième segmentation concerne les **compléments alimentaires et les additifs** utilisés dans le domaine de l'agroalimentaire (les acides aminés, les agents aromatiques, les agents colorants, les agents de conservation, les agents gélifiants ou épaississants, les algues, les anti-oxydants, les édulcorants, les émulsifiants, les plantes et enfin les vitamines et/ou les antibiotiques).

La figure 8 représente la répartition des brevets par filières et par compléments alimentaires et/ou additifs.

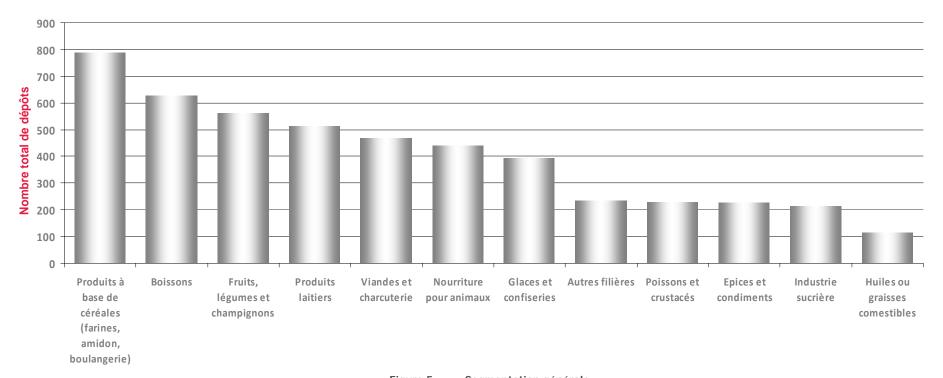


Figure 5 - Segmentation générale

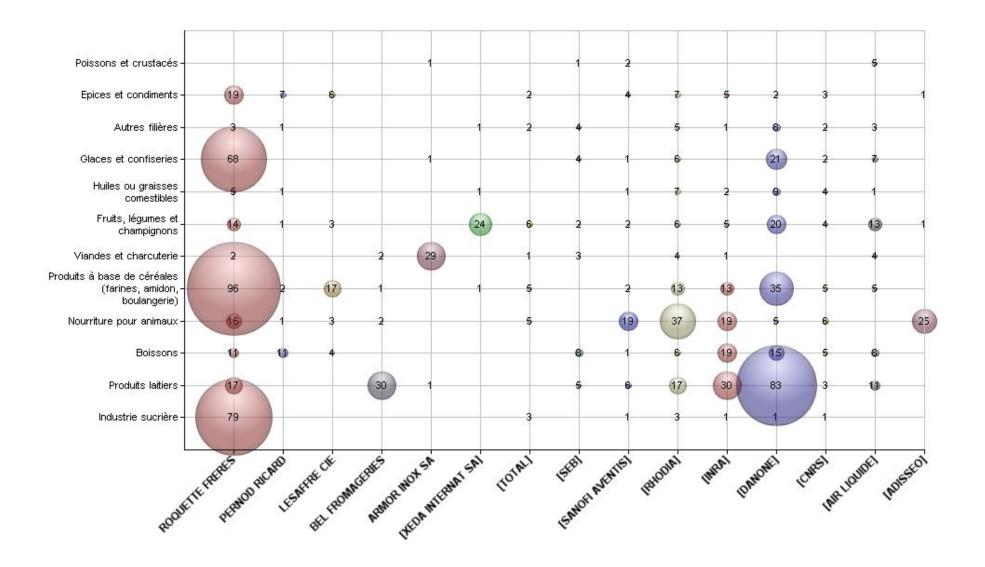


Figure 6 - Thématiques générales protégées par les principaux déposants

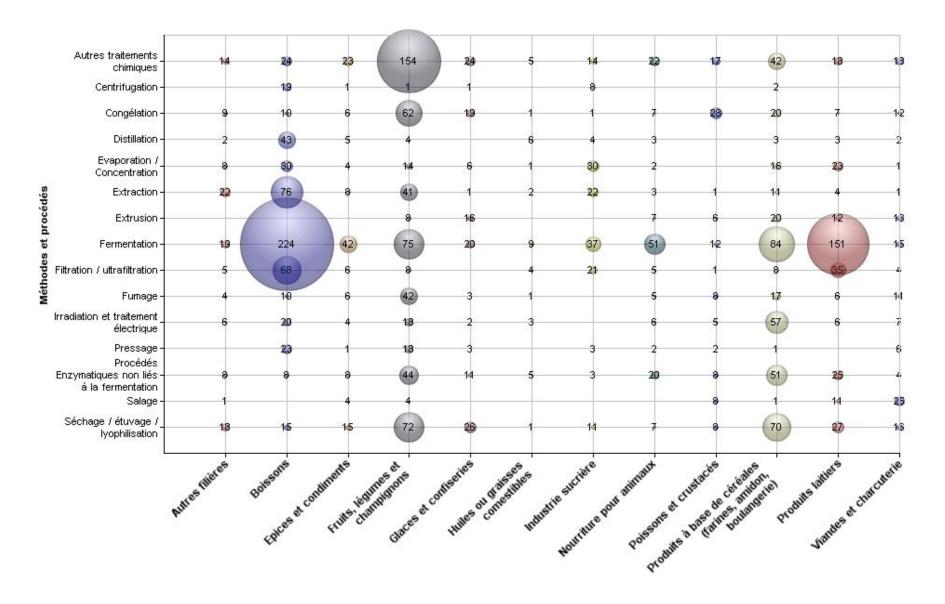


Figure 7 - Techniques et procédés brevetés en fonction des filières

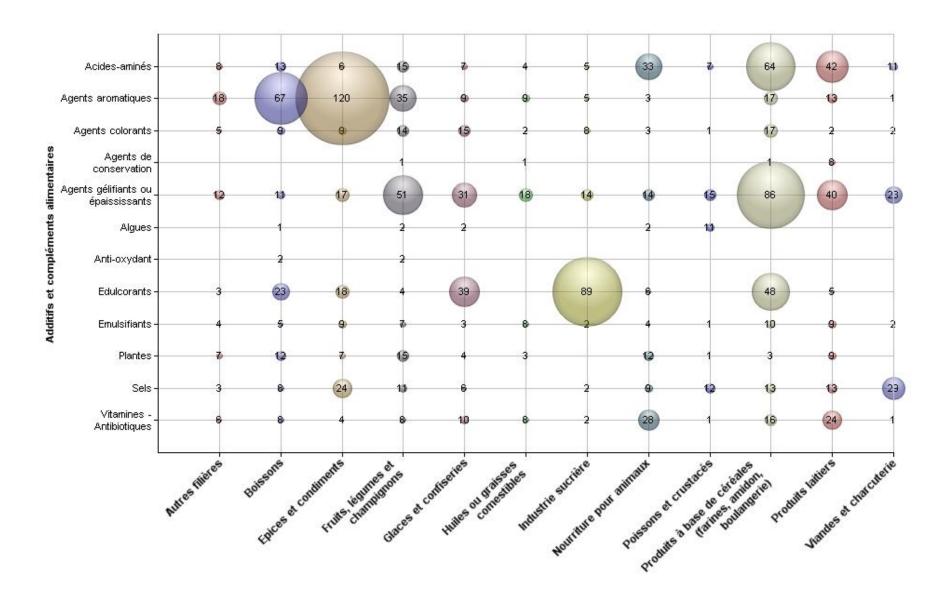


Figure 8 - Compléments alimentaires et additifs brevetés en fonction des filières

Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie)

2.1. Evolution des dépôts

La figure 9 illustre l'évolution temporelle des dépôts de demandes de brevets qui concernent les produits à base de céréales, de la farine jusqu'aux produits finis liés à la boulangerie en passant par les brevets relatifs à l'amidon. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

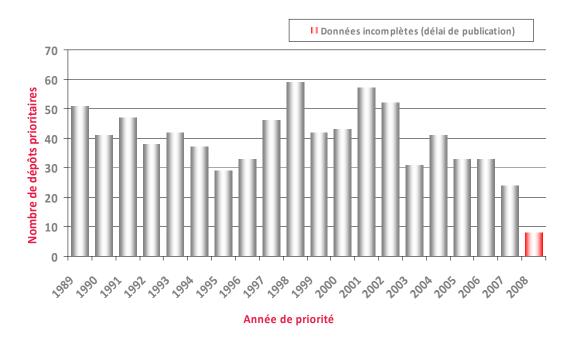


Figure 9 - Les dépôts dans le temps (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

Cette filière représente 787 familles de brevets dont les dépôts ont évolué tels que présentés cidessus. Après un pic de dépôts observé en 1998 à 60 demandes effectuées, le nombre annuel a chuté ces dernières années autour de 30 demandes de brevets.

2.2. Les caractéristiques de dépôts

2.2.1. Typologie des déposants

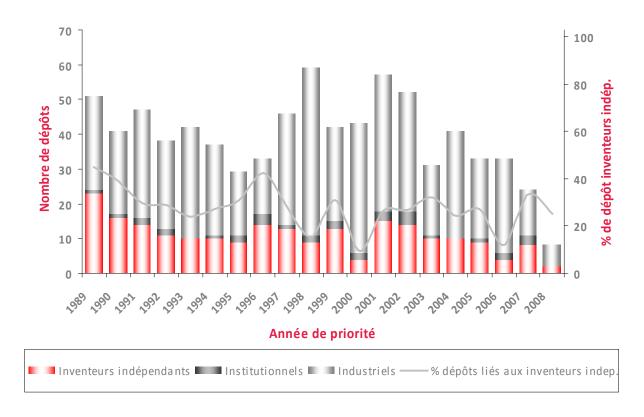
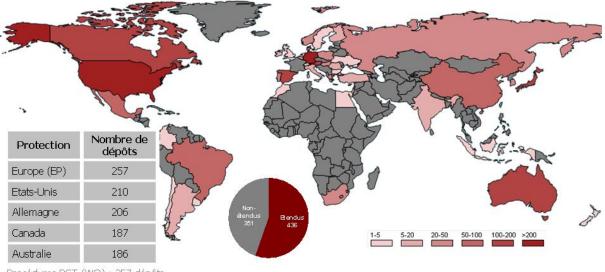


Figure 10 - Evolution temporelle des types de déposants (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

La figure 10 illustre la proportion des dépôts effectués par des industriels, des institutionnels ou par des inventeurs indépendants (auteurs déposant en leurs noms propres). Les dépôts inventeurs peuvent concerner soit des inventeurs indépendants ou encore des dépôts laissés à la charge de l'inventeur lorsque son employeur n'a pas nécessairement souhaité protéger l'invention.

Il peut être constaté que la majorité des dépôts est effectuée par des industriels puis par des inventeurs indépendants, les dépôts institutionnels restant marginaux sur cette filière.

2.2.2. Les extensions



Procédures PCT (WO): 257 dépôts

Figure 11 - Pratiques d'extensions (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

La figure 11 ci-dessus illustre les pratiques d'extensions à l'issue de l'année de priorité de la demande française, lorsqu'il y a effectivement extension (la proportion de demandes étendues est égale à 55%). Il peut être noté que 257 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT¹. L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants, mais cette tendance est plus facile à mettre en évidence en étudiant la stratégie d'extension acteur par acteur.

Les extensions choisies par ces déposants sont conformes à l'emplacement des principaux marchés visés par les acteurs du domaine à savoir les Etats-Unis, l'Europe via le brevet européen² et plus

-

¹Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établi en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

² La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

particulièrement l'Allemagne souvent désignée directement. Vient ensuite le Canada avec 187 demandes étendues dans ce pays. Notons aussi le nombre non négligeable d'extensions effectuées en Australie.

Néanmoins, ces extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

2.3. Les déposants

2.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants de la filière en volume.

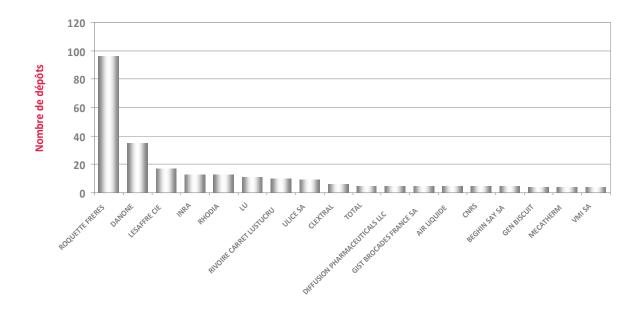


Figure 12 - Les principaux déposants (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

On note une nette domination de ROQUETTE FRERES dans cette filière avec plus de 90 demandes de brevets largement devant DANONE.

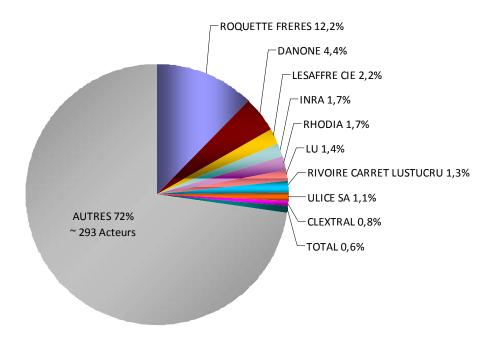


Figure 13 - Répartition des principaux portefeuilles (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

2.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet. Il est toutefois à noter que les institutionnels ainsi que les centres techniques sont très représentés sur la carte suivante et représentent de réelles « sources » d'innovation. Il est à noter que de nombreux co-dépôts apparaissent entre filiales, par exemple ceux entre LU et DANONE.

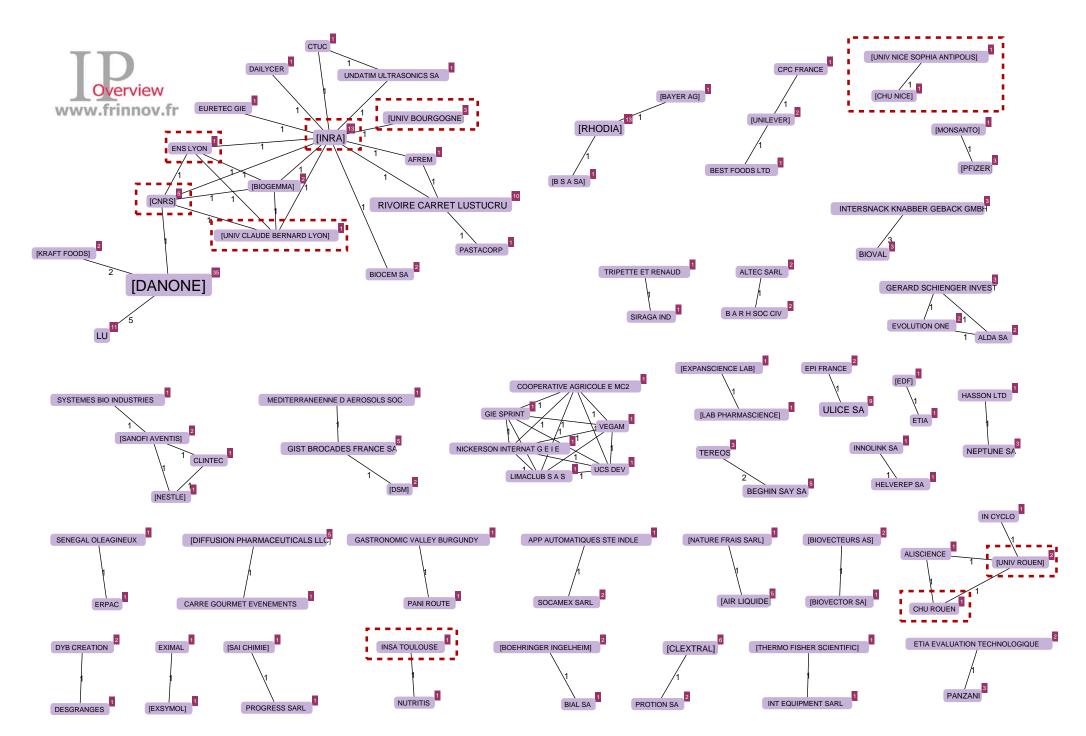


Figure 14: Les principaux co-dépôts (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

2.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière des « Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie) » ont été segmentés en 10 catégories (les produits de boulangerie finis, les produits à base d'amidon, les préparations à base de céréales, le traitement de la farine, les méthodes de préparation, les produits diététiques, les pates, la conservation des graines comestibles, la conservation des produits finis et enfin la conservation de la farine ou de la pâte). Les figures 15, 16 et 17 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 18 et 19 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

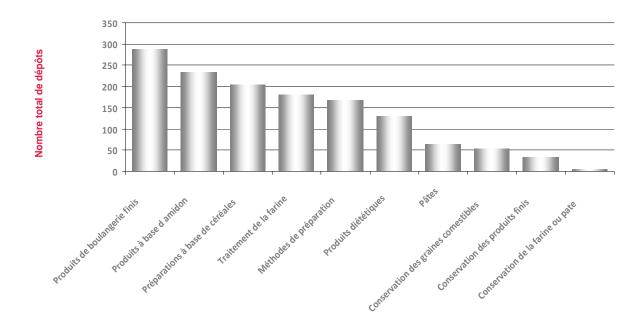


Figure 15 - Segmentation de la filière céréales (farines, amidon, boulangerie...)

Avec un peu moins de 300 brevets, la catégorie correspondant aux produits de boulangerie finis est la plus représentée. L'INRA (4ème déposant du domaine) et DANONE (2ème déposant du domaine) possèdent des brevets sur l'ensemble des segments décrit dans cette étude. Les produits à base d'amidon sont solidement protégés par le groupe ROQUETTE FRERES (86 brevets apparaissent sur ce segment). La figure 29 illustre de façon claire le positionnement des acteurs (qui ont déposé au moins 2 brevets dans le domaine).

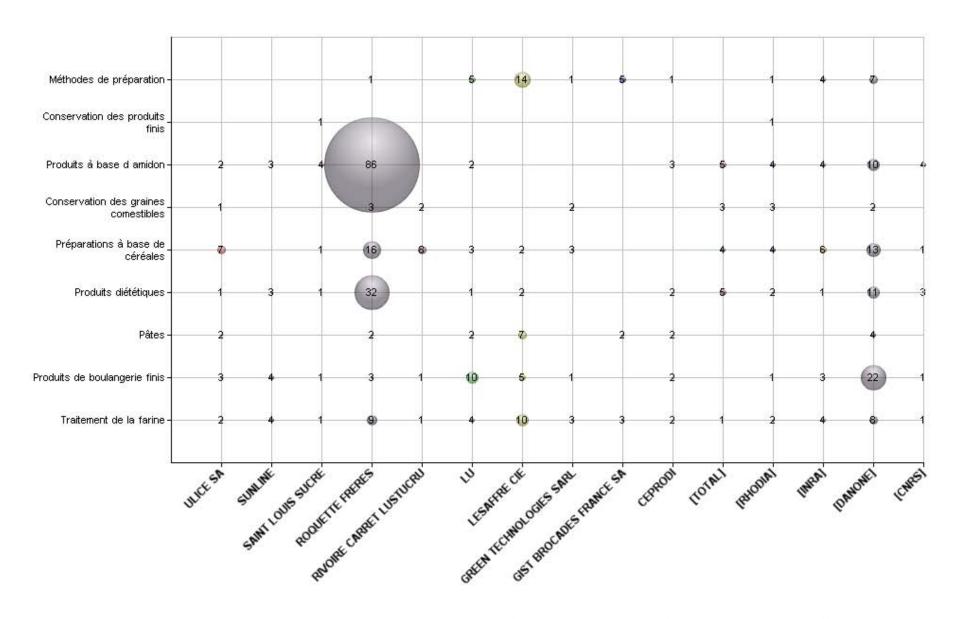
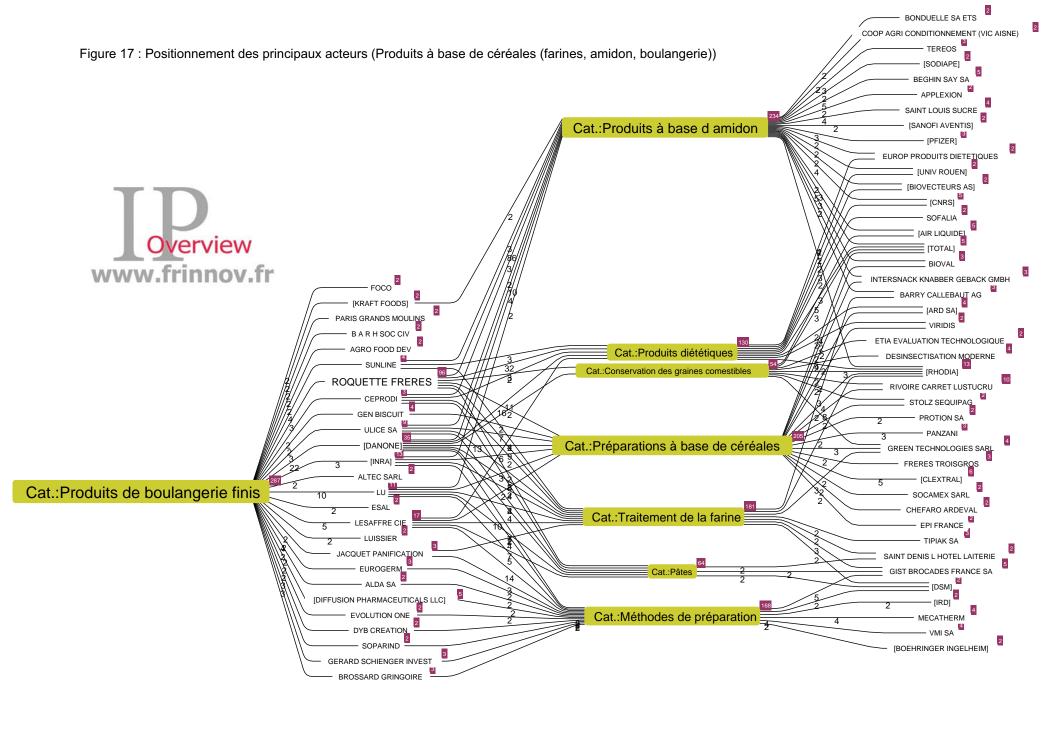


Figure 16 - Les segments couverts par les principaux déposants (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))



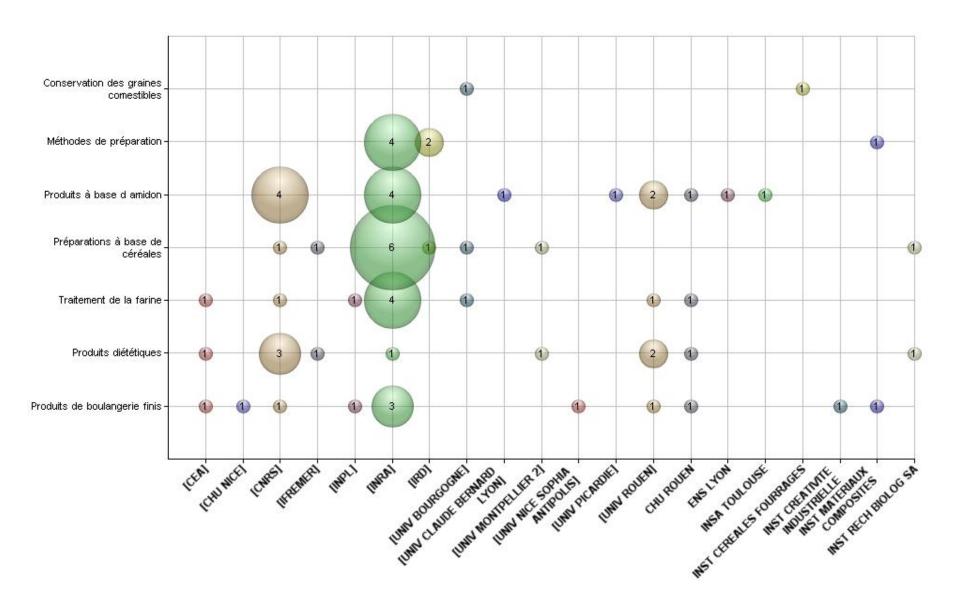


Figure 18 - Les segments couverts par les principaux institutionnels (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

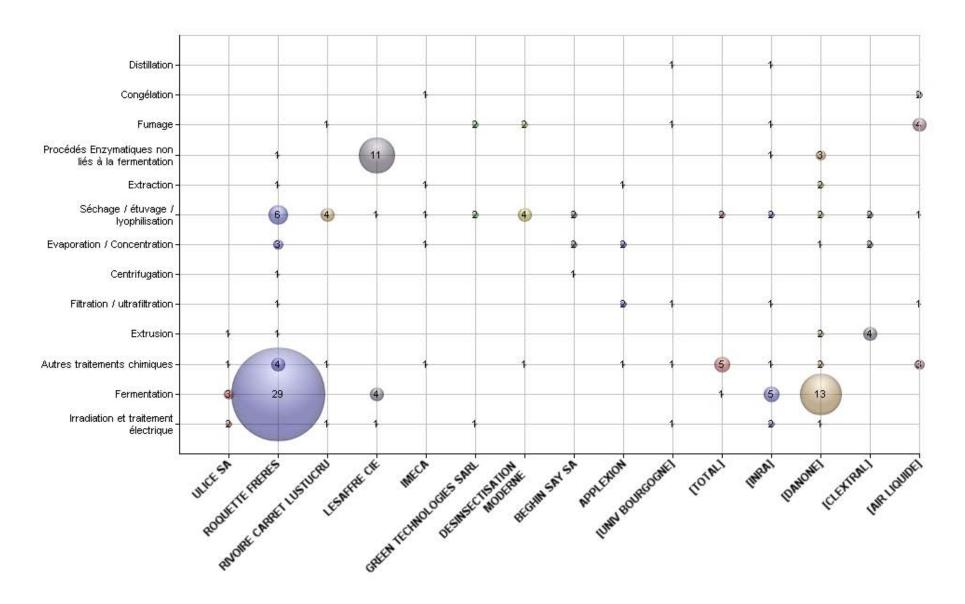


Figure 19 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

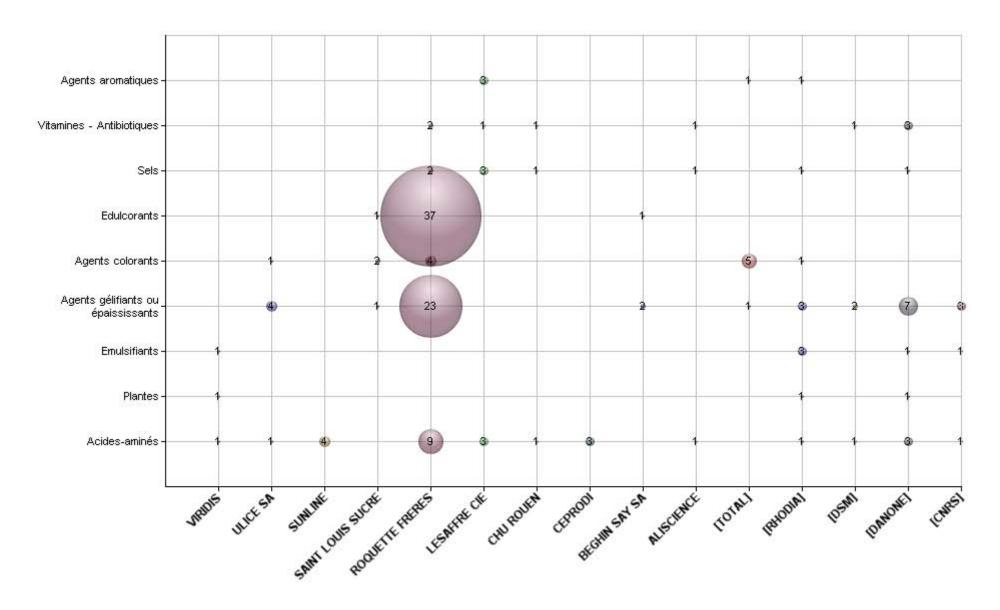


Figure 20 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Produits à base de céréales (farines, amidon, boulangerie))

3. Filière des boissons

3.1. Evolution des dépôts

La figure 21 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant la filière des boissons (alcoolisées et non-alcoolisées).

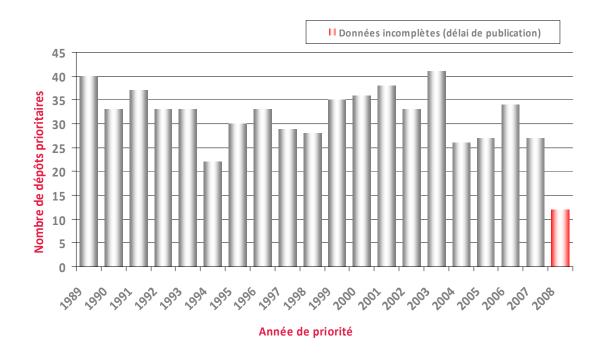


Figure 21 - Les dépôts dans le temps (Boissons)

Depuis 1989, 627 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction des brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

Le niveau moyen des dépôts dans cette filière évolue entre 25 et 35 par an. Il est à noter que depuis 2004, le nombre de brevets déposés est au plus bas de la fourchette.

3.2. Les caractéristiques de dépôts

3.2.1. Typologie des déposants

La figure 22 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

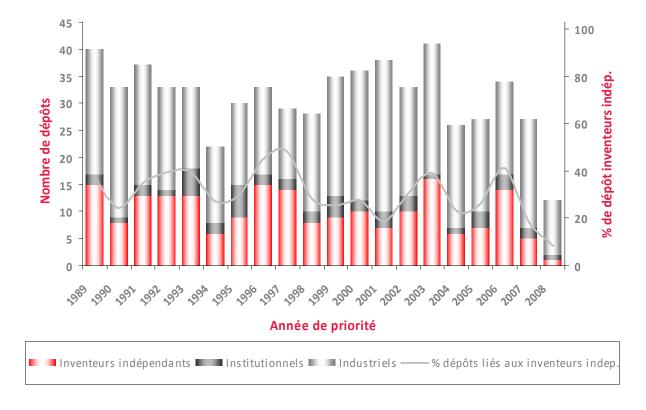


Figure 22 - Evolution temporelle des types de déposants (Boissons)

Le premier constat qui s'impose est la diminution du taux des dépôts liés aux inventeurs indépendants ces dernières années. Les parts industrielle et académique sont quant à elles stables dans le temps.

3.2.2. Les extensions

La figure 23 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale.

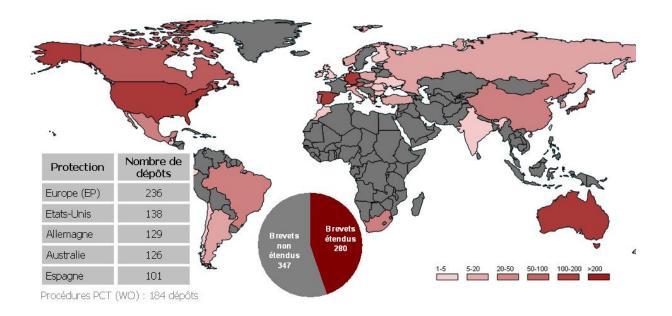


Figure 23 - Pratiques d'extensions (Boissons)

L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants.

Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen³, ou avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne et l'Espagne et enfin aux Etats-Unis. Il est toutefois intéressant de noter que moins de la moitié des brevets sont étendus à l'étranger. Ce fait est potentiellement explicable par le nombre important, autour de 20%, de brevets déposés par des inventeurs indépendants qui n'ont pas toujours les ressources financières suffisantes pour les étendre. Il peut être également noté que 184 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT⁴.

-

³ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

⁴Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

Les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

3.3. Les déposants

3.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. L'INRA apparaît comme le plus gros déposant du domaine alors que le groupe PERNOD RICARD, pourtant un des acteurs majeurs du domaine des boissons alcoolisées, n'affiche que 11 familles de brevets entrant dans cette catégorie. Hormis les grands groupes de l'agroalimentaire comme DANONE et ROQUETTE, les équipementiers sont les plus actifs en termes de dépôts (AIR LIQUIDE, NORDON, SEB, VASLIN BUCHER...).

Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

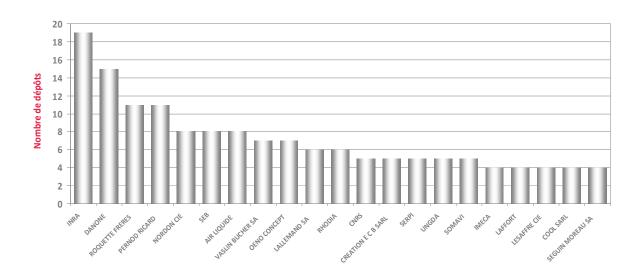


Figure 24 - Les principaux déposants (Boissons)

La figure 25 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière boisson. Ainsi moins d'un quart des brevets sont détenus par ces 10 acteurs principaux qui représentent 3% du total des déposants de demandes de brevets dans ce domaine. Un tel constat est typique d'un secteur très ouvert et sans véritable barrière liée à la propriété intellectuelle à l'entrée du marché.

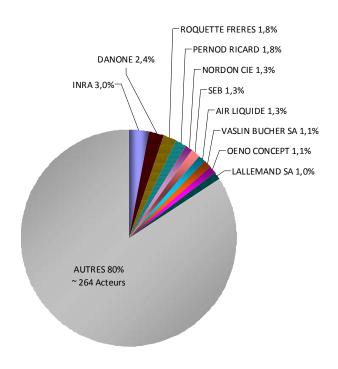
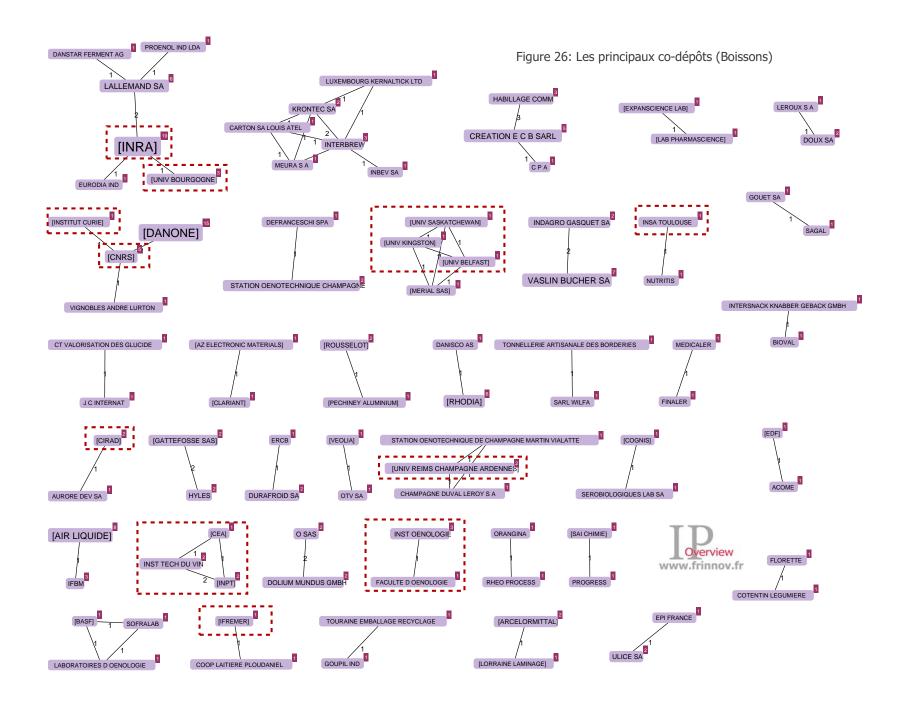


Figure 25 - Répartition des principaux portefeuilles (Boissons)

3.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet. Il est toutefois à noter que les institutionnels ainsi que les centres techniques sont très représenté sur la carte suivante.



3.1. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière des boissons ont été segmenté en 9 catégories (vin, boissons non alcoolisées, boissons alcoolisées (sauf les vins et la bière), les méthodes de stérilisation et de vieillissement, le brassage de la bière, les boissons diététiques, l'alcool dénaturé, les appareillages et enfin les méthodes d'extraction de l'alcool). Les figures 27, 28 et 29 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites cidessus. Les figures 30 et 31 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

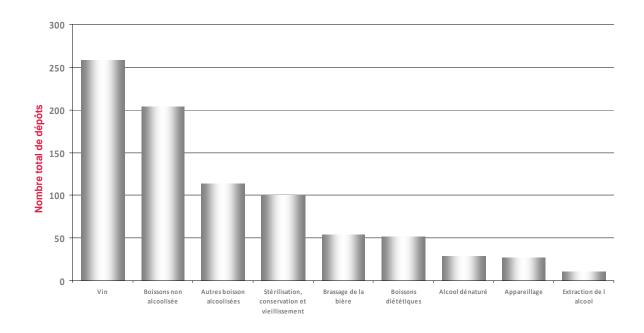


Figure 27 - Segmentation de la filière boissons

Avec 250 brevets, la catégorie correspondant au vin est la plus représenté. L'INRA possède un portefeuille brevet étendu sur presque l'ensemble des segments (à l'exception de la catégorie Alcool dénaturé). Ce portefeuille est également principalement tourné vers des techniques de fermentation. A contrario, les portefeuilles de VASLIN BUCHER et de NORDON sont centrés respectivement sur le vin et le brassage de la bière. La figure 29 illustre le positionnement des acteurs (qui ont déposé au moins 2 brevets dans le domaine).

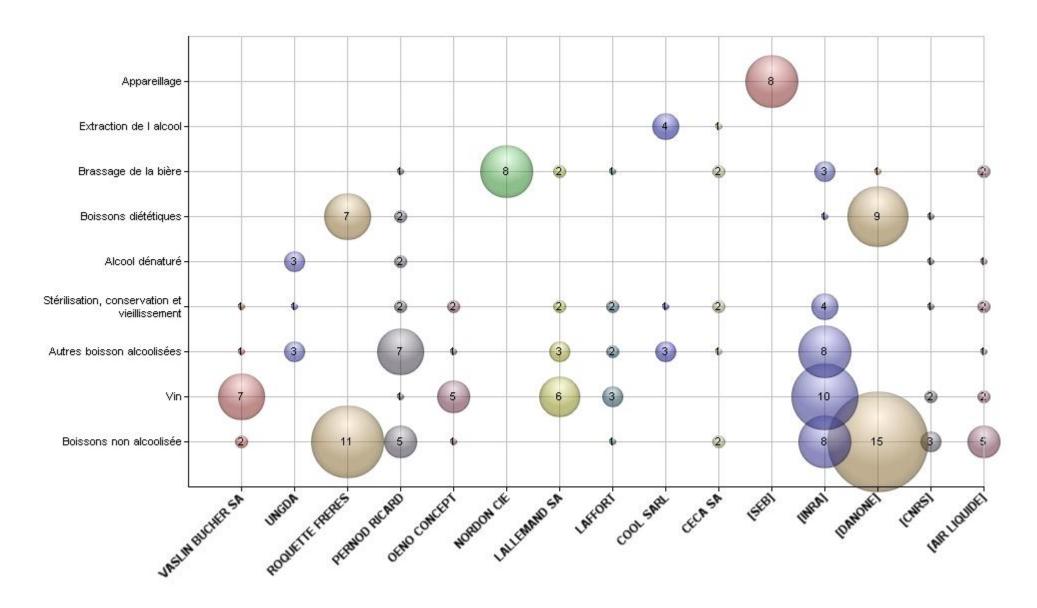
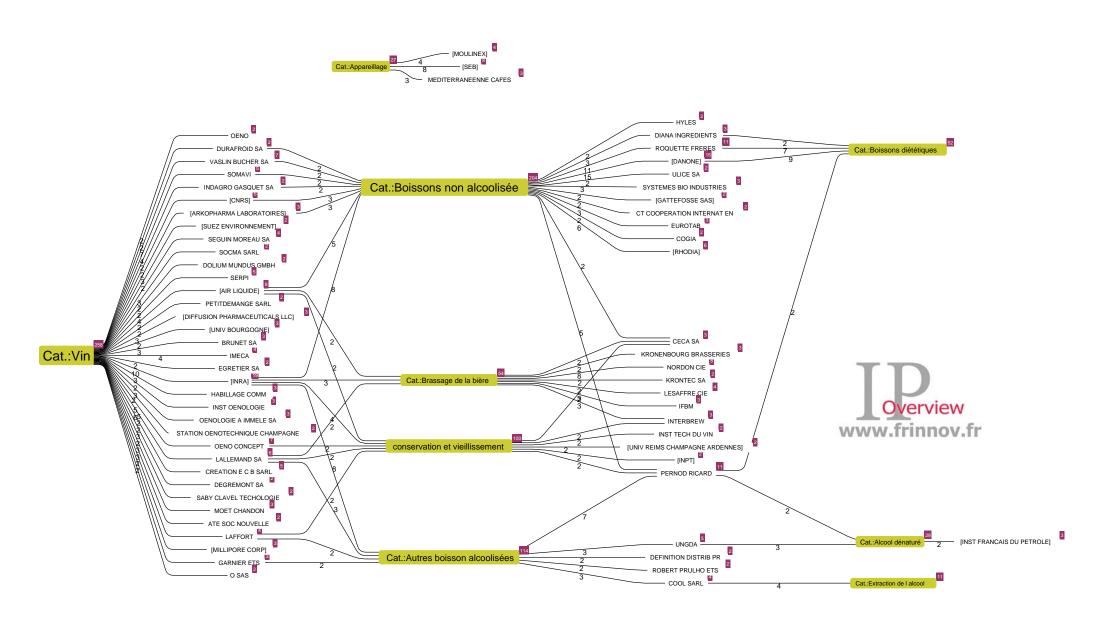


Figure 28 - Les segments couverts par les principaux déposants (Boissons)

Figure 29: Positionnement des principaux acteurs (Boissons)



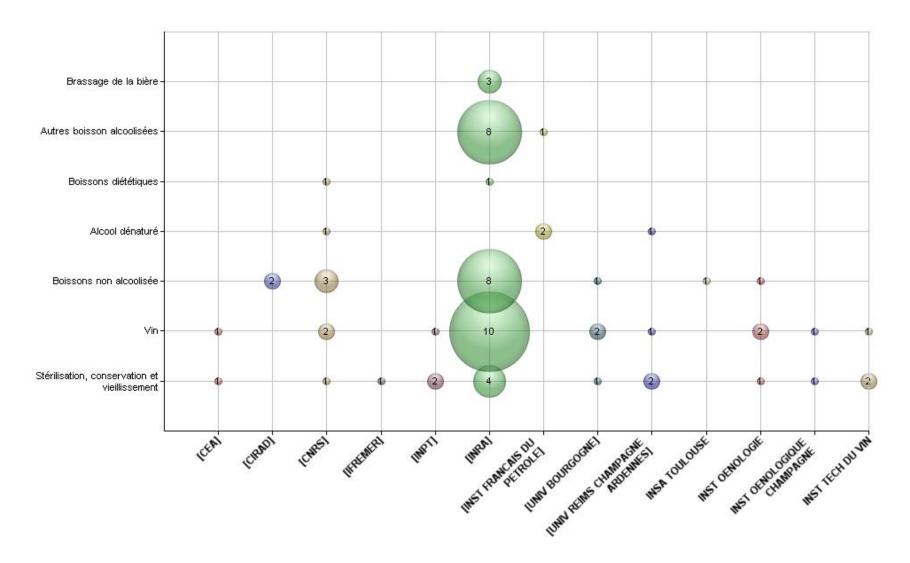


Figure 30 - Les segments couverts par les principaux institutionnels (Boissons)

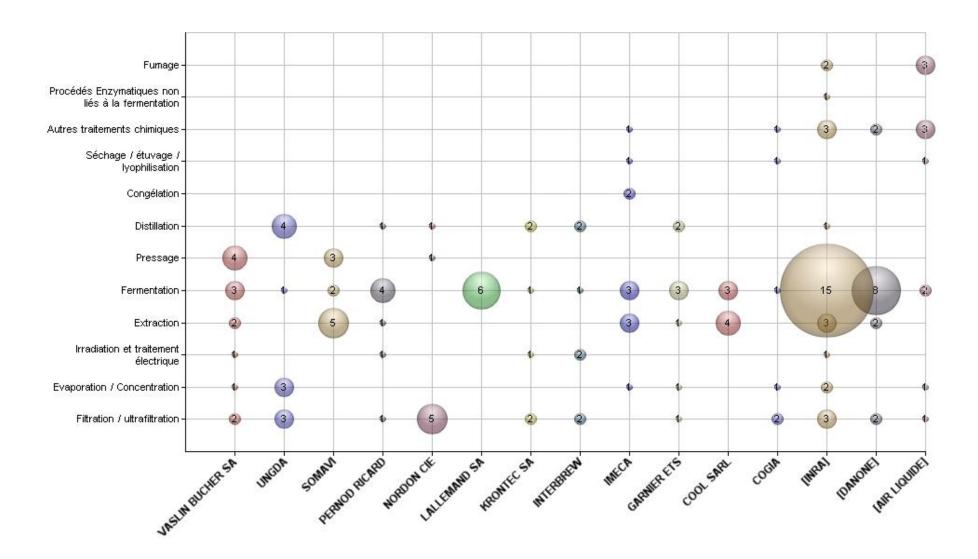


Figure 31 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Boissons)

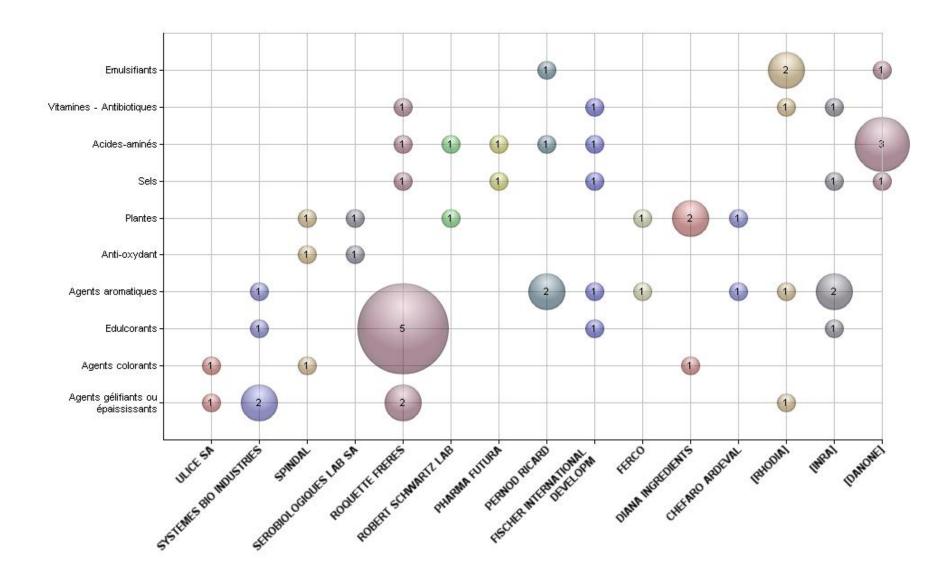


Figure 32 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Boissons)

4. Filière des fruits, légumes et champignons

4.1. Evolution des dépôts

La figure 33 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant la filière des fruits, légumes et champignons.

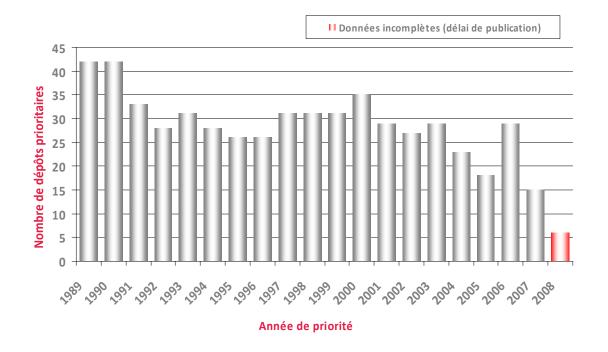


Figure 33 - Les dépôts dans le temps (Fruits, légumes et champignons)

Depuis 1989, 560 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

Le nombre de brevets sur cette filière est presque constamment en baisse depuis une vingtaine d'année. On dénombrait un peu plus de 40 dépôts en 1989 contre seulement 15 en 2007.

4.2. Les caractéristiques de dépôts

4.2.1. Typologie des déposants

La figure 34 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

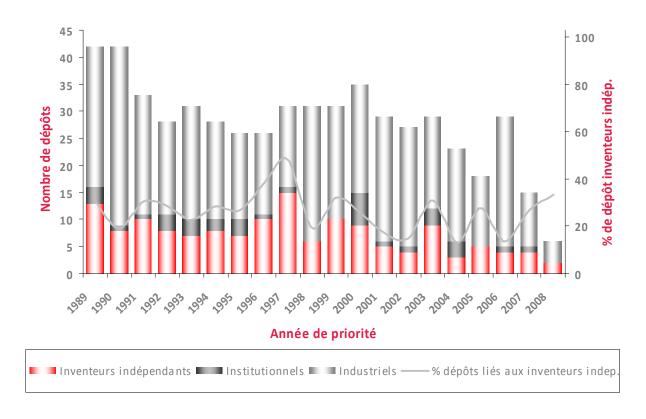
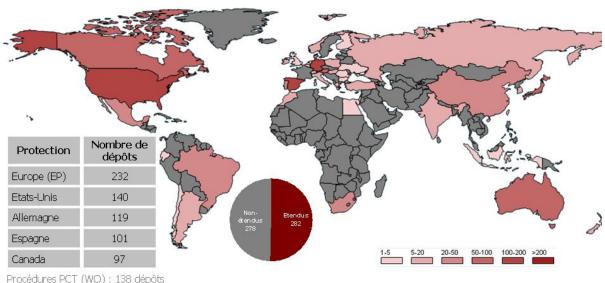


Figure 34 - Evolution temporelle des types de déposants (Fruits, légumes et champignons)

Le premier constat qui s'impose est la diminution du taux des dépôts liés aux inventeurs indépendants ces dernières années, l'année 2008 n'étant pas représentative car incomplète. La diminution globale du nombre de brevet y trouve peut être la une explication, car la part de brevet issu du monde industriel est resté globalement stable entre 15 et 25 brevets par an.

4.2.2. Les extensions

La figure 35 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale.



ocedures PCT (WO); 136 depois

Figure 35 - Pratiques d'extensions (Fruits, légumes et champignons)

L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants. Il est important de souligner que les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT⁵ même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen⁶, avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne et l'Espagne, puis au Etats-Unis. Il peut être noté que 138 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT.

⁵Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant

signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

⁶ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la

4.3. Les déposants

4.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. Les groupes XEDA INTERNATIONAL et DANONE domine en volume les autres déposants. Le CIRAD apparait comme le premier déposant institutionnel dans ce champ d'activité. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

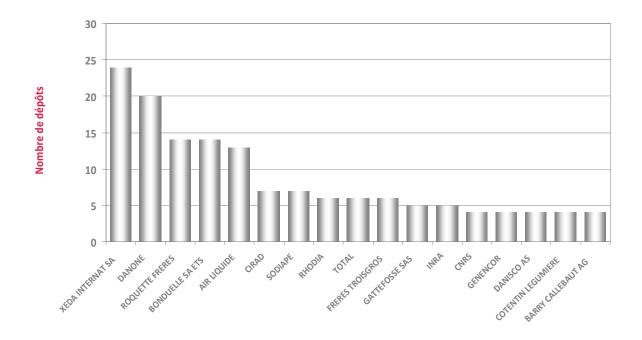


Figure 36 - Les principaux déposants (Fruits, légumes et champignons)

La figure 37 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière fruits, légumes et champignons. Ainsi moins d'un quart des brevets sont détenus par ces 10 acteurs principaux qui représentent environ 1% du total des déposants de demandes de brevets dans ce domaine. Un tel constat est typique d'un secteur très ouvert et sans véritable barrière liée à la propriété intellectuelle à l'entré du marché.

convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

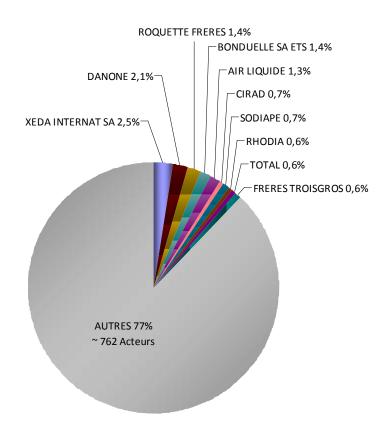


Figure 37 - Répartition des principaux portefeuilles (Fruits, légumes et champignons)

4.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet.

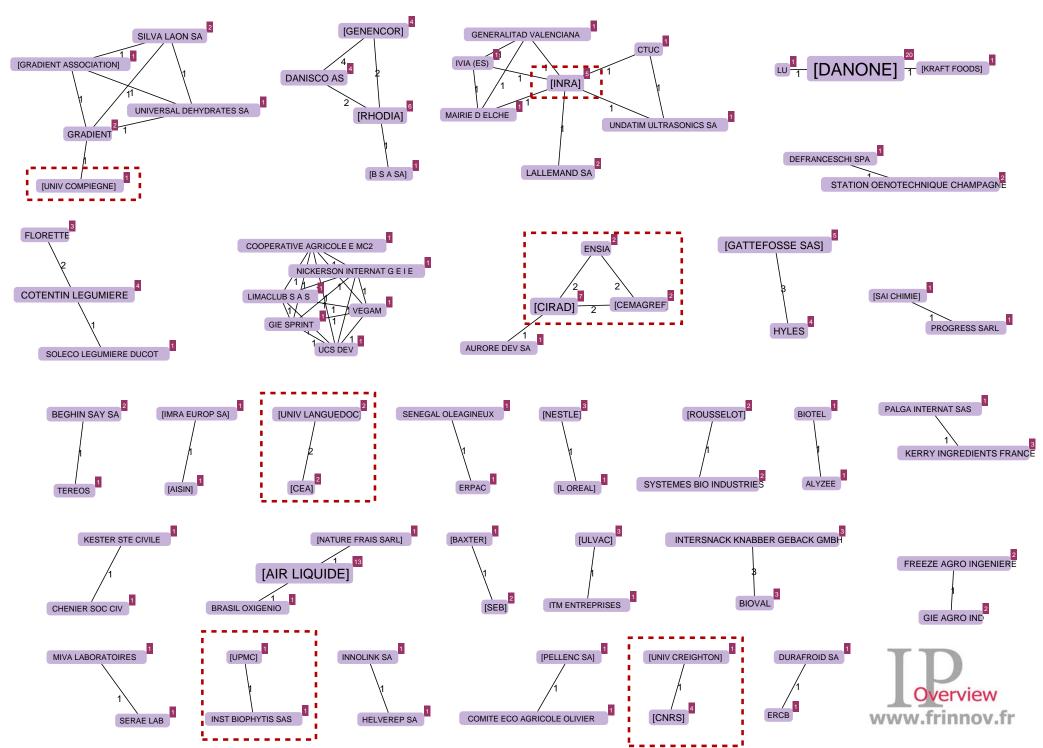


Figure 38: Les principaux co-dépôts (Fruits, légumes et champignons)

4.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière des fruits, légumes et champignons ont été segmenté en 7 catégories (le traitement des légumineuses, les méthodes de conservation ou de murissement, les appareillages, les produits diététiques, les marmelades ou les confitures, les préparations à base de champignons et les préparations à bases de fruits et légumes). Les figures 39, 40 et 41 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites cidessus. Les figures 42 et 43 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

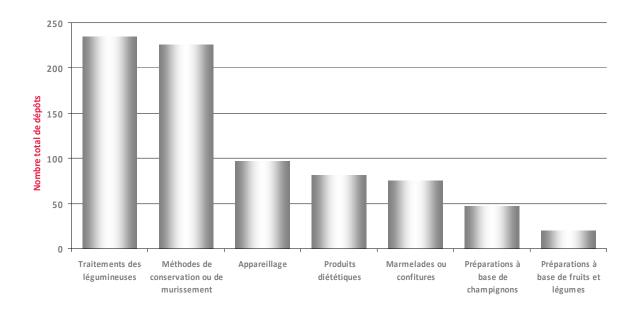


Figure 39 - Segmentation de la filière fruits, légumes et champignons

Avec environ 220 brevets, les catégories « traitement des légumineuses » et « Méthodes de conservation de murissement » sont les plus représentées. Le groupe XEDA est particulièrement actif sur cette seconde catégorie, avec 24 brevets déposés, en protégeant des méthodes de traitement chimiques, des procédés enzymatiques (non lié à la fermentation) ainsi que des procédés de fumage.

La figure 40 permet d'illustrer clairement le positionnement des différents acteurs de ce domaine.

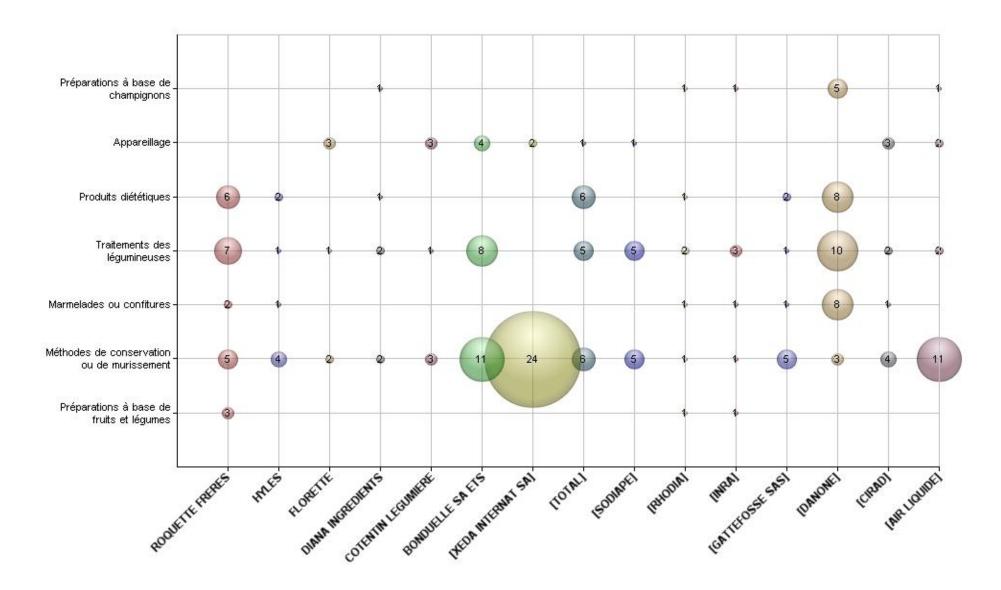


Figure 40 - Les segments couverts par les principaux déposants (Fruits, légumes et champignons)

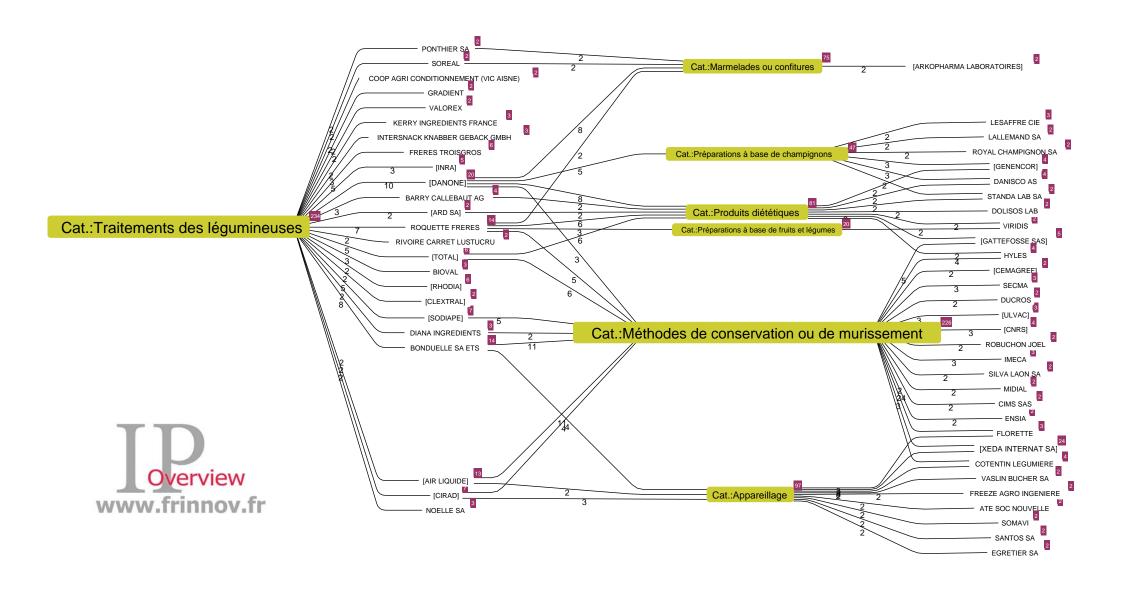


Figure 41 : Positionnement des acteurs (Fruits, légumes et champignons)

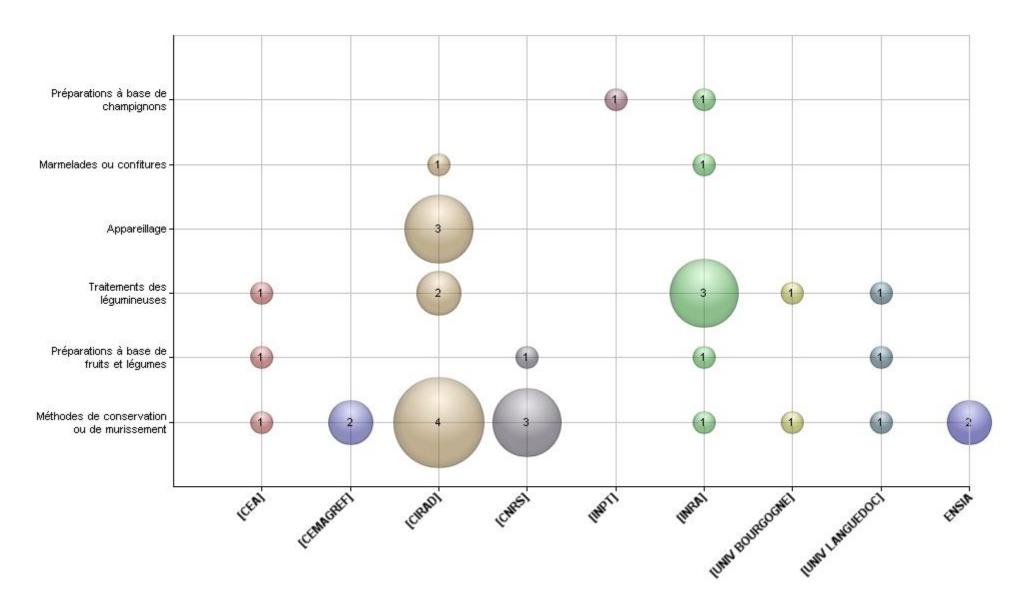


Figure 42 - Les segments couverts par les principaux institutionnels (Fruits, légumes et champignons)

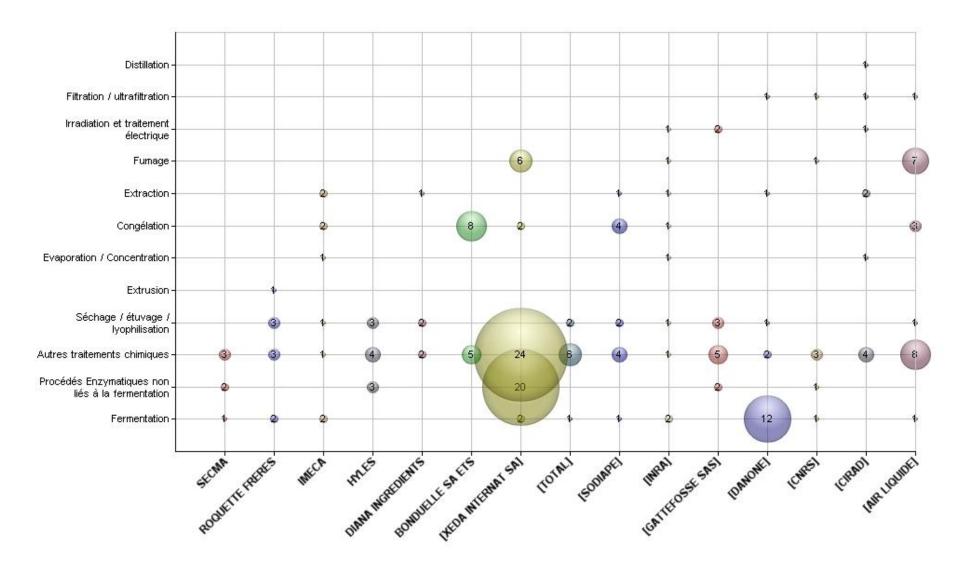


Figure 43 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Fruits, légumes et champignons)

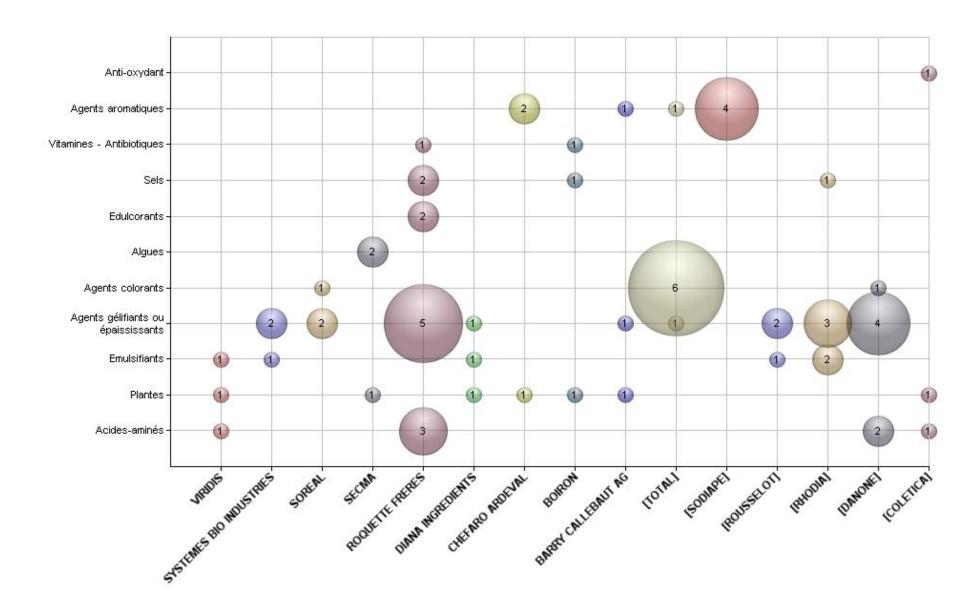


Figure 44 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Fruits, légumes et champignons)

5. Filière des produits laitiers

5.1. Evolution des dépôts

La figure 45 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant la filière des produits laitiers.

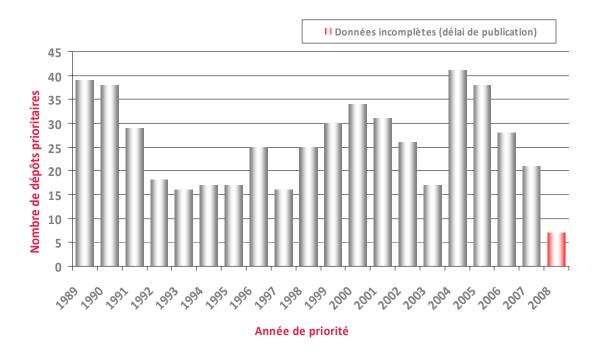


Figure 45 - Les dépôts dans le temps (Produits laitiers)

Depuis 1989, 513 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont donc incomplètes, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

Le nombre de brevets sur cette filière est oscille entre 15 et 40 brevets. Depuis le pic de dépôt observé en 2004, le nombre de brevets déposé diminue tous les ans.

5.2. Les caractéristiques de dépôts

5.2.1. Typologie des déposants

La figure 34 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

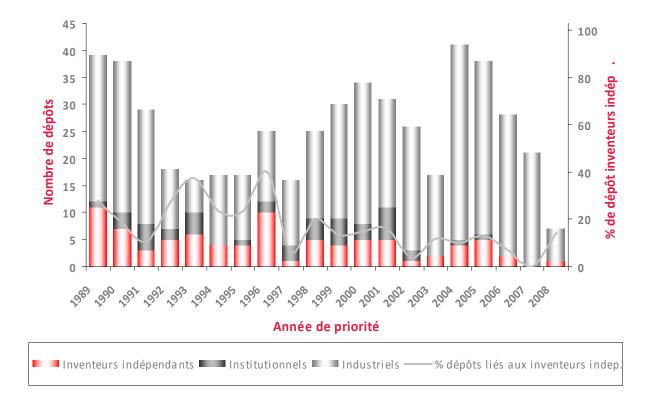


Figure 46 - Evolution temporelle des types de déposants (Produits laitiers)

Le premier constat qui s'impose est la diminution du taux des dépôts liés aux inventeurs indépendants ces dernières années. Le nombre de dépôt de la part d'institutionnels est également très faible à partir de 2002.

5.2.2. Les extensions

La figure 47 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale.

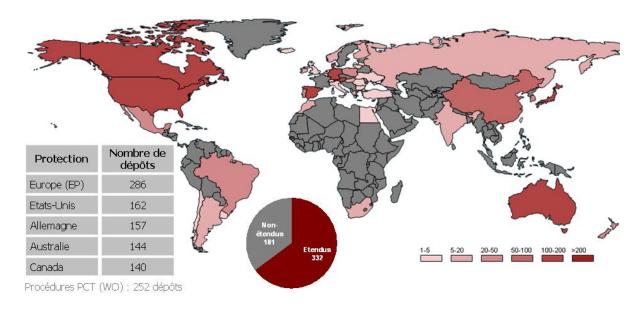


Figure 47 - Pratiques d'extensions (Produits laitiers)

L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants. Il est important de souligner que les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT⁷ même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen⁸, avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne et l'Espagne, puis au Etats-Unis. Il peut être noté que 252 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT. La politique d'extension est très active avec environ 65% des brevets qui sont étendus.

5.3. Les déposants

5.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. Le groupe DANONE domine largement en volume les autres déposants avec plus de 80 brevets. L'INRA apparait comme le premier déposant institutionnel dans ce champ d'activité. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

-

⁷Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

⁸ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

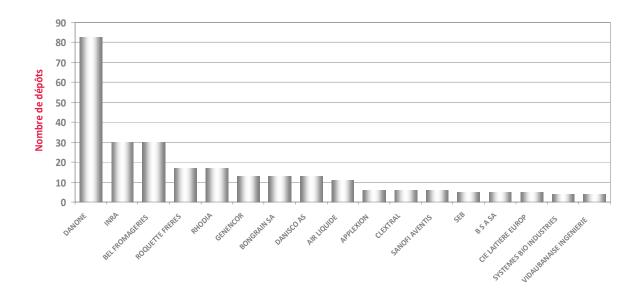


Figure 48 - Les principaux déposants (Produits laitiers)

La figure 49 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière fruits, légumes et champignons. Les 10 premiers acteurs détiennent presque la moitié des brevets liés à la filière des produits laitiers.

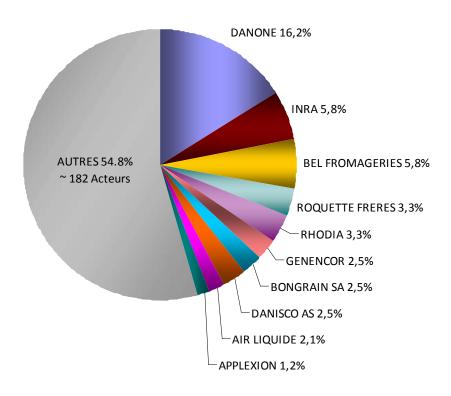


Figure 49 - Répartition des principaux portefeuilles (Produits laitiers)

5.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet. La collaboration entre le groupe DANISCO et le groupe RHODIA est celle qui a donné le plus de co-dépôts (8 ont été recensés dans le cadre de cette étude). Ce nombre important est lié au rachat par DANISCO de l'activité ingrédient alimentaire de RHODIA en 2004.

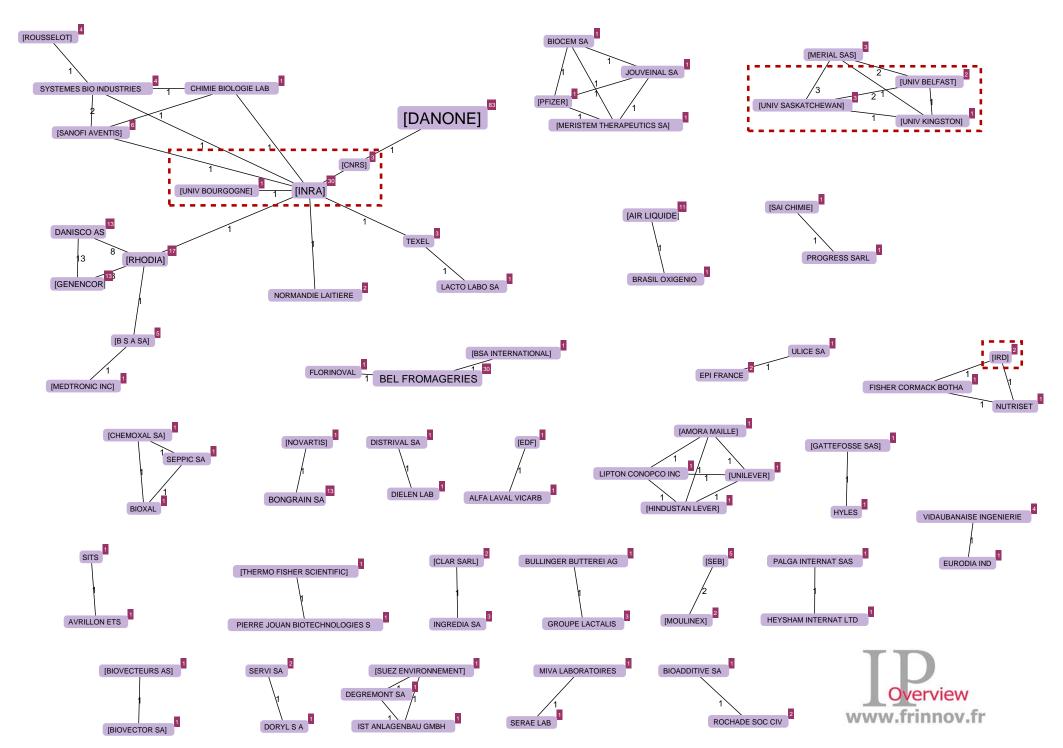


Figure 50: Les principaux co-dépôts (Produits laitiers)

5.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière des produits laitiers ont été segmenté en 12 catégories (les préparations à base de lait, les préparations à base de fromage, les produits diététiques, les succédanés du lait, les techniques laitières, la conservation du lait, les préparations à base de beurre, les préparations à base de crème, les succédané de la crème, les succédanés du fromage et les préparations à base de babeurre). Les figures 51, 52 et 53 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 54 et 55 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

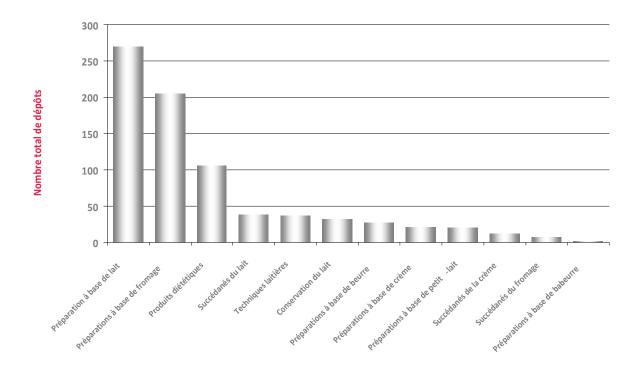


Figure 51 - Segmentation de la filière des produits laitiers

Les deux segments qui rassemblent le plus fort volume de brevet sont les préparations à base de lait et celles à base de fromage. DANONE et le groupe DANISCO domine largement le segment des préparations à base de lait alors que BONGRAIN et BEL celui des préparations fromagère.

La figure 52 permet d'illustrer le positionnement des différents acteurs de ce domaine.

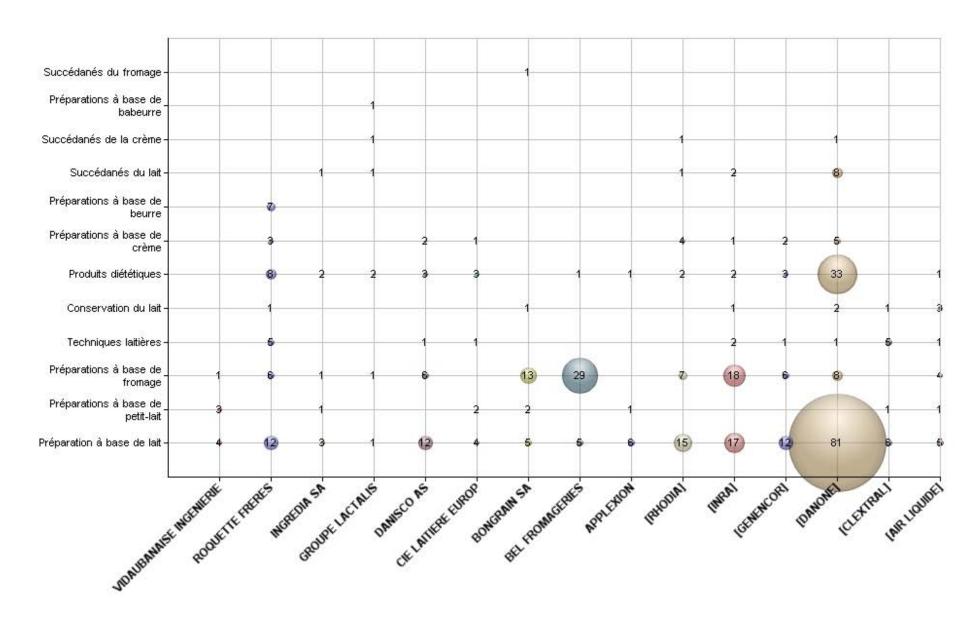


Figure 52 - Les segments couverts par les principaux déposants (Produits laitiers)

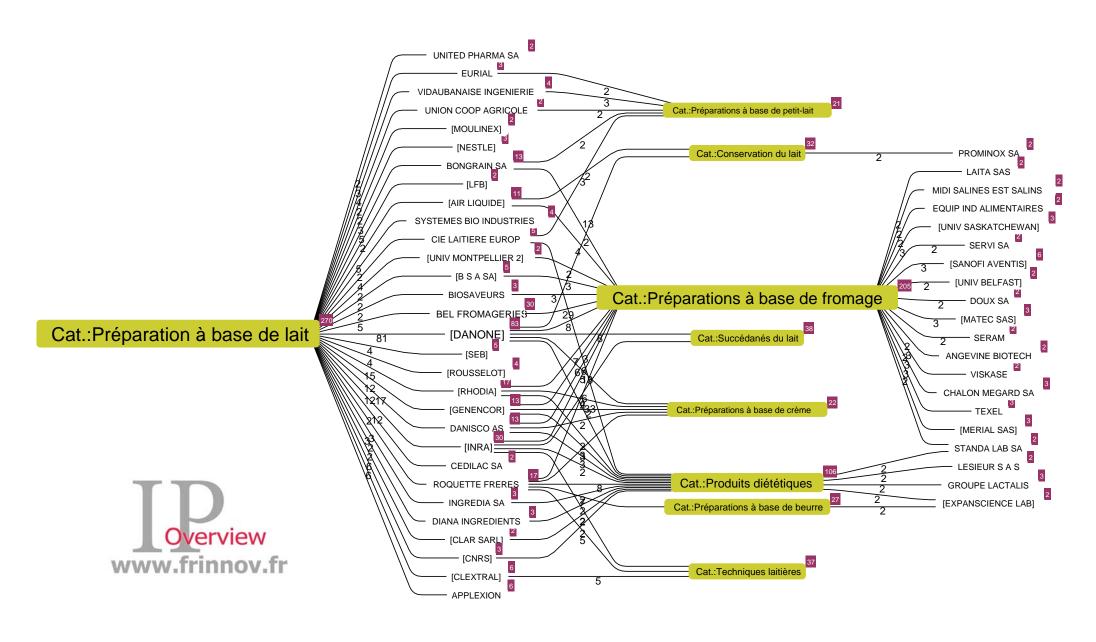


Figure 53: Positionnement des acteurs (Produits laitiers)

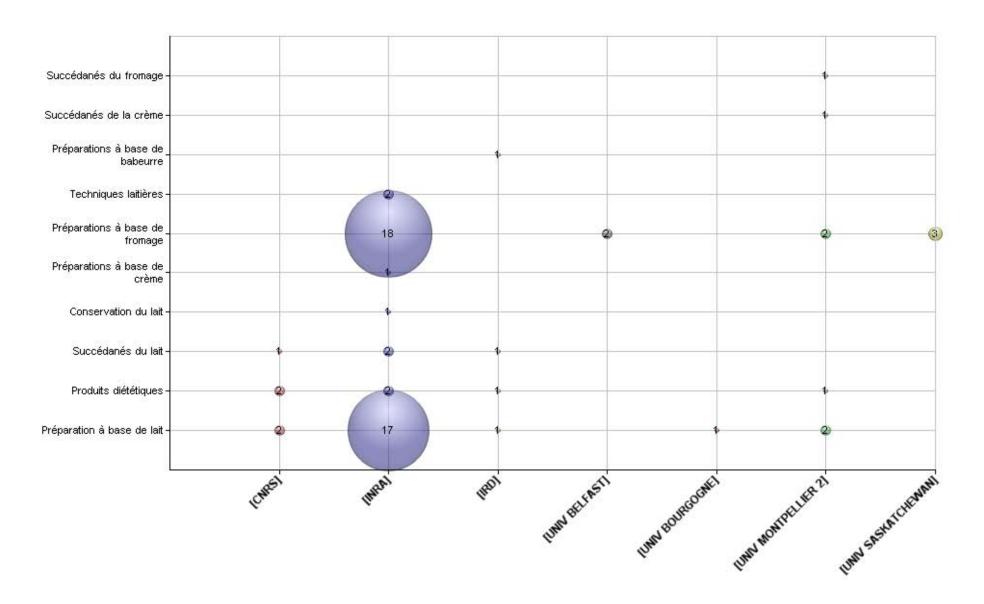


Figure 54 - Les segments couverts par les principaux institutionnels (Produits laitiers)

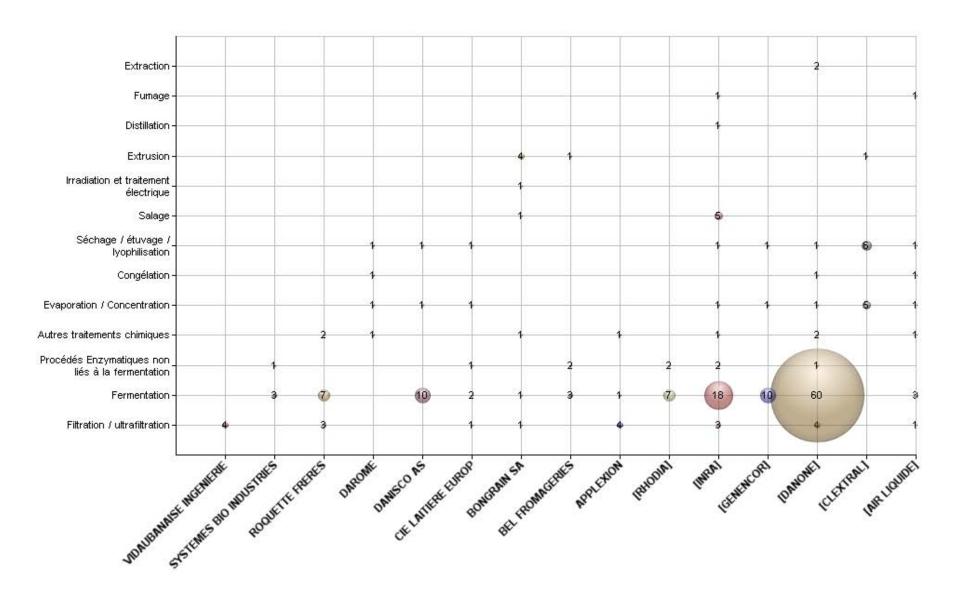


Figure 55 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Produits laitiers)

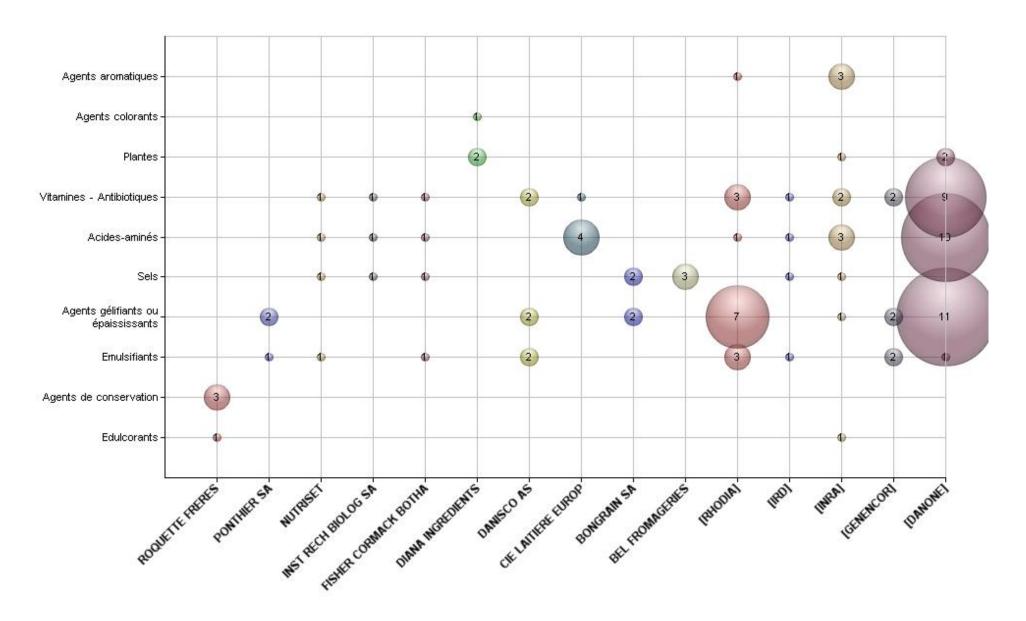


Figure 56 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Produits laitiers)

6. Filière viande et charcuterie

6.1. Evolution des dépôts

La figure 57 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant la filière viande et charcuterie.

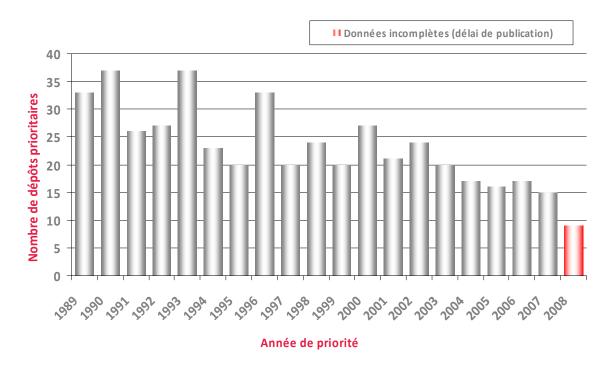


Figure 57 - Les dépôts dans le temps (Viande et charcuterie)

Depuis 1989, un peu plus de 460 brevets ont été déposés et publiés sur ce domaine. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

Le nombre de brevets sur cette filière est globalement en baisse depuis une vingtaine d'année. Depuis ces cinq dernières années il s'est stabilisé autour de 15 brevets par an.

6.2. Les caractéristiques de dépôts

6.2.1. Typologie des déposants

La figure 58 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

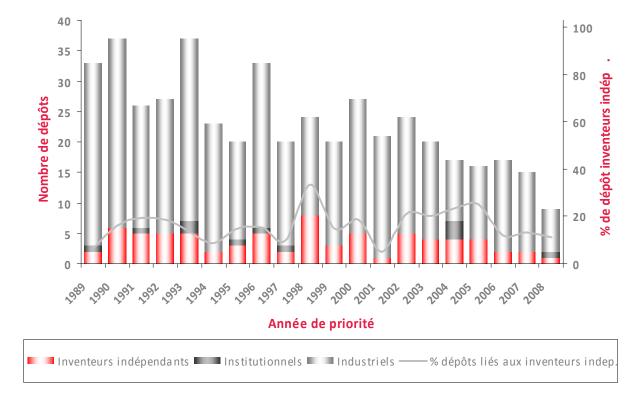


Figure 58 - Evolution temporelle des types de déposants (Viande et charcuterie)

Ce secteur est très dominé par les dépôts d'industriels. Les dépôts liés à des inventeurs indépendants sont stable autour de 10% des dépôts. Les dépôts institutionnels sont peu nombreux dans cette filière.

6.2.2. Les extensions

La figure 59 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale. L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants. Il est important de souligner que les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT⁹ même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

-

⁹Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

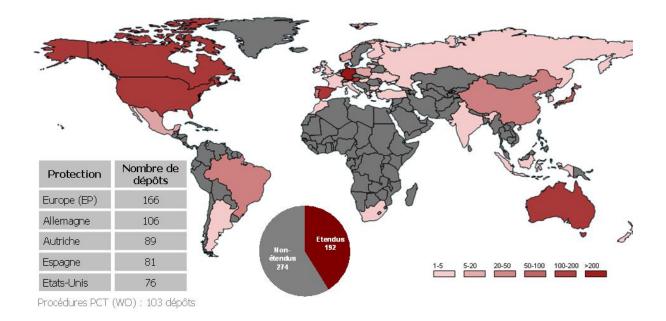


Figure 59 - Pratiques d'extensions (Viande et charcuterie)

Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen¹⁰, avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne. Les Etats-Unis arrivent loin derrière avec uniquement 76 extensions. Notons que à peine 33% des brevets sont étendus que seulement 103 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT. Les acteurs semblent donc privilégier la protection contre leurs concurrents directs, c'est-à-dire français. Cette stratégie peut s'avérer limitante dans la recherche de marché à l'export, pour les équipementiers.

6.3. Les déposants

6.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. Les sociétés ARMOR INOX, KAUFLER et NIJAL (filiale du Stork Food Systems) domine en volume les autres déposants. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

¹⁰ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

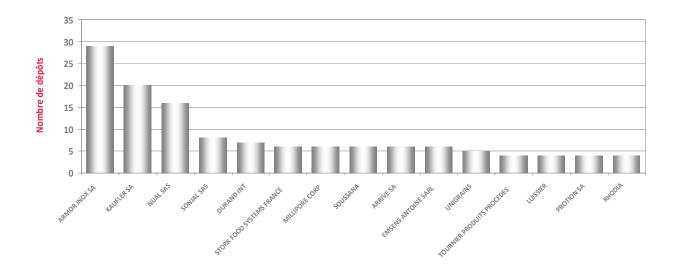


Figure 60 - Les principaux déposants (Viande et charcuterie)

La figure 37 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière viande. Ainsi moins d'un quart des brevets sont détenus par ces 10 acteurs principaux qui représentent environ 1% du total des déposants de demandes de brevets dans ce domaine. Un tel constat est typique d'un secteur très ouvert et sans véritable barrière liée à la propriété intellectuelle à l'entré du marché.

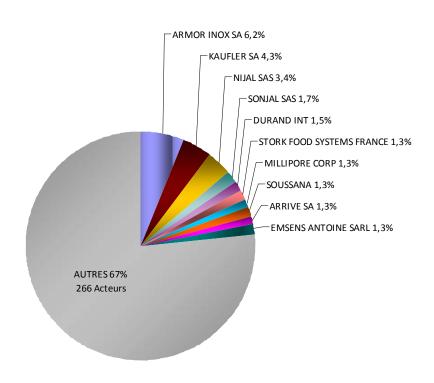


Figure 61 - Répartition des principaux portefeuilles (Viande et charcuterie)

6.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet. Les co-dépôts entre NIJAL et STORK FOOD sont issus du rapprochement des deux structures.

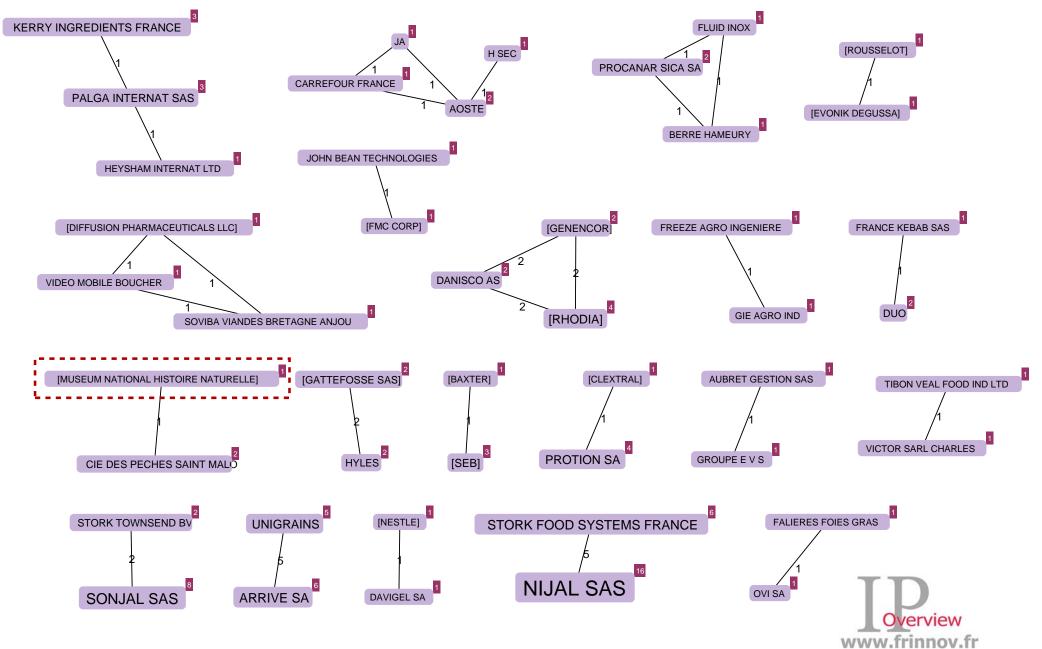


Figure 62: Les principaux co-dépôts (Viande et charcuterie)

6.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière viande ont été segmenté en 4 catégories (le traitement de la viande, les préparations à base de viande, le traitement de la volaille et les produits diététiques). Les figures 63 et 64 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 65 et 66 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

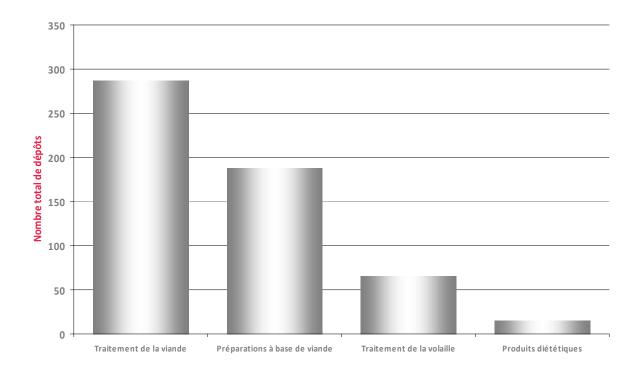


Figure 63 - Segmentation de la filière viande et charcuterie

La figure 40 permet d'illustrer le positionnement des différents acteurs de ce domaine. Les sociétés comme PROCANAR et d'ORTY sont positionnés sur le matériel dédié aux volailles, alors que d'autre sont plus généraliste et possèdent des protections sur l'ensemble de la filière comme RHODIA, AIR LIQUIDE ou encore ARRIVE SA.

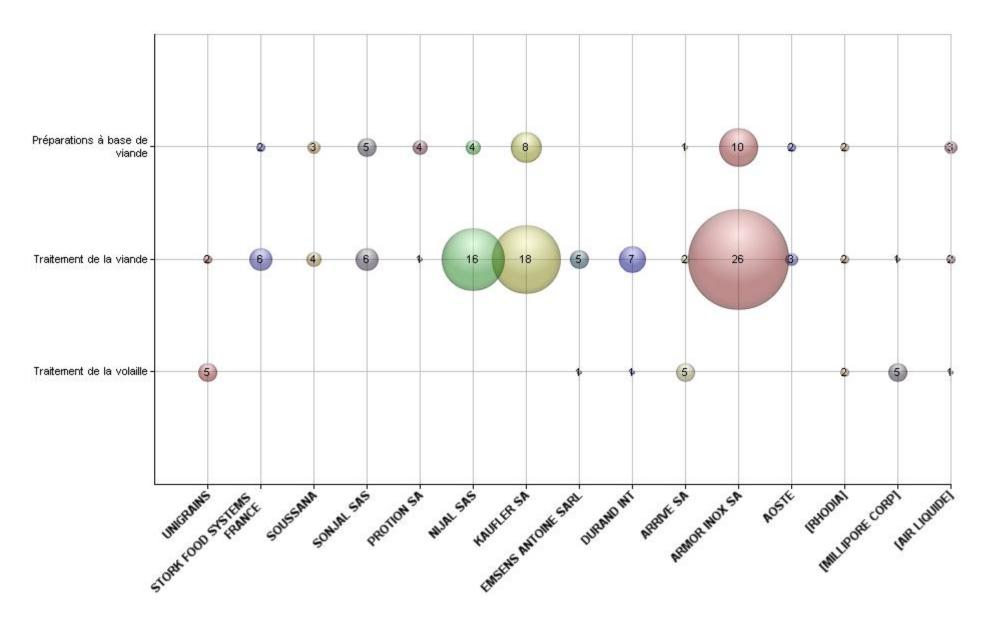


Figure 64 - Les segments couverts par les principaux déposants (Viande et charcuterie)

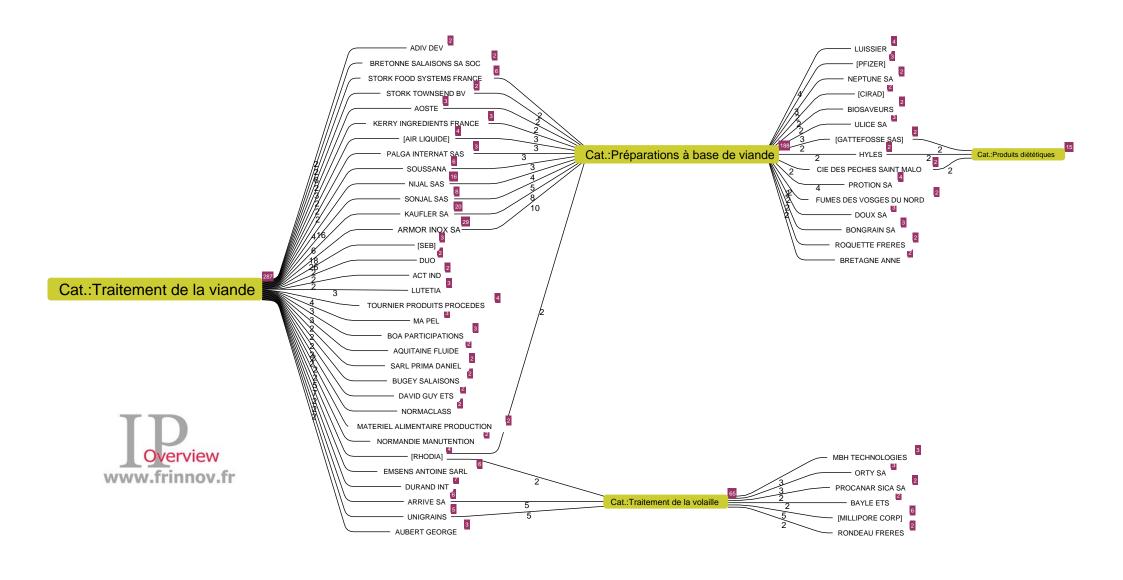


Figure 65: Positionnement des acteurs (Viande et charcuterie)

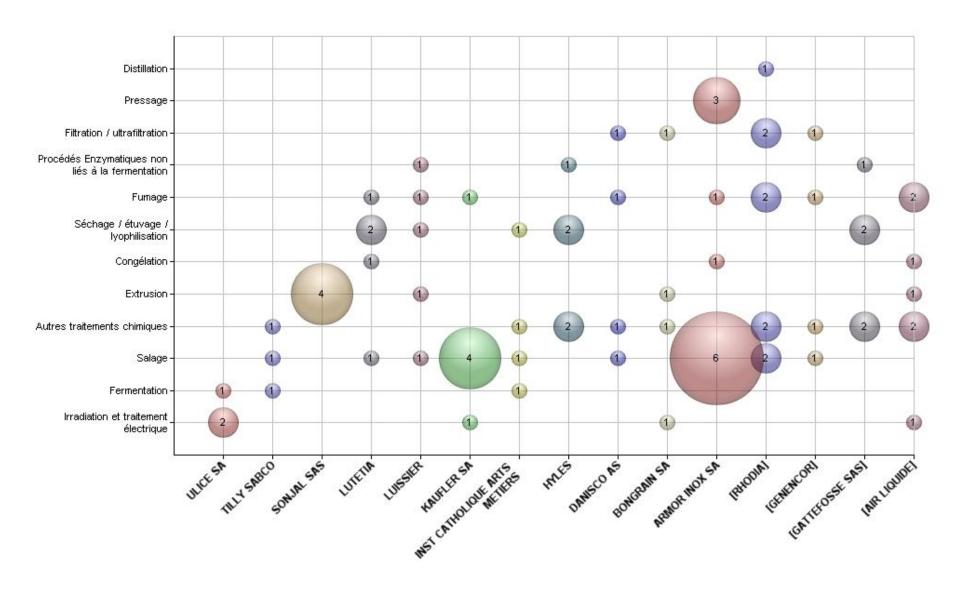


Figure 66 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Viande et charcuterie)

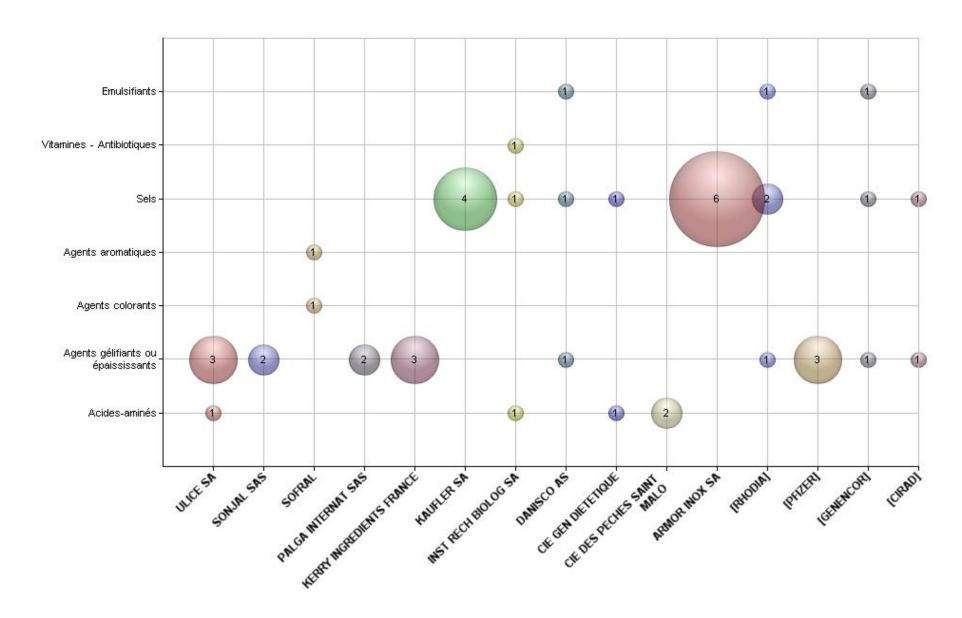


Figure 67 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Viande et charcuterie)

7. Filières poissons, crustacés et fruits de mer

7.1. Evolution des dépôts

La figure 68 illustre l'évolution temporelle des dépôts de demandes de brevets qui concernent la filière regroupant les traitements du poisson, des crustacés et des fruits de mer. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

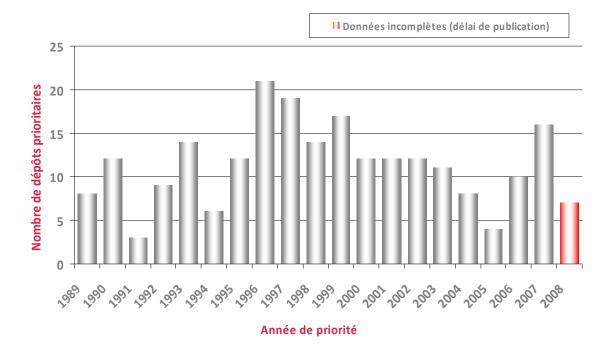


Figure 68 - Les dépôts dans le temps (Poissons, crustacés et fruits de mer)

Un tel secteur représente 227 familles de brevets dont les dépôts ont évolué tels que présenté cidessus. Il y a environ entre 10 et 15 brevets prioritaires français qui sont déposés dans le domaine par an.

7.2. Les caractéristiques de dépôts

7.2.1. Typologie des déposants

La figure 69 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom). Les dépôts inventeurs peuvent concerner des inventeurs individuels ou encore des dépôts laissés à la charge de l'inventeur lorsque son employeur n'a pas nécessairement souhaité protéger l'invention.

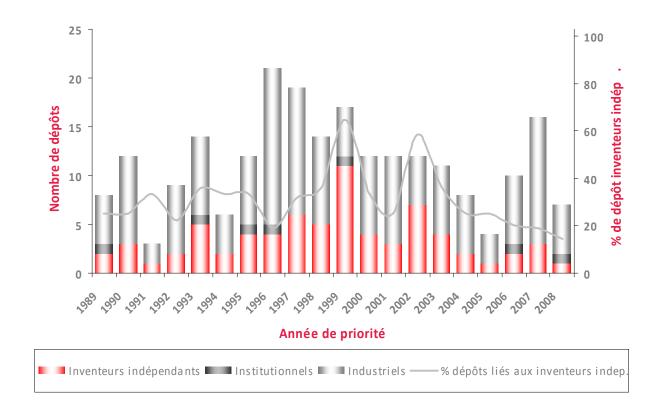


Figure 69 - Evolution temporelle des types de déposants (Poissons, crustacés et fruits de mer)

Ici il peut être constaté que la majorité des dépôts est effectuée par des industriels, et que d'autre part le reste des dépôts est pratiquement exclusivement le fruit de dépôts au nom d'inventeurs (environ 30%), en effet très peu concernent des acteurs institutionnels (cette étude ne comptabilise pour l'IFREMER, 1^{er} déposant institutionnel dans ce domaine, que 3 dépôts de brevet).

7.2.2. Les extensions

La figure 70 illustre les pratiques d'extensions à l'issue de l'année de priorité de la demande française, lorsqu'il y a effectivement extension (la proportion de demandes étendues est en effet égal à 55%). Il peut être noté que seulement 48 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure

PCT¹¹. L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants, mais cette tendance est plus facile à mettre en évidence en étudiant la stratégie d'extension acteur par acteur..

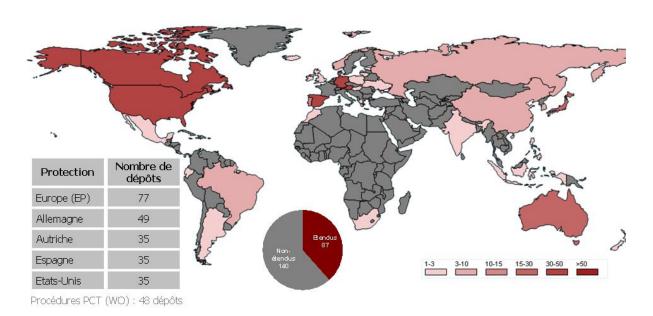


Figure 70 - Pratiques d'extensions (Poissons, crustacés et fruits de mer)

Les extensions choisies par ces déposants sont conformes à l'emplacement des principaux marchés visés par les acteurs du domaine à savoir l'Europe via le brevet européen¹² et plus particulièrement l'Allemagne (et l'Autriche) puis l'Espagne qui sont directement désignés.

_

¹¹Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

¹² La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

Il est à noter que les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

7.3. Les déposants

7.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

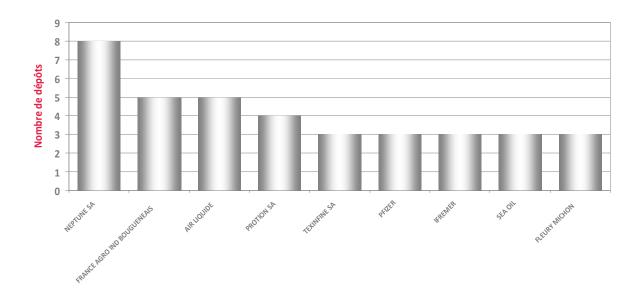


Figure 71 - Les principaux déposants (Poissons, crustacés et fruits de mer)

La société NEPTUNE possède le plus gros portefeuille du domaine avec 8 brevets, principalement sur des préparations à base de poissons.

La figure 72 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière fruits, légumes et champignons. Ainsi moins d'un quart des brevets sont détenus par ces 10 acteurs principaux qui représentent environ 1% du total des déposants de demandes de brevets dans ce domaine. Un tel constat est typique d'un secteur très ouvert et sans véritable barrière liée à la propriété intellectuelle à l'entré du marché.

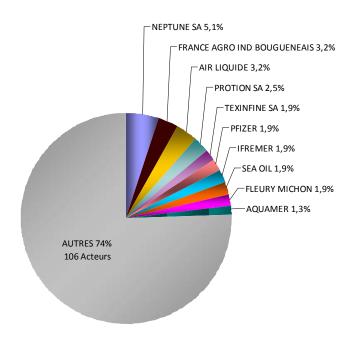


Figure 72 - Répartition des principaux portefeuilles (Poissons, crustacés et fruits de mer)

7.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet. La collaboration entre le CEA et la société SEA OIL (start up issue du CEA) car ce brevet à permis la création de cette dernière. Ce brevet concerne un procédé pour la fabrication d'huile de poisson.

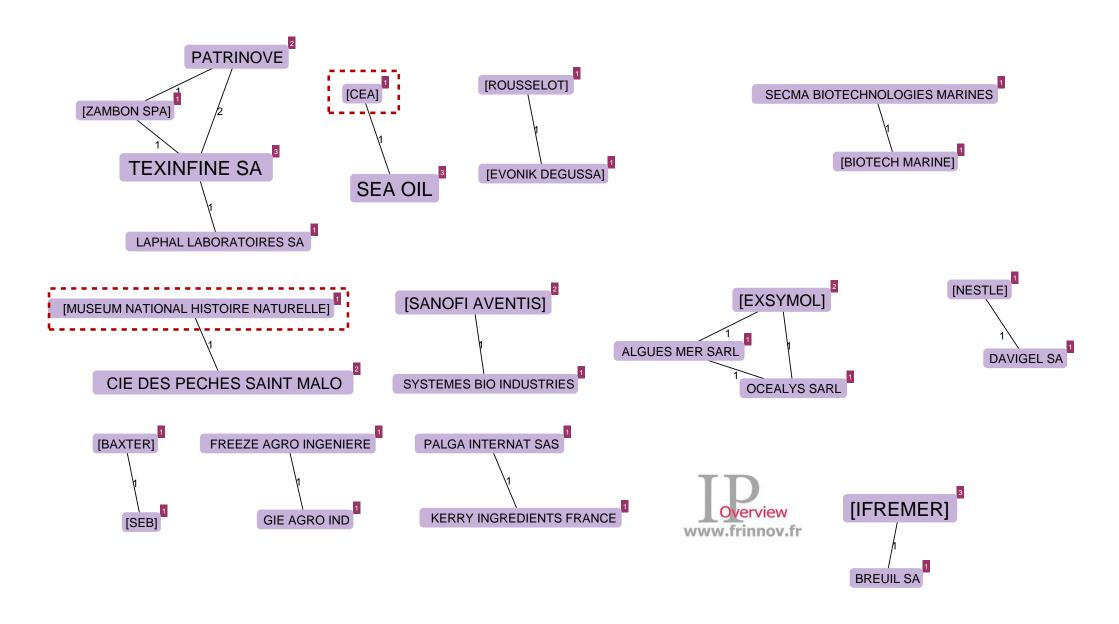


Figure 73: Les principaux co-dépôts (Poissons, crustacés et fruits de mer)

7.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière poissons, crustacés et fruits de la mer ont été segmenté en 4 catégories (les préparations à base de poisson ou fruits de mer, les traitements des coquillages ou des crustacés, le traitement du poisson et les produits diététiques). Les figures 74 et 75 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 76 et 77 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

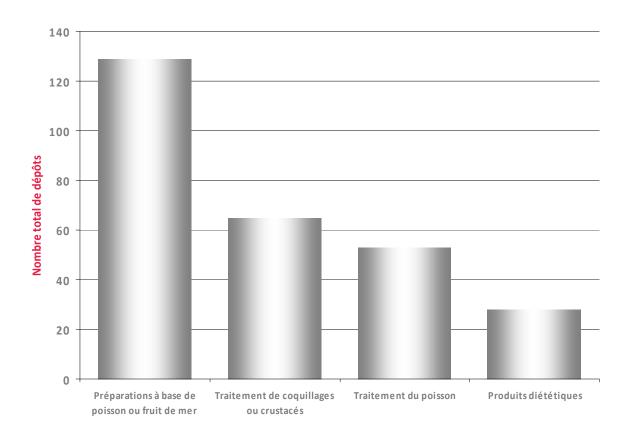


Figure 74 - Segmentation de la filière poissons, crustacés et fruits de mer

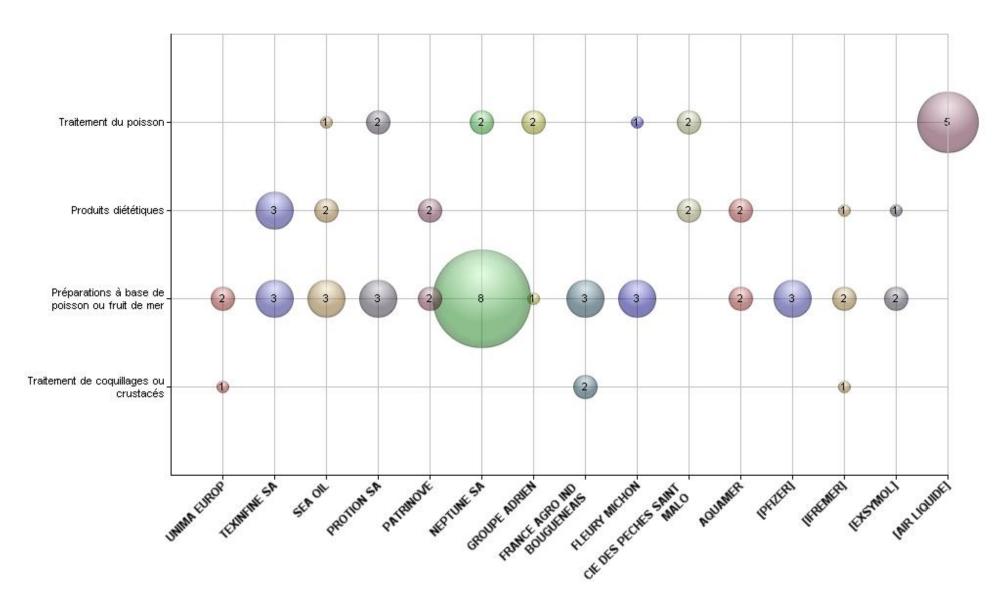


Figure 75 - Les segments couverts par les principaux déposants (Poissons, crustacés et fruits de mer)

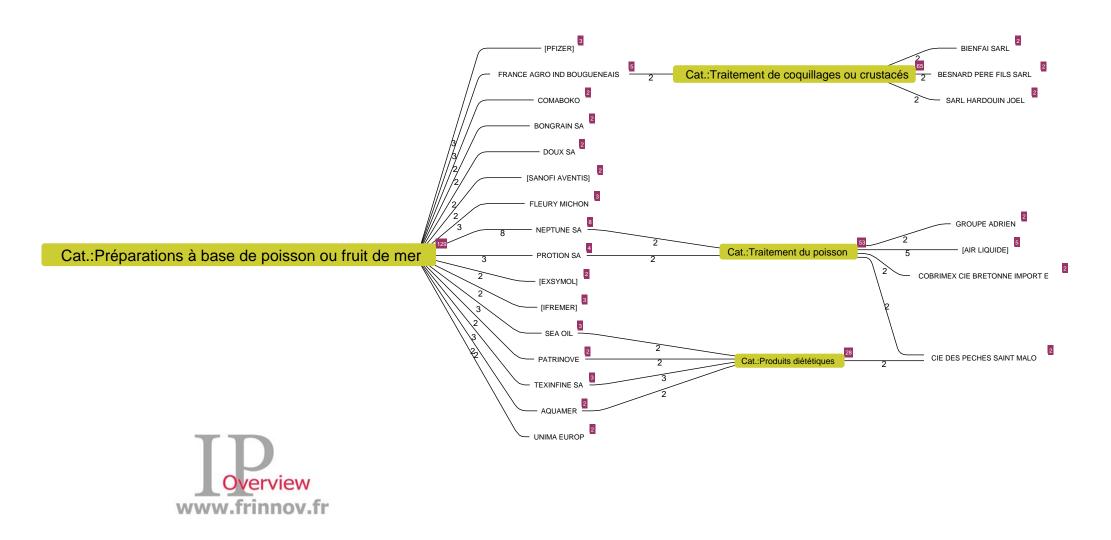


Figure 76: Positionnement des acteurs (Poissons, crustacés et fruits de mer)

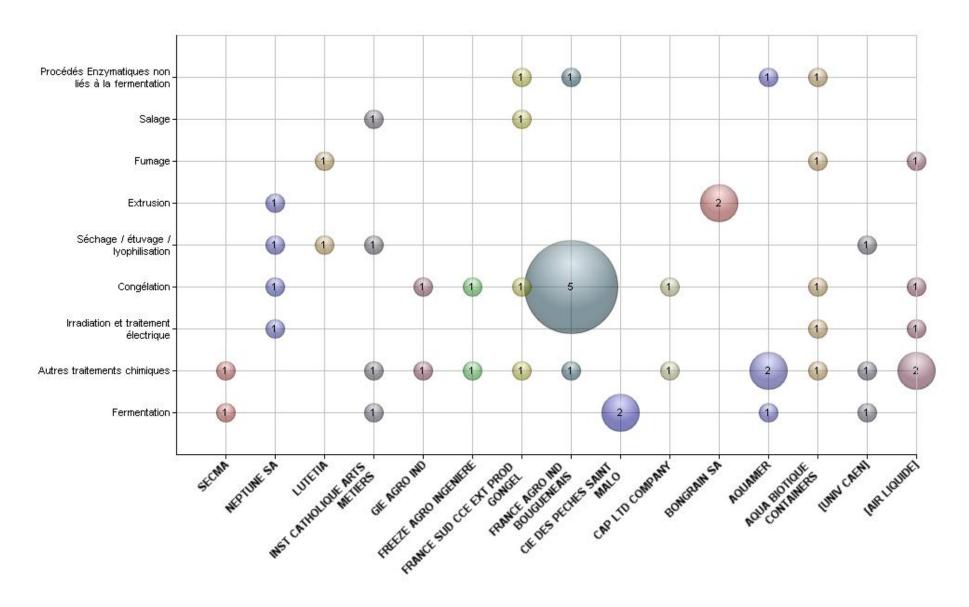


Figure 77 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Poissons, crustacés et fruits de mer)

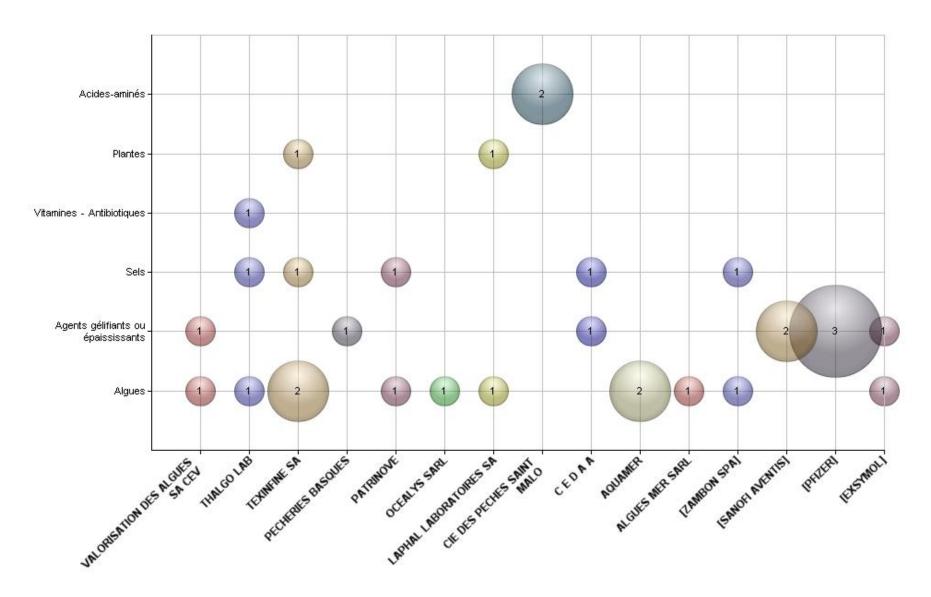


Figure 78 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Poissons, crustacés et fruits de mer)

8. Filière des épices et condiments

8.1. Evolution des dépôts

La figure 79 illustre l'évolution temporelle des dépôts de demandes de brevets de la filière épices et condiments. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

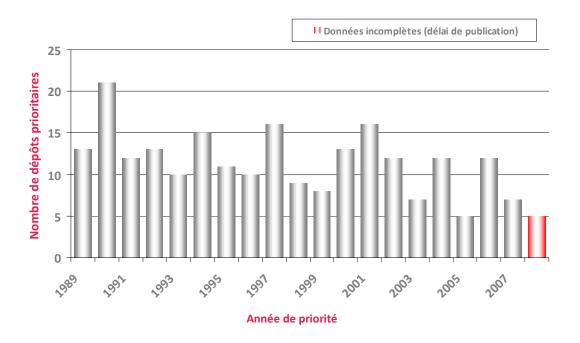


Figure 79 - Les dépôts dans le temps (Epices et condiments)

Ce secteur représente 227 familles de brevets dont les dépôts ont évolué tels que présenté cidessous. Il y a chaque année une dizaine de dépôt par an sur ce secteur.

8.2. Les caractéristiques de dépôts

8.2.1. Typologie des déposants

La figure 10 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom). Les dépôts inventeurs peuvent concerner des inventeurs individuels ou encore des dépôts laissés à la charge de l'inventeur lorsque son employeur n'a pas nécessairement souhaité protéger l'invention.

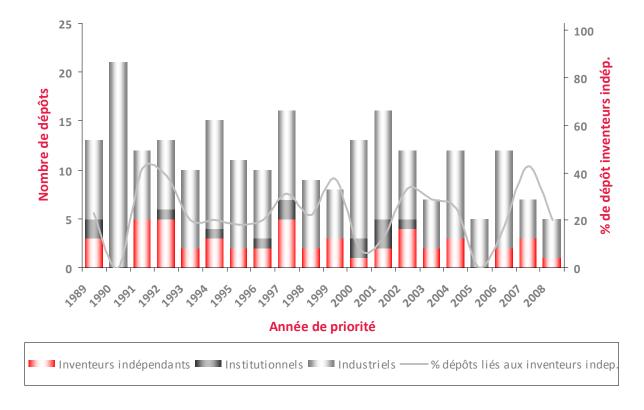


Figure 80 - Evolution temporelle des types de déposants (Epices et condiments)

Ici il peut être constaté que la majorité des dépôts est effectuée par des industriels, et que d'autre part le reste des dépôts est pratiquement exclusivement le fruit de dépôts au nom d'inventeurs, en effet très peu concernent des acteurs institutionnels, particulièrement ces dernières années.

8.2.2. Les extensions

La figure 81 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale.

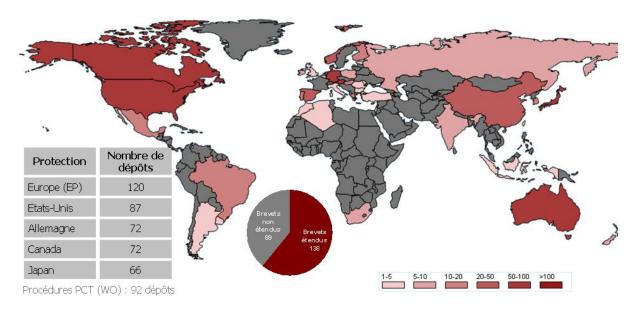


Figure 81 - Pratiques d'extensions (Epices et condiments)

Cette carte illustre les pratiques d'extensions à l'issue de l'année de priorité de la demande française, lorsqu'il y a effectivement extension (la proportion de demandes étendues est en effet égal à 55%). Il peut être noté que 92 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT¹³. L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants, mais cette tendance est plus facile à mettre en évidence en étudiant la stratégie d'extension acteur par acteur.

Les extensions choisies par ces déposants sont conformes à l'emplacement des principaux marchés visés par les acteurs du domaine à savoir l'Europe via le brevet européen¹⁴ et plus particulièrement l'Allemagne désignée directement. Vient ensuite les Etats-Unis (avec 87 demandes étendues dans ce pays), Canada (avec 72 demandes) puis le Japon (avec 66). Notons aussi le nombre non négligeable d'extensions effectuées en Australie. Les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

8.3. Les déposants

8.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

-

¹³Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

¹⁴ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

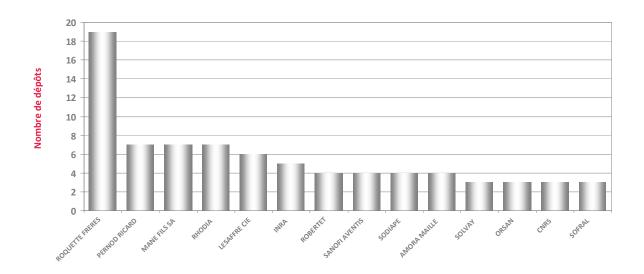


Figure 82 - Les principaux déposants (Epices et condiments)

Roquette Frère est le 1^{er} déposant de cette filière très largement devant PERNOD RICARD, MANE FILS et RHODIA avec un portefeuille de 18 demandes de brevets.

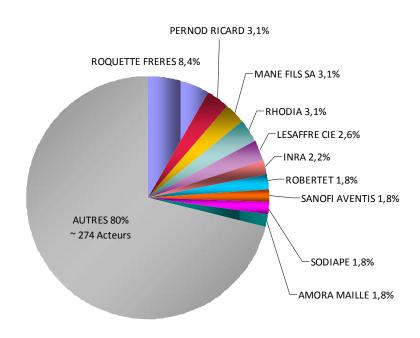


Figure 83 - Répartition des principaux portefeuilles (Epices et condiments)

8.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet.

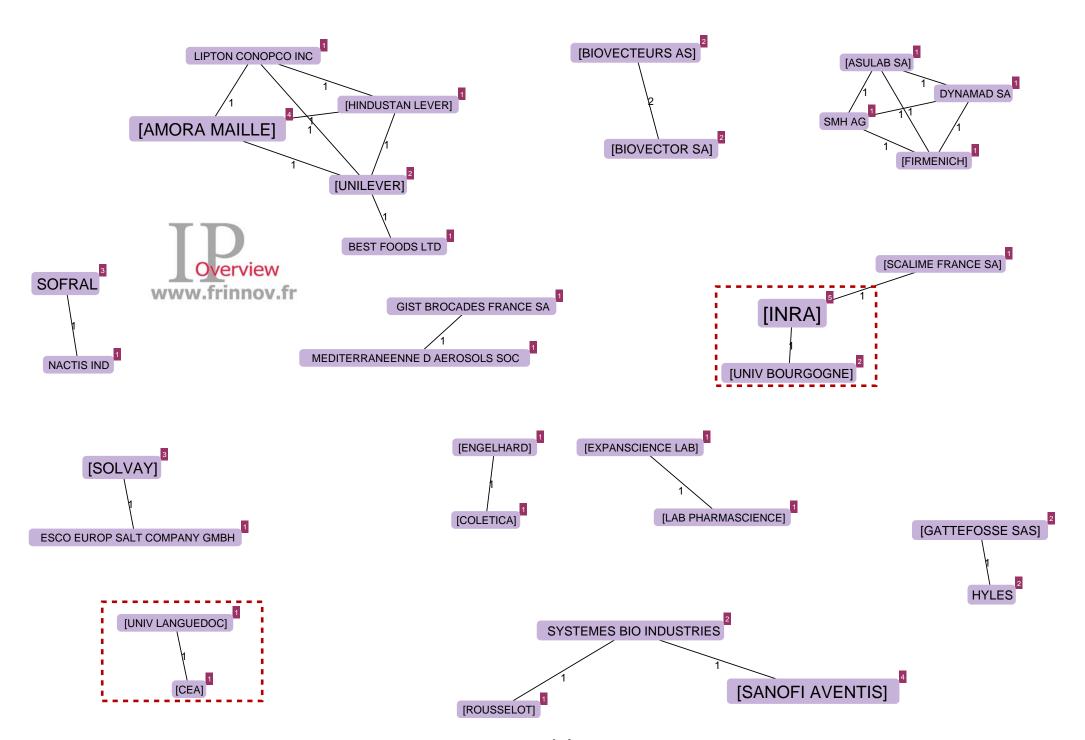


Figure 84 : Les principaux co-dépôts (Epices et condiments)

8.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière des épices et des condiments ont été segmenté en 4 catégories (les épices, agents aromatiques ou condiments synthétiques, les épices et condiments d'origine naturelle, les assaisonnements divers et les sels de table ou les substituts). Les figures 86 et 87 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 88 et 89 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

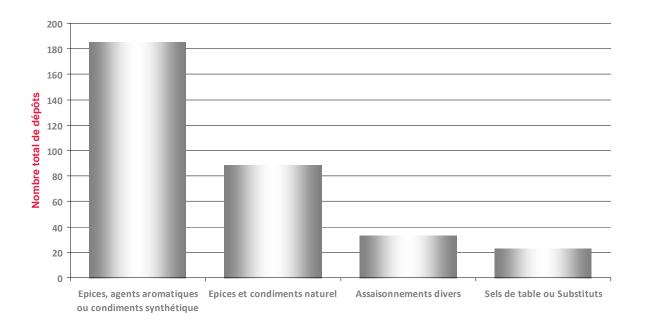


Figure 85 - Segmentation de la filière épices et condiments

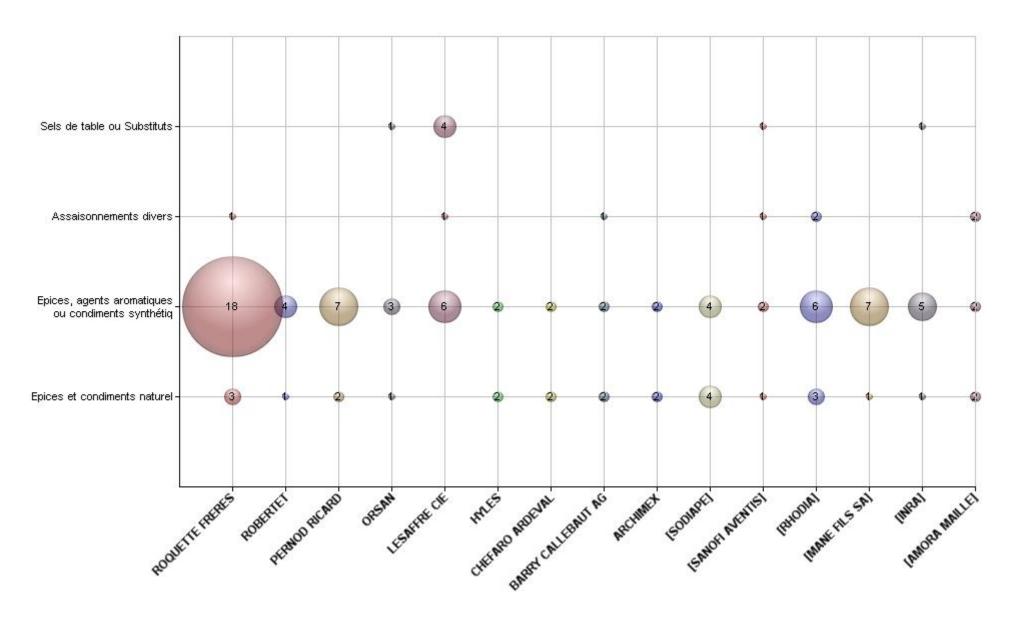


Figure 86 - Les segments couverts par les principaux déposants (Epices et condiments)

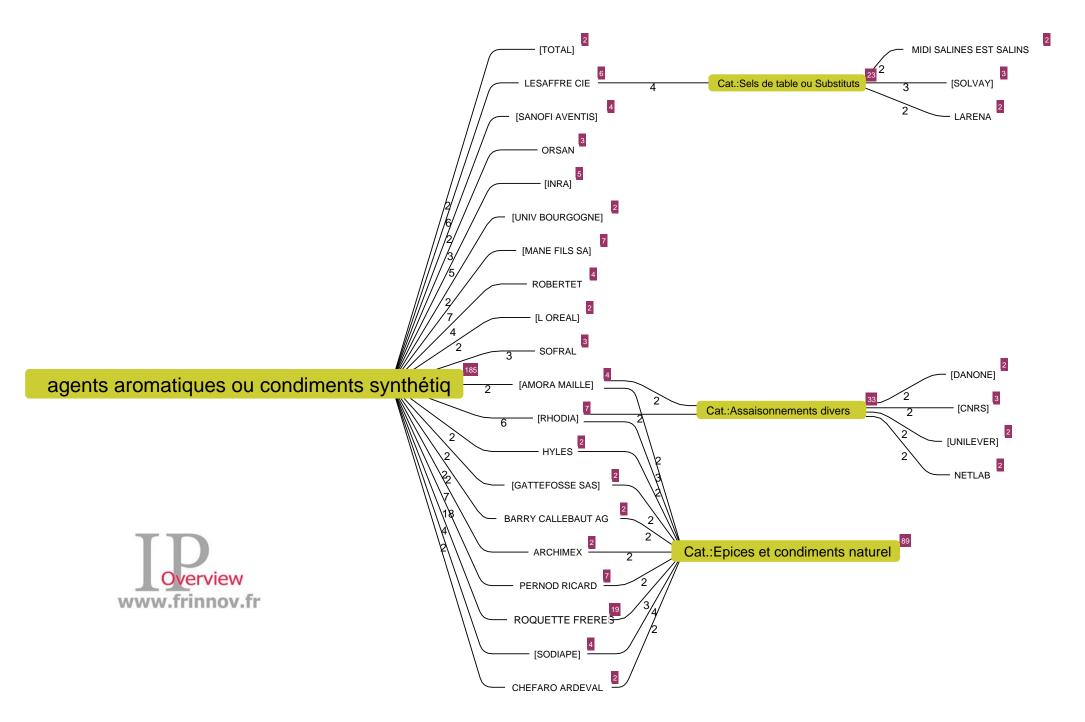


Figure 87: Positionnement des principaux acteurs (Epices et condiments)

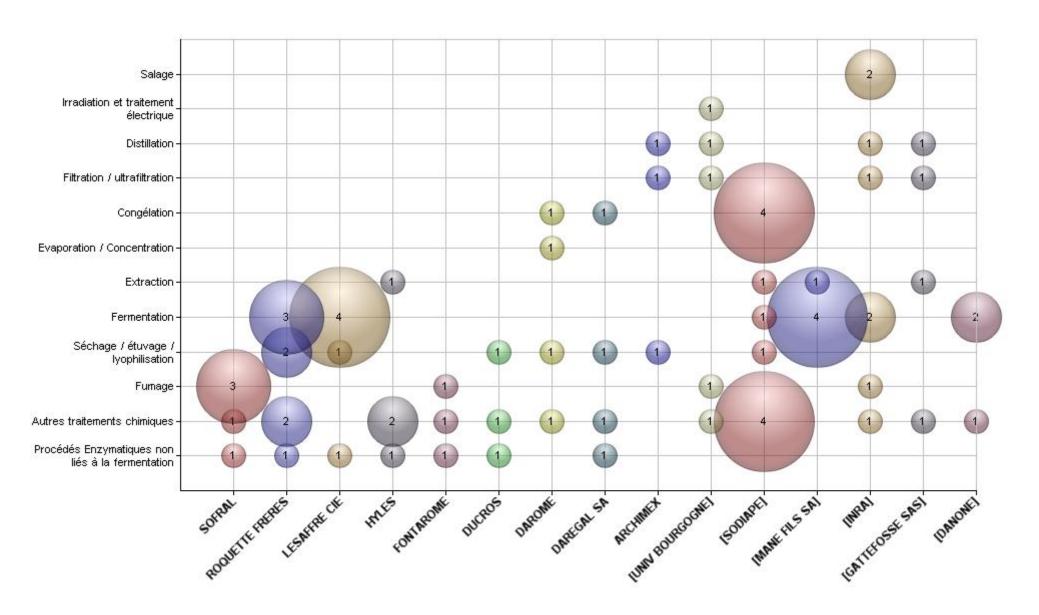


Figure 88 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Epices et condiments)

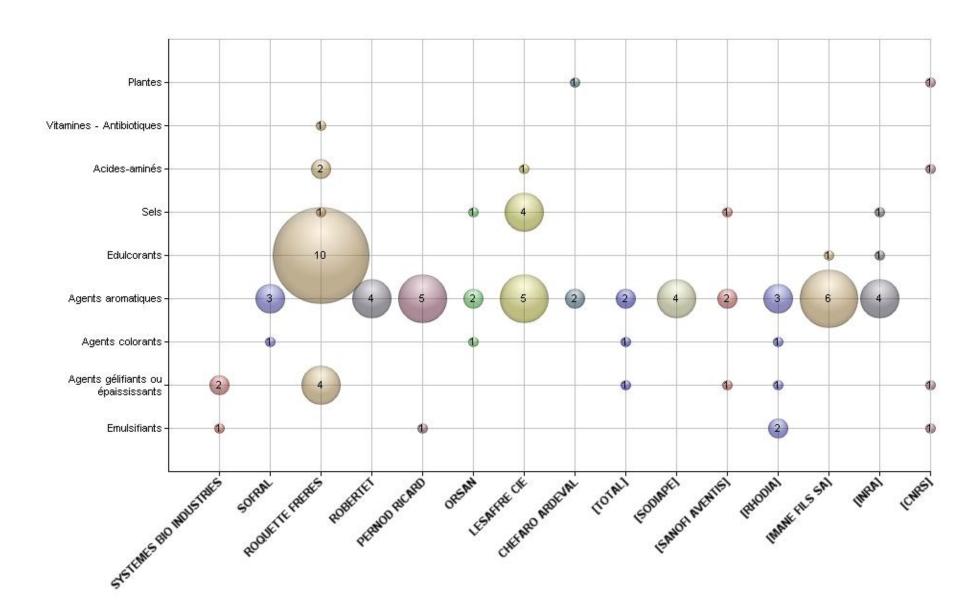


Figure 89 - Acteurs Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Epices et condiments)

Industrie sucrière

9.1. Evolution des dépôts

La figure 90 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant l'industrie sucrière.

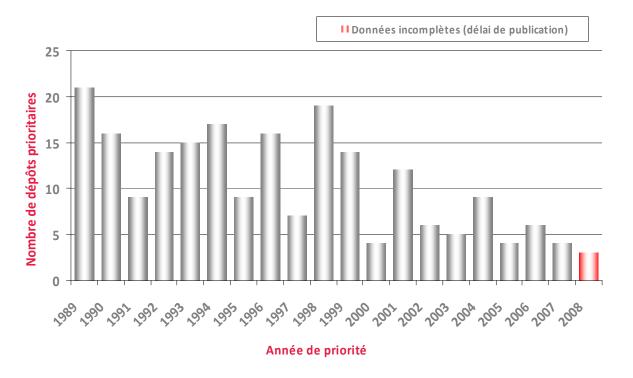


Figure 90 - Les dépôts dans le temps (Industrie sucrière)

Depuis 1989, un peu plus de 210 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

Le nombre de brevets sur cette filière est globalement en baisse depuis une vingtaine d'année. Depuis ces cinq dernières années il est stabilisé autour de 5 brevets par an.

9.2. Les caractéristiques de dépôts

9.2.1. Typologie des déposants

La figure 91 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

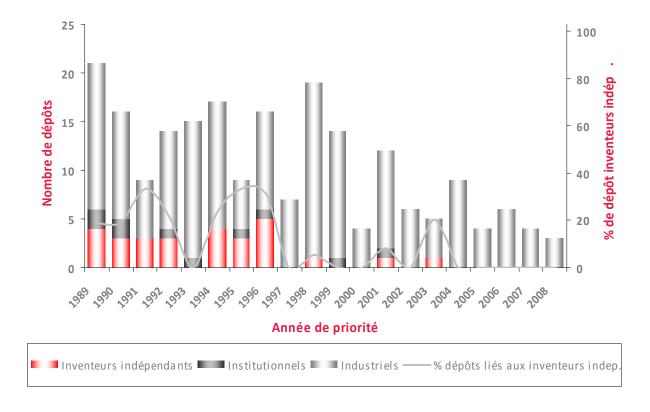


Figure 91 - Evolution temporelle des types de déposants (Industrie sucrière)

Ce secteur est très dominé par les dépôts d'industriels. Les dépôts liés à des inventeurs indépendants sont en constante diminution et sont inexistants aujourd'hui. Les dépôts institutionnels sont très rares dans cette filière.

9.2.2. Les extensions

La figure 92 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale.

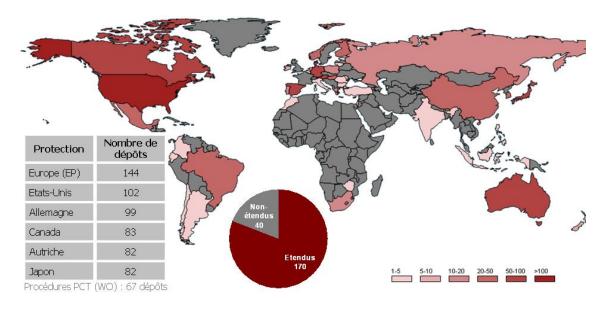


Figure 92 - Pratiques d'extensions (Industrie sucrière)

L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants. Il est important de souligner que les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT¹⁵ même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen¹⁶, avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne. Les Etats-Unis (102 extensions), le Canada (83 extensions) et Japon (82 extensions) sont également souvent protégés. Il est important de noter que les brevets dans cette filière sont le plus souvent étendus.

9.3. Les déposants

9.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. La société ROQUETTE FRERES domine en volume les autres déposants comme FIVES CAIL BABCOCK SA, APPLEXION, BEGHIN SAY SA ou SAINT LOUIS SUCRE. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ciaprès.

.

¹⁵Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

¹⁶ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

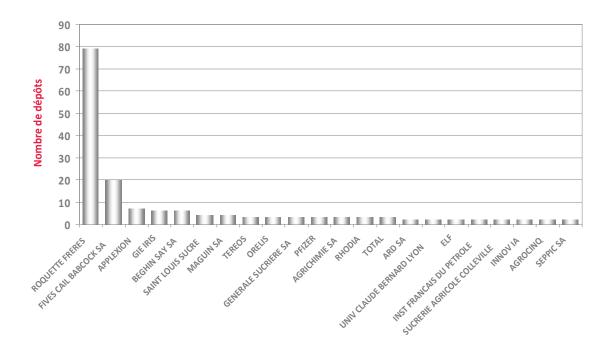


Figure 93 - Les principaux déposants (Industrie sucrière)

La figure 94 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à l'industrie sucrière. Ce secteur est caractérisé par un nombre beaucoup moins important de déposant que dans les autres filières décrites dans cette étude. Ainsi près de 66% des brevets sont détenus par les 10 premiers déposants (soit 66% des brevets détenu par 15% des déposants).

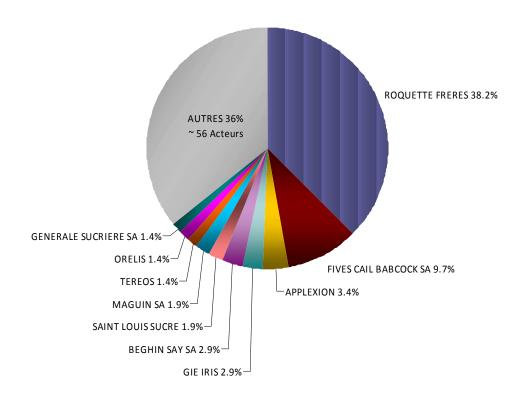


Figure 94 - Répartition des principaux portefeuilles (Industrie sucrière)

9.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet.

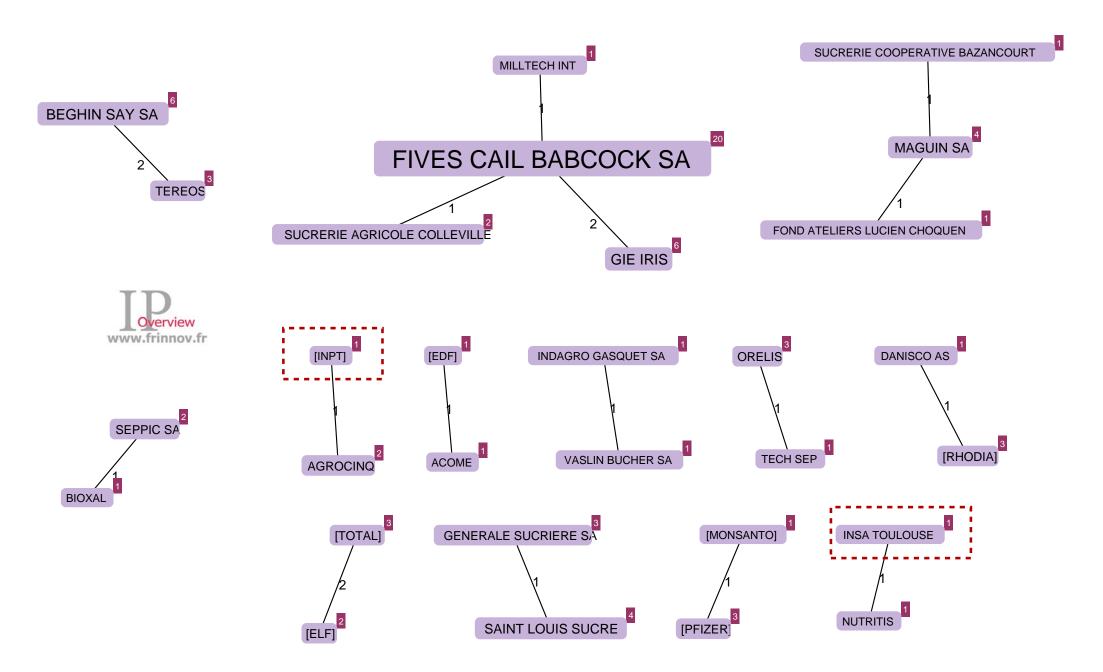


Figure 95: Les principaux co-dépôts (Industrie sucrière)

9.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à l'industrie sucrière ont été segmenté en 10 catégories (les édulcorants, les préparations ou les traitements des sucres brutes, la production des jus sucrés, l'extraction du sucre à partir des mélasses, les glucoses, les maltoses, les fructoses, les sucres inverti et les autres types de sucre). Les figures 97, 98 et 99 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 100 et 101 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

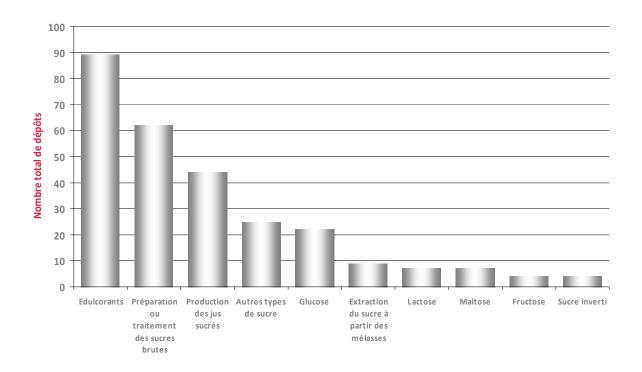


Figure 96 - Segmentation de la filière industrie sucrière

La figure 40 permet d'illustrer clairement le positionnement des différents acteurs de ce domaine. La société ROQUETTES FRERES cible ses dépôts sur les édulcorants alors qu'AGRICHIMIE est positionné seul sur les catégories « Fructose » et « Sucre inverti ».

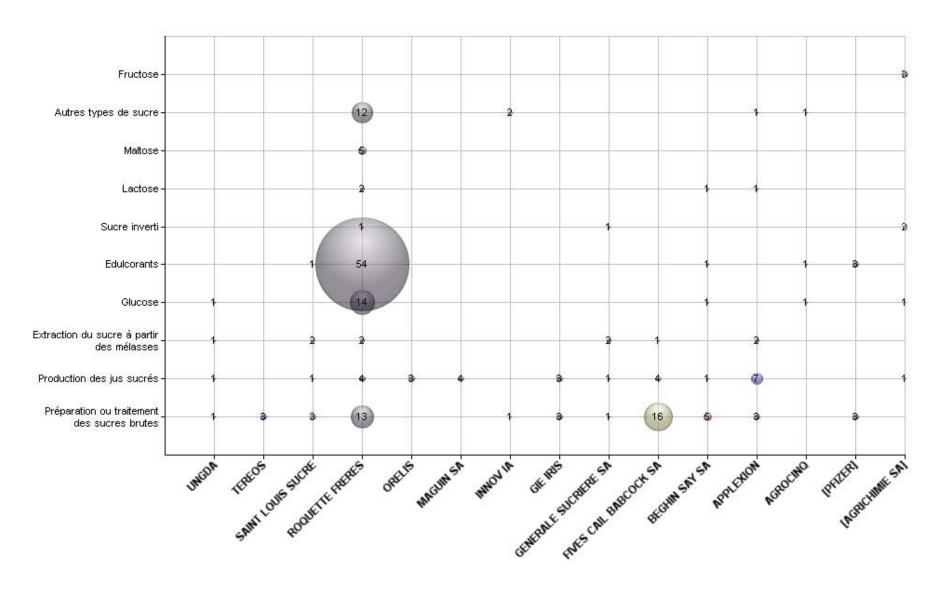


Figure 97 - Les segments couverts par les principaux déposants (Industrie sucrière)

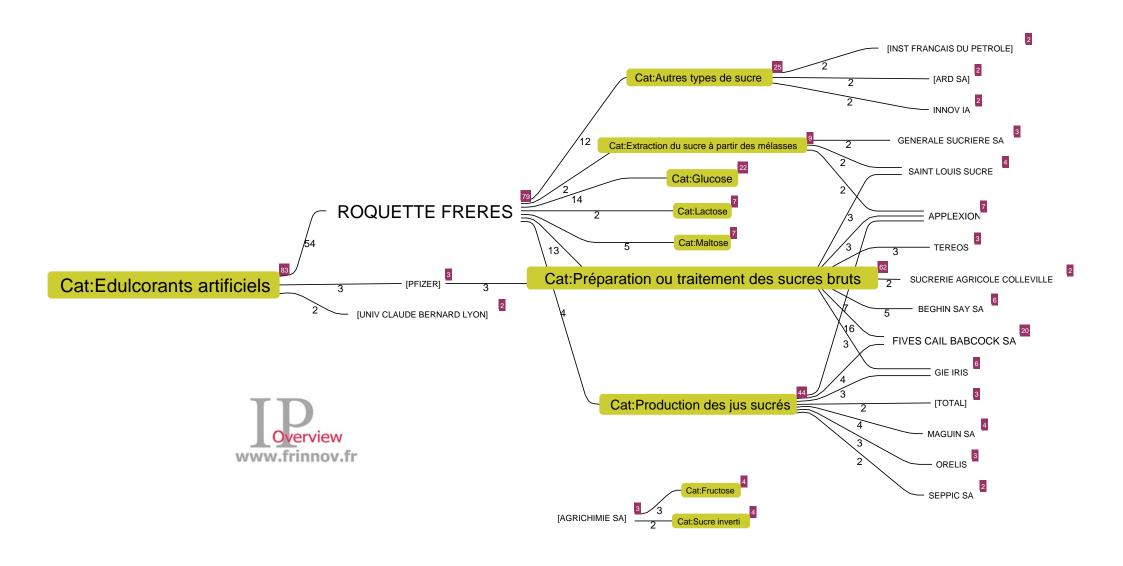


Figure 98 : Positionnement des acteurs (Industrie sucrière)

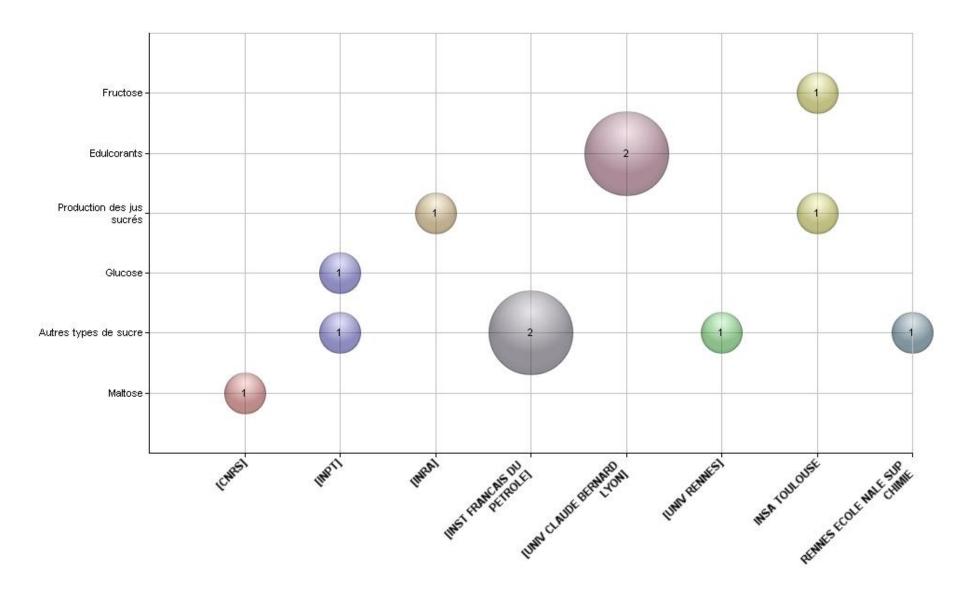


Figure 99 - Les segments couverts par les principaux institutionnels (Industrie sucrière)

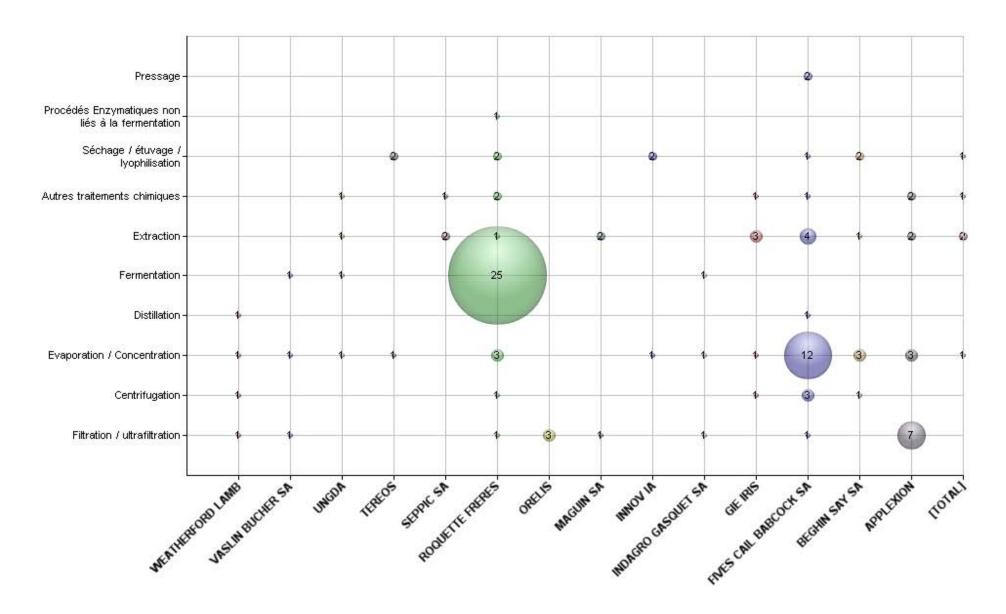


Figure 100 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Industrie sucrière)

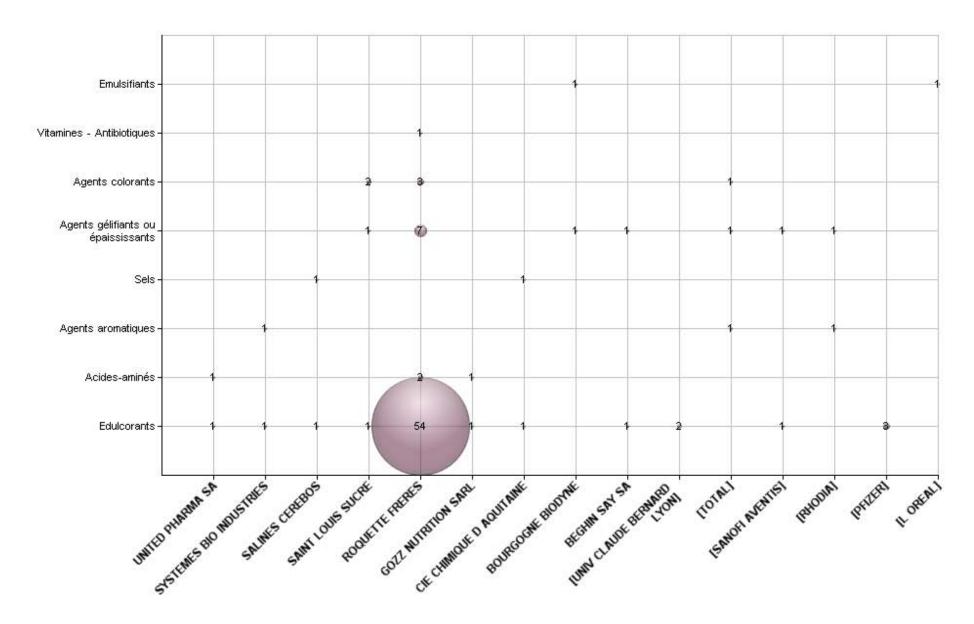


Figure 101 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Industrie sucrière)

10. Filières des huiles et graisses comestibles

10.1. Evolution des dépôts

La figure 102 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant la filière des huiles et graisses comestibles.

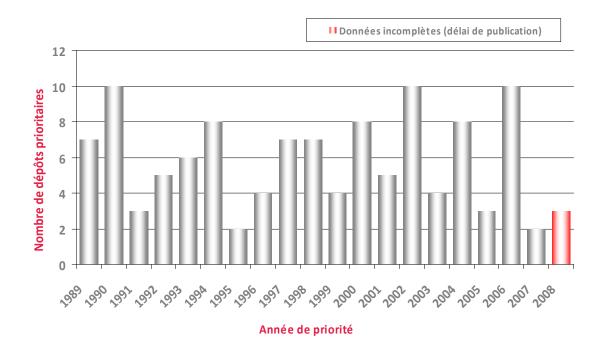


Figure 102 - Les dépôts dans le temps (Huiles et graisses comestibles)

Depuis 1989, un peu plus de 116 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010. On peut observer qu'il y a entre 4 et 10 dépôts par an sur ce sujet.

10.2. Les caractéristiques de dépôts

10.2.1. Typologie des déposants

La figure 103 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom). Ce secteur est très dominé par les dépôts d'industriels.

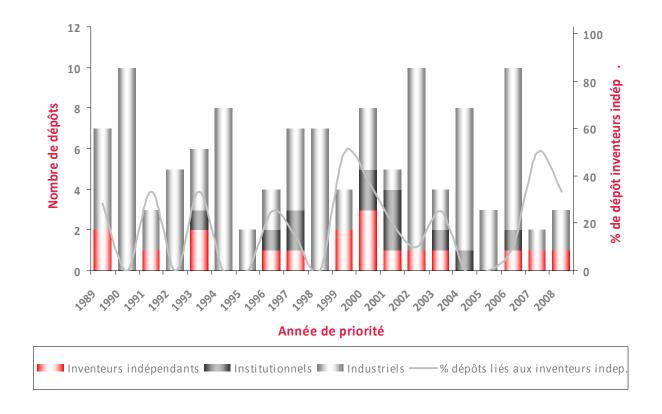


Figure 103 - Evolution temporelle des types de déposants (Huiles et graisses comestibles)

10.2.2. Les extensions

La figure 59 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale.

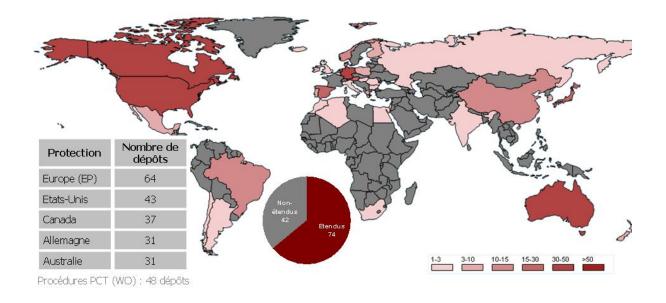


Figure 104 - Pratiques d'extensions (Huiles et graisses comestibles)

L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants. Il est important de souligner que les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT¹⁷ même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales. Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen¹⁸, avec l'Allemagne comme pays principalement ciblé. Les Etats-Unis et le Canada sont également choisis comme choix privilégiés de protection.

-

¹⁷Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

¹⁸ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

10.3. Les déposants

10.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. Les sociétés DANONE, RHODIA et EXPANSCIENCE LAB possède les plus gros portefeuilles du domaine. Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

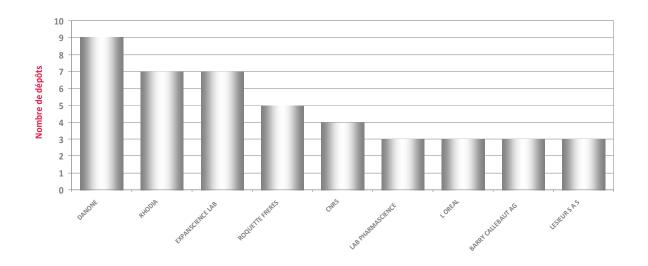


Figure 105 - Les principaux déposants (Huiles et graisses comestibles)

La figure 37 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière des huiles et graisses comestibles. Ainsi moins d'un quart des brevets sont détenus par ces 10 acteurs principaux qui représentent environ 1% du total des déposants de demandes de brevets dans ce domaine. Un tel constat est typique d'un secteur très ouvert et sans véritable barrière liée à la propriété intellectuelle à l'entré du marché.

Des industriels issus de secteurs très différents déposent sur ce domaine et pas simplement les grands groupes de l'agroalimentaire (comme DANONE ou BARRY CALLEBAUT) comme les laboratoires pharmaceutiques (PIERRE FABRE ou EXPANSCIENCE), les professionnels de la cosmétiques (L'OREAL) ou encore les chimistes comme RHODIA ou GIST BROCADES FRANCE SA.

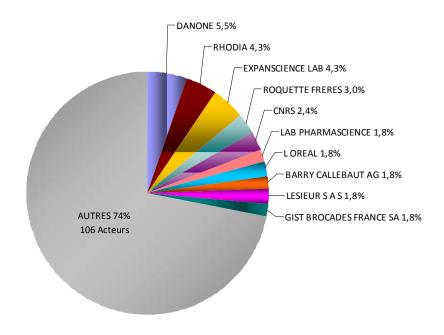
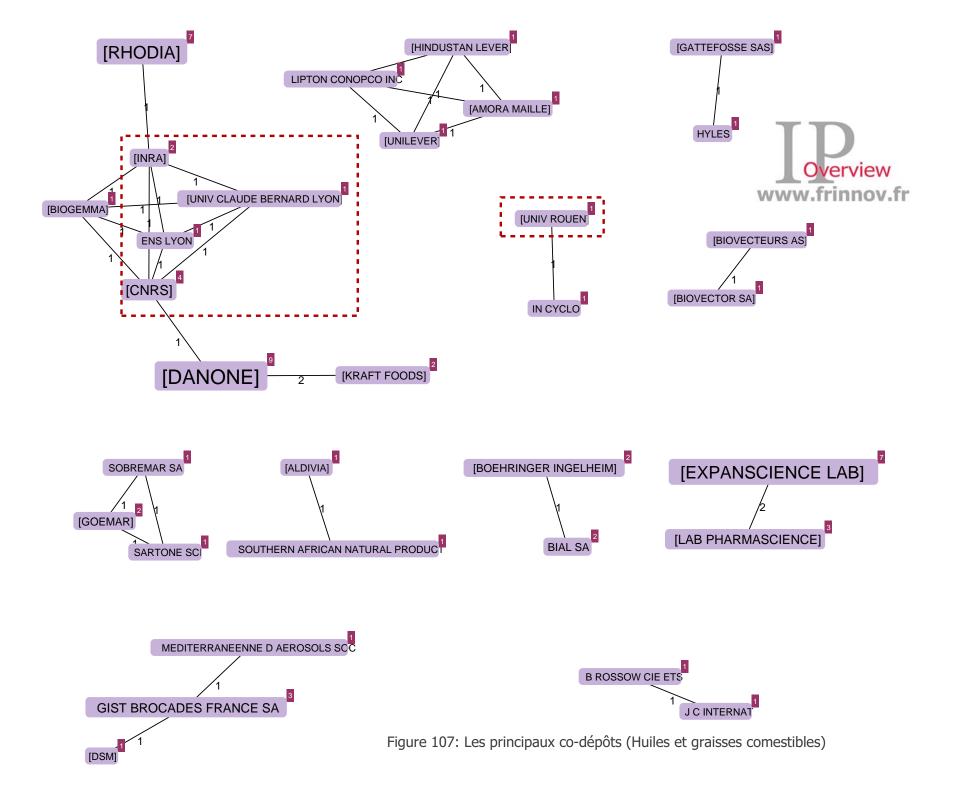


Figure 106 - Répartition des principaux portefeuilles (Huiles et graisses comestibles)

10.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet.



10.4. Les thématiques couvertes

Les brevets associés à la filière des huiles et des graisses comestibles ont été segmenté en 2 catégories, à savoir les compositions contenant une phase aqueuse et les autres huiles ou graisses. Les figures 109 et 110 illustrent le positionnement des principaux déposants et des principaux acteurs institutionnels en fonction des catégories décrites ci-dessus. Les figures 111 et 112 illustrent quant à elles le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

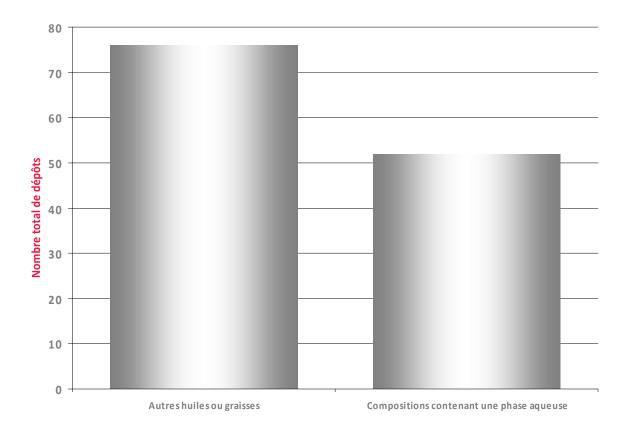


Figure 108 - Segmentation de la filière huiles et graisses comestibles

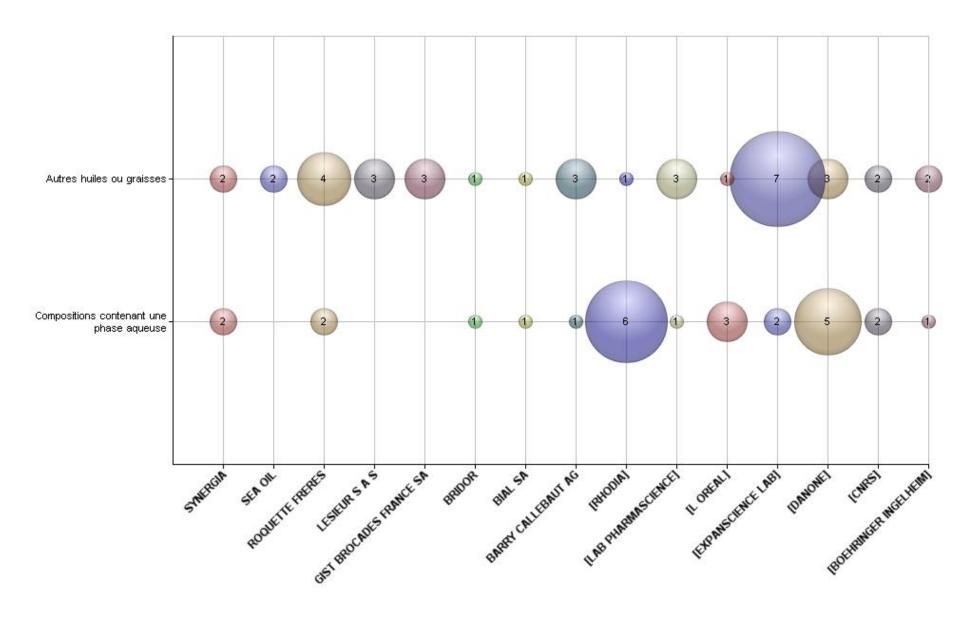
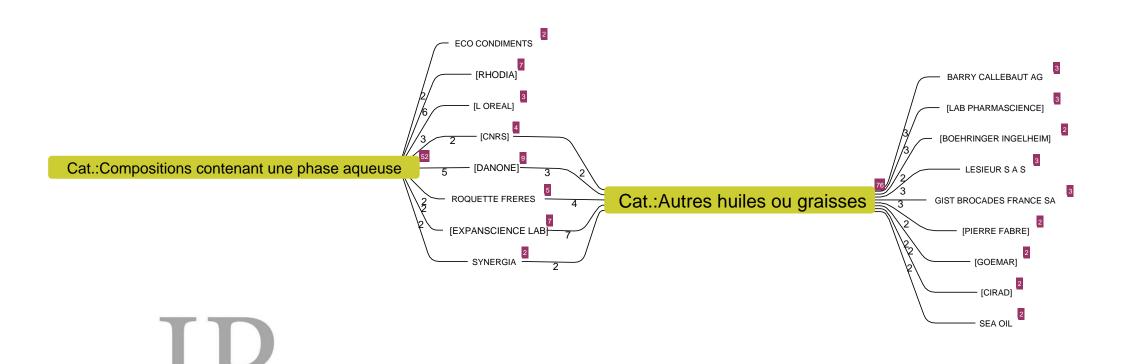


Figure 109 - Les segments couverts par les principaux déposants (Huiles et graisses comestibles)

Figure 110: Positionnement des acteurs (Huiles et graisses comestibles)



Overview

www.frinnov.fr

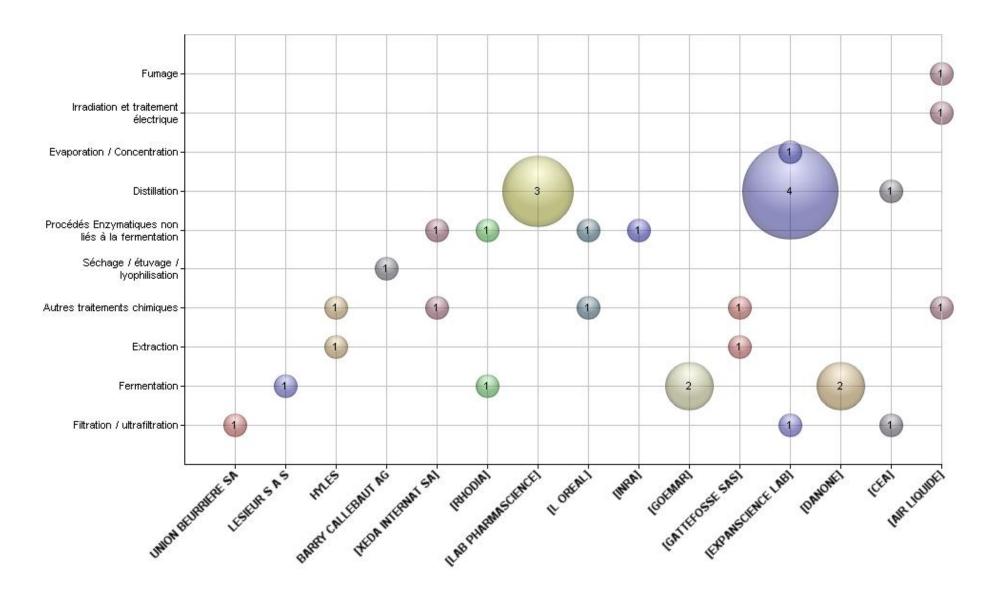


Figure 111 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Huiles et graisses comestibles)

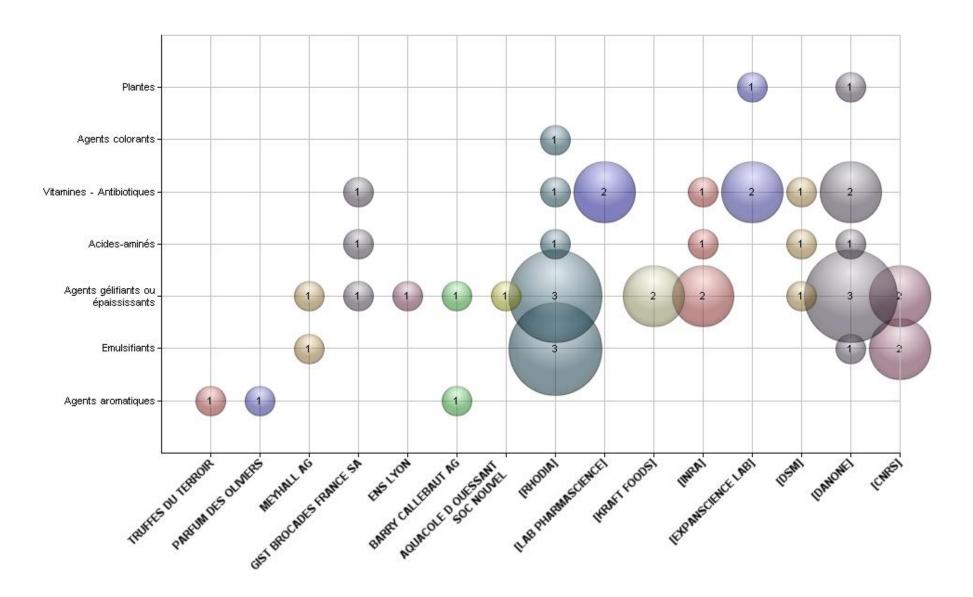


Figure 112 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Huiles et graisses comestibles)

Filière desserts et confiserie

11.1. Evolution des dépôts

La figure 113 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant la filière des desserts et des confiseries.

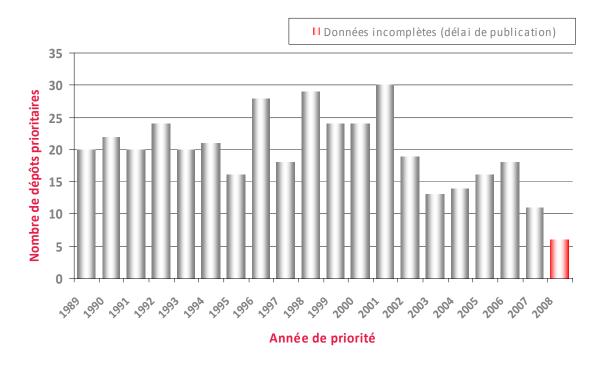


Figure 113 - Les dépôts dans le temps (Desserts et confiserie)

Depuis 1989, 393 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010.

Le niveau moyen des dépôts dans cette filière a légèrement diminué ces dernières années. On dénombrait jusqu'en 2002 à peu près 20 dépôts par an, alors que depuis ce nombre est tombé à 15 brevets par an.

11.2. Les caractéristiques de dépôts

11.2.1. Typologie des déposants

La figure 114 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

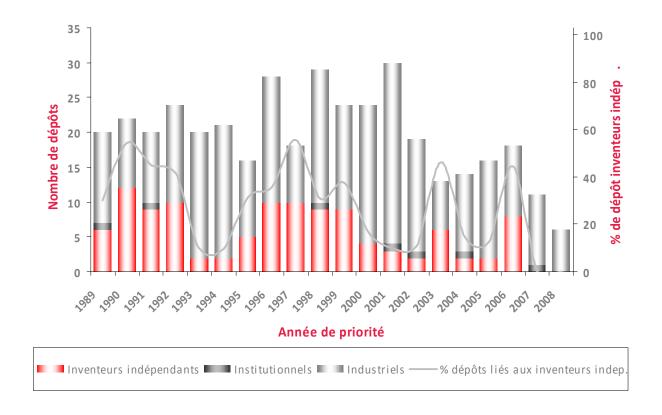


Figure 114 - Evolution temporelle des types de déposants (Desserts et confiserie)

La majorité des dépôts sont effectués par des industriels, alors que les institutionnels déposent relativement peu sur ce domaine.

11.2.2. Les extensions

La figure 115 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale. L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants.

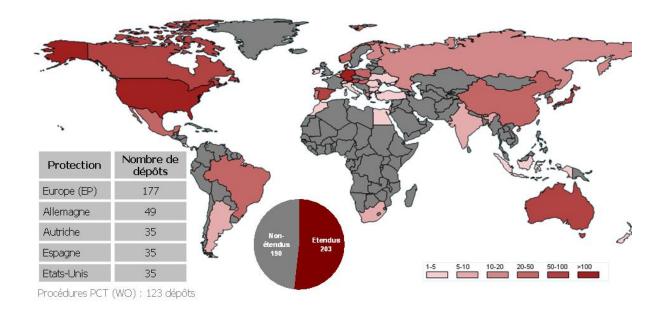


Figure 115 - Pratiques d'extensions (Desserts et confiserie)

Seulement un peu plus de 50% des brevets sont étendus à l'étranger. La zone de protection est donc principalement limitée à la France. Cependant, lorsqu'un brevet est étendu la procédure européenne¹⁹ est choisie préférentiellement, avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne (et l'Autriche) et l'Espagne. La protection aux Etats-Unis est rarement utilisée, seulement 35 brevets ont été étendus aux US. Il peut être également noté que 123 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT²⁰. Les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

11.3. Les déposants

11.3.1. Les principaux déposants

-

¹⁹ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

²⁰Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. La société ROQUETTES FRERES, dont les brevets protègent un périmètre très large, arrive en première position. La société DANONE, TOGUM et MARS INC possèdent des portefeuilles plus réduit entre 10 et 20 brevets.

Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

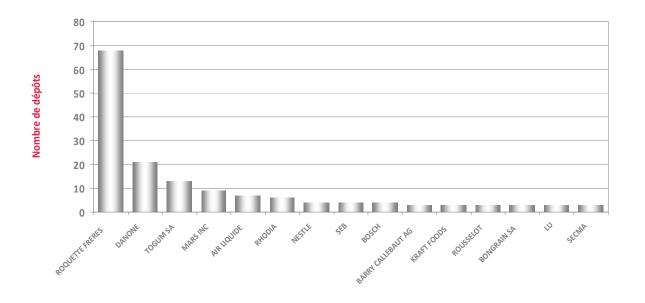


Figure 116 - Les principaux déposants (Desserts et confiserie)

La figure 117 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière boisson.

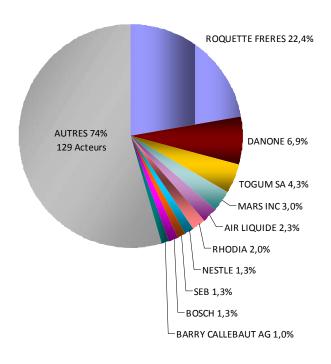


Figure 117 - Répartition des principaux portefeuilles (Desserts et confiserie)

11.3.2. Les principaux co-dépôts

Cette filière ne présente pas de nombreux co-dépôts et encore moins de co-dépôt supérieur à un brevet. Ce graphique permet de visualiser les rapprochements entre les différentes entreprises, comme par exemple entre les sociétés BOSCH et TOGUM.

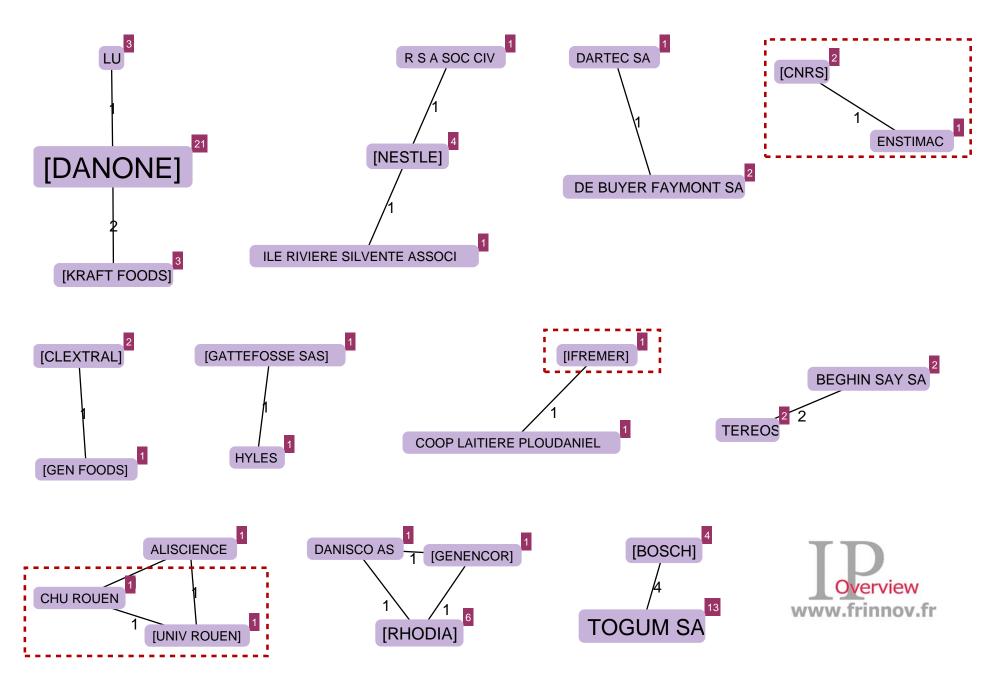


Figure 118 : Les principaux co-dépôts (Desserts et confiserie)

11.4. Les thématiques couvertes

Les figures suivantes, figures 119 et 120, illustrent le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

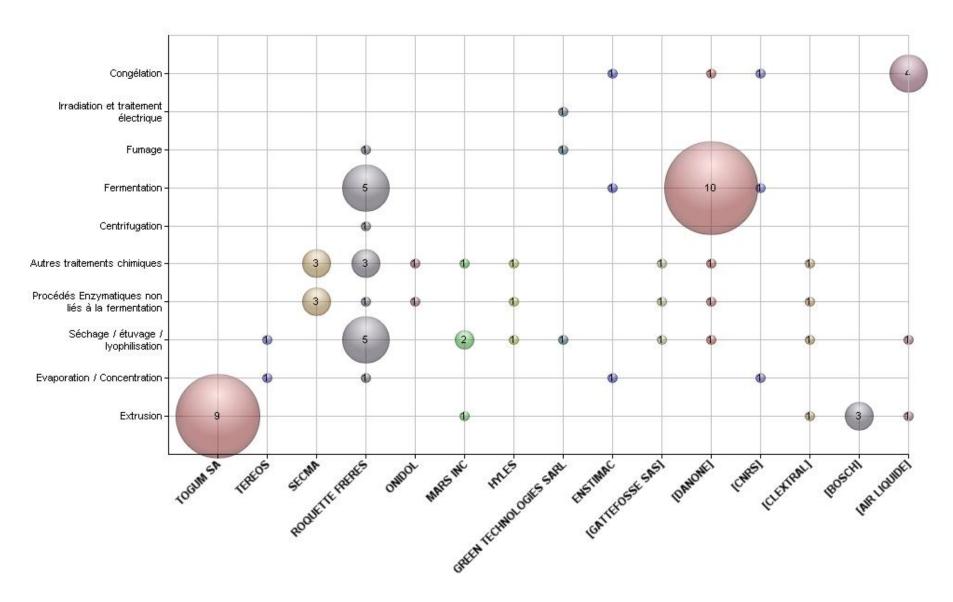


Figure 119 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Desserts et confiserie)

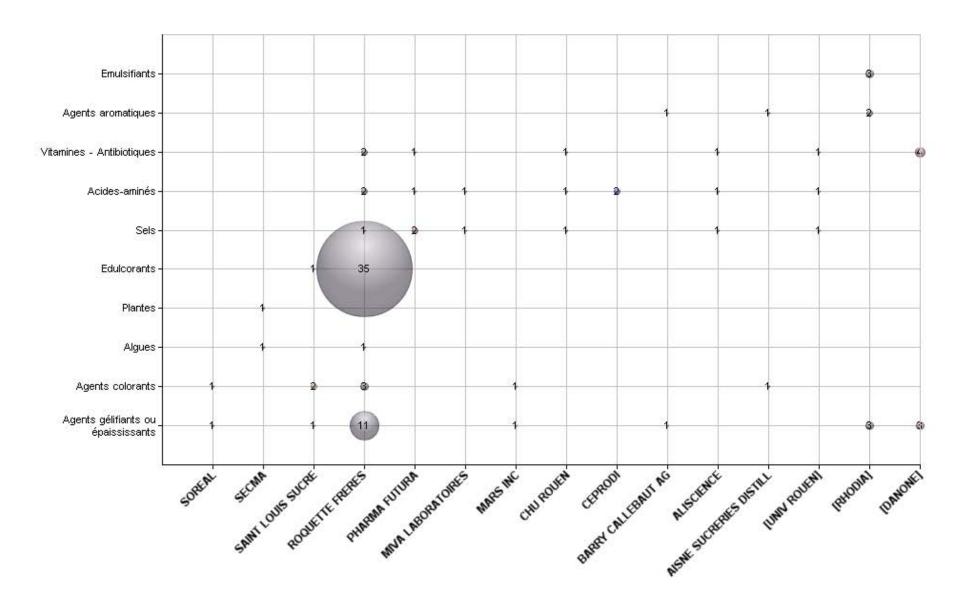


Figure 120 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Desserts et confiserie)

12. Alimentation animale

12.1. Evolution des dépôts

La figure 121 représente l'évolution temporelle des dépôts prioritaires concernant l'alimentation animale.

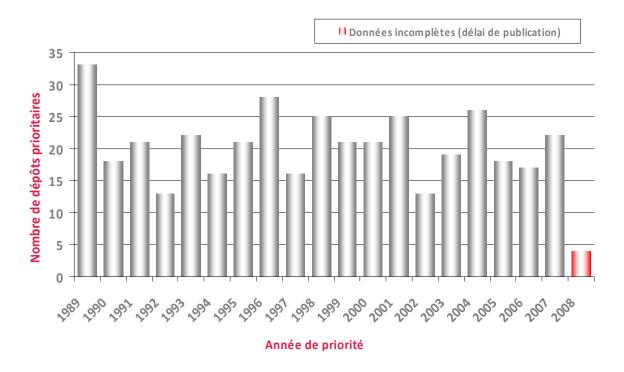


Figure 121 - Les dépôts dans le temps (Alimentation animale)

Depuis 1989, 441 brevets ont été déposés et publiés. Il est à noter que les dates figurant sur ce graphique représentent les dates de priorité des demandes de brevets publiées à ce jour (antérieures de 18 mois par rapport à la publication des demandes). Les données concernant l'année 2008 sont incomplètes pour les raisons exposées précédemment, l'extraction brevets ayant été effectuée au mois de janvier 2010. Le niveau moyen des dépôts dans cette filière évolue entre 15 et 25 par an.

12.2. Les caractéristiques de dépôts

12.2.1. Typologie des déposants

La figure 122 illustre la proportion des dépôts effectués soit par des industriels soit par des institutionnels ou encore par des inventeurs indépendants (auteur déposant en son nom).

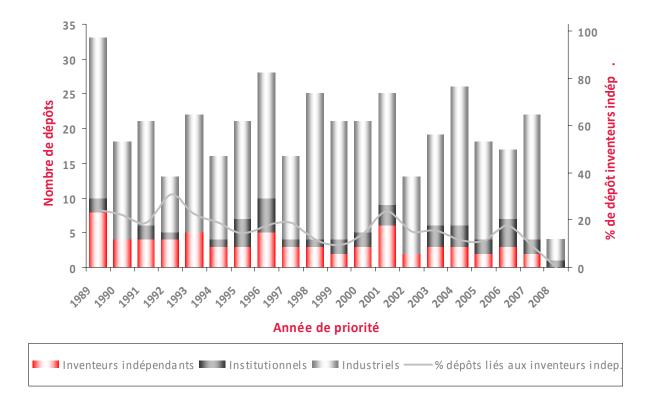


Figure 122 - Evolution temporelle des types de déposants (Alimentation animale)

Le premier constat qui s'impose est la diminution du taux des dépôts liés aux inventeurs indépendants ces dernières années. Les parts industrielle et académique sont quant à elles stable dans le temps.

12.2.2. Les extensions

La figure 123 ci-dessous donne un aperçu général de la couverture brevets mondiale. L'observation des pays visés par les extensions confirme les lieux où se situent les marchés les plus porteurs et où les sociétés espèrent donc obtenir un avantage concurrentiel par la protection brevet vis-à vis des autres acteurs. Les choix d'extension peuvent également être guidés par les lieux où se situent les lieux de production des concurrents directs des déposants.

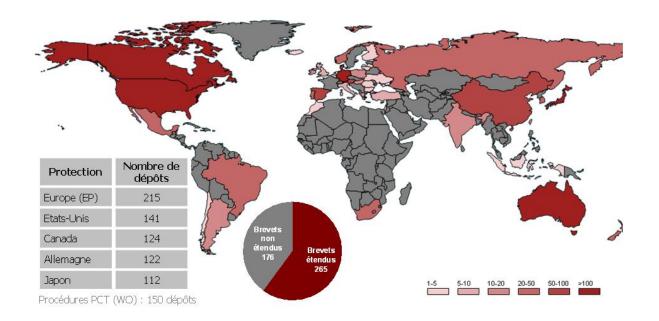


Figure 123 - Pratiques d'extensions (Alimentation animale)

Les zones de protection majeures se situent en Europe, via le brevet européen²¹ (avec comme pays principalement ciblés l'Allemagne), puis au Etats-Unis, au Canada et au Japon. Il est toutefois intéressant de noter que près de 66% des brevets sont étendus à l'étranger, ce qui est un pourcentage élevé dans le domaine agroalimentaire. Il peut également être noté que 150 demandes prioritaires ont fait l'objet d'un dépôt via la procédure PCT²². Les extensions en Australie sont à considérer avec prudence du fait que l'attribution d'un numéro par l'office australien des brevets se fait au moment de la désignation de l'Australie dans le PCT même si ce pays n'est finalement pas choisi lors des phases nationales.

12.3. Les déposants

-

²¹ La Convention sur le Brevet Européen (CBE), et connue sous le nom de « Convention de Munich », est un traité multilatéral instituant l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) et instituant un « brevet européen ». Le brevet européen créé par la convention n'est pas un titre unitaire valable dans tous les pays signataires : il s'agit d'un groupe de brevets nationaux indépendants. Cette demande de brevet unique, qui fait l'objet d'un examen unique par l'Office Européen des Brevets, permet de bénéficier de la protection dans tous les pays contractants jusqu'à la délivrance. Une fois délivré, il est nécessaire de payer la taxe de délivrance (et le cas échéant d'effectuer la traduction du texte) dans chaque pays choisi pour y conserver la protection.

²²Traité de coopération en matière de brevets (Patent Cooperation Treaty) établit en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signés la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883) – 141 signataires en juillet 2009. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet et ainsi de repousser dans le temps les « phases nationales » lors desquelles le choix des pays où l'on souhaite être protégé s'effectue.

12.3.1. Les principaux déposants

Le graphique suivant montre les principaux déposants du domaine en volume. L'INRA apparaît comme le plus gros déposant institutionnel du domaine. RHODIA apparaît comme le plus actif déposant du domaine en termes de dépôt de brevets. ADISSEO et SANOFI AVENTIS sont également bien positionnés.

Un point sur les dix premières entreprises est disponible ci-après.

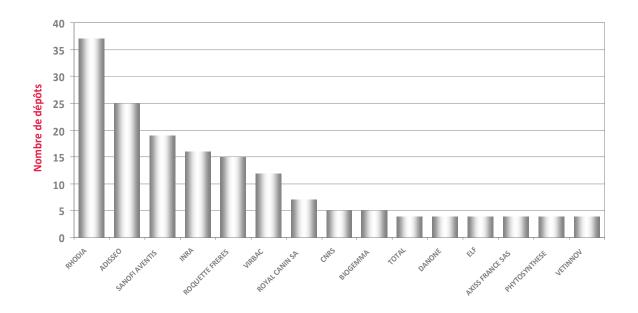


Figure 124 - Les principaux déposants (Alimentation animale)

La figure 125 illustre la part représentée par les 10 premiers déposants parmi l'ensemble des brevets liés à la filière boisson.

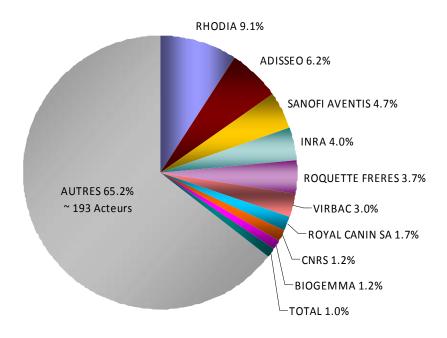


Figure 125 - Répartition des principaux portefeuilles (Alimentation animale)

12.3.2. Les principaux co-dépôts

La carte suivante illustre les principaux co-dépôts du secteur de la nutrition animale.

Le groupe ADISSEO a racheté la partie « alimentation animale » du groupe RHODIA, ce qui explique les brevets co-déposés entre ces deux groupes (47 millions d'euros en 2005). Des co-dépôts existent également entre le géant des cosmétiques français, L'OREAL et le groupe agroalimentaire suisse NESTLE (3 brevets en commun).

L'INRA est au centre d'un réseau innovant avec de nombreux co-dépôts avec des industriels comme BIOCEM SA, DESIALIS, DAILYCER ou PHYTOSYNTHESE.

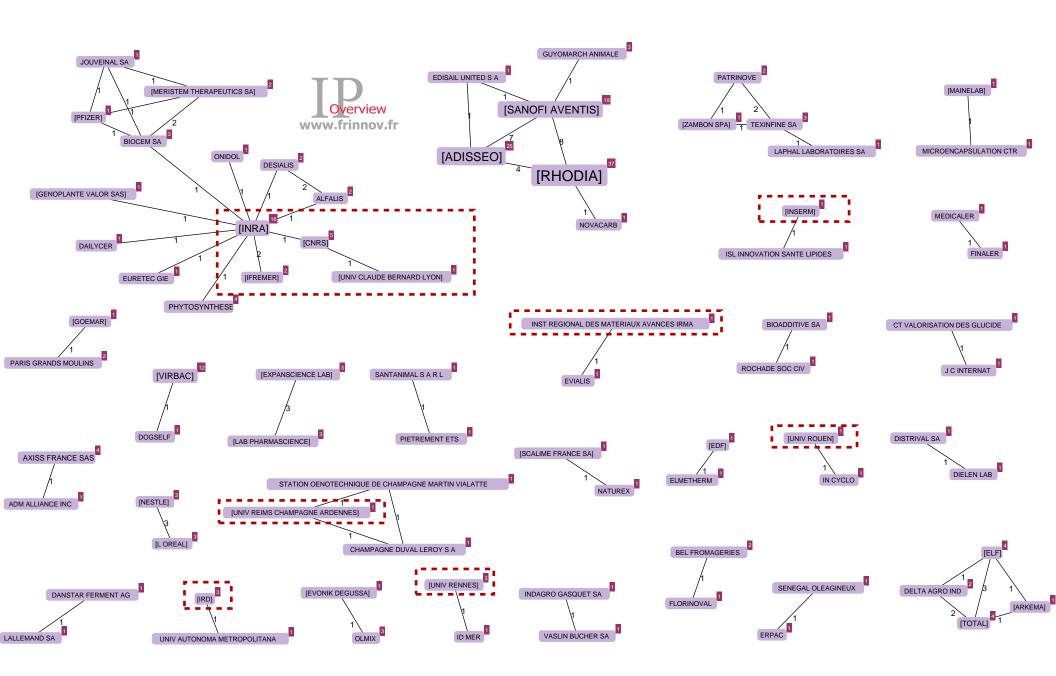


Figure 126 : Les principaux co-dépôts (Alimentation animale)

12.4. Les thématiques couvertes

Les figures suivantes, figures 127 et 128, illustrent le positionnement des principaux déposants en fonction de la segmentation technique (méthodes et procédés) et de la segmentation décrivant les compléments alimentaires et les additifs.

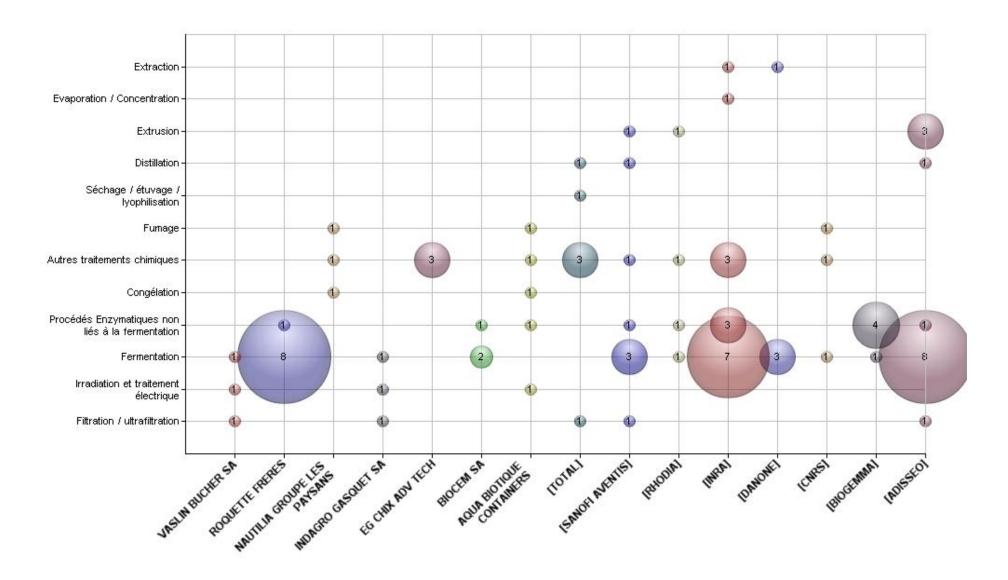


Figure 127 - Acteurs du domaine déposant sur les méthodes et procédés (Alimentation animale)

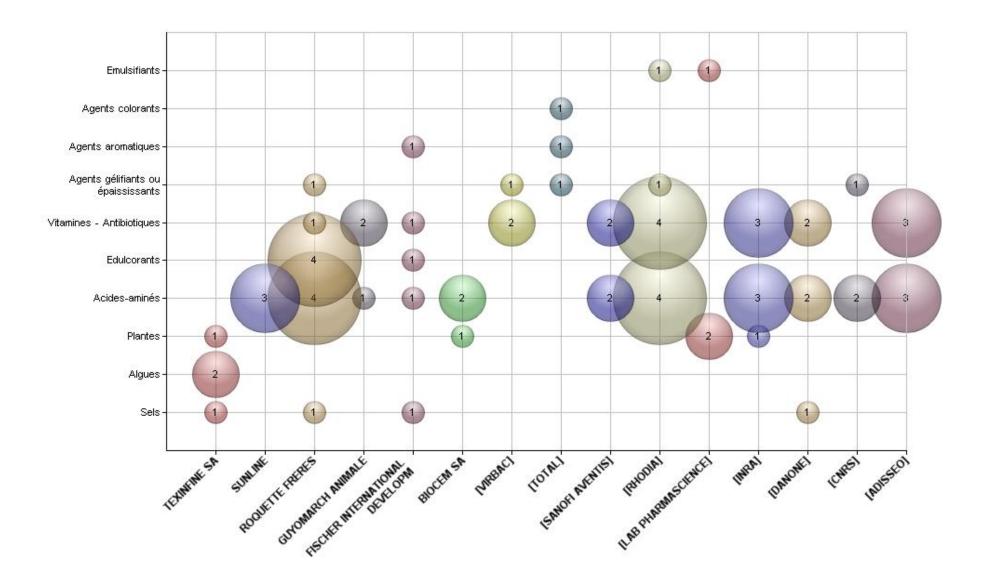


Figure 128 - Acteurs du domaine protégeant des compléments alimentaires (Alimentation animale)

13. Autres filières

13.1. Evolution des dépôts et segmentation

La catégorie « autres filières » regroupe les filières les moins brevetés en priorité françaises. Il a donc été choisi de représenter dans cette section les brevets relatifs à la filière vinaigre (9 brevets), aux produits à base de cacao (111 brevets), à la filière œufs et ovoproduits (54 brevets), aux potages et sauces (43 brevets), à la filière café (37 brevets), aux préparations à base de noix ou graines (36 brevets), la filière thé (30 brevets) et enfin l'apiculture (23 brevets).

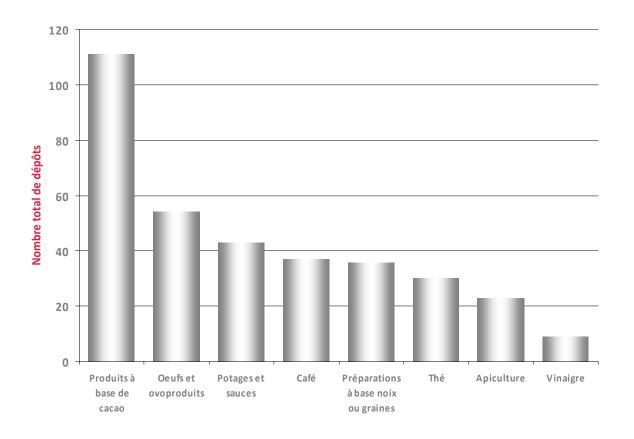


Figure 129 - Répartition des brevets en fonctions de la sous-segmentation (Autres filières)

Le graphique suivant montre l'évolution dans le temps des dépôts dans chacune des filières mentionnées plus haut.

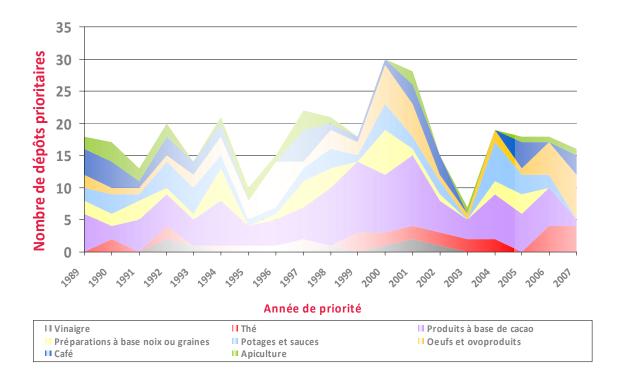


Figure 130 - Les dépôts dans le temps (Autres filières)

13.2. Les déposants

13.2.1. Les principaux déposants

La figure suivante montre le positionnement des industriels en fonction de leurs filières.

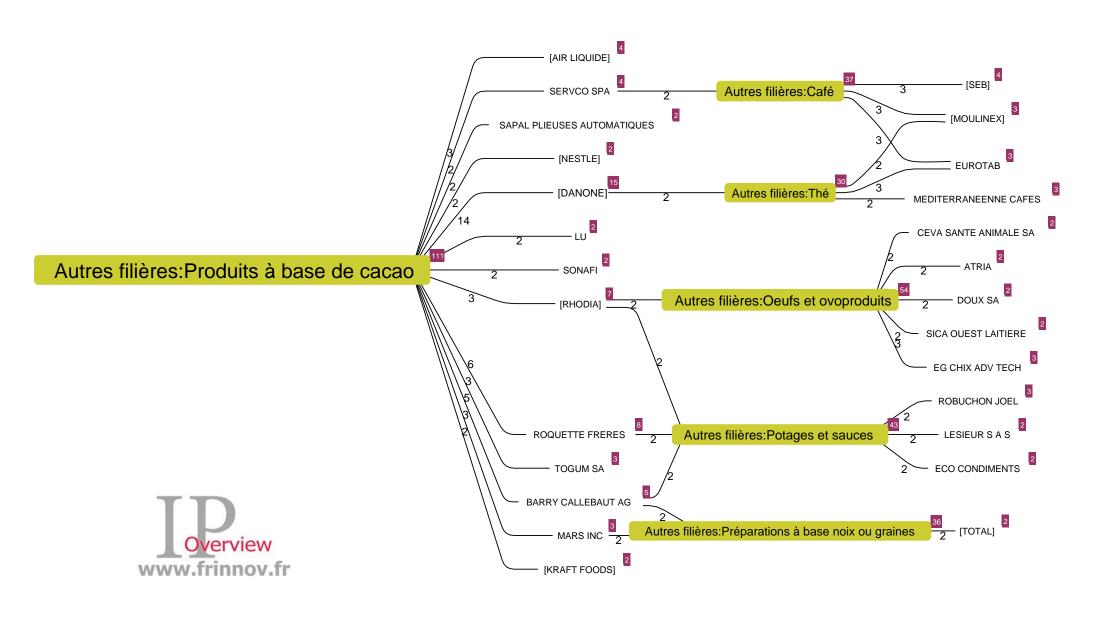


Figure 131: Positionnement des acteurs (Autres filières)

Annexe 1 : Liste des sociétés (3 dépôts minimum)

Affiliations	Nb.Occ	Affiliations	Nb.Occ	Affiliations	Nb.Occ
ROQUETTE FRERES	154	LARENA	10	GARNIER ETS	6
DANONE	116	ROUSSELOT	10	GROUPE GUILLIN	6
RHODIA	94	MILLIPORE CORP	9	GIE IRIS	6
AIR LIQUIDE	94	MARS INC	9	ARRIVE SA	6
INRA	82	NEPTUNE SA	9	LUISSIER	6
SEB	50	APPLEXION	9	CIMS SAS	6
CNRS	47	LALLEMAND SA	9	UNGDA	6
L OREAL	46	INST RECH BIOLOG SA	9	HYLES	5
SANOFI AVENTIS	41	IRD	9	SERPI	5
ARMOR INOX SA	38	FLAMEL TECHNOLOGIES INC	9	SOMAVI	5
BEL FROMAGERIES	32	DIFFUSION PHARMACEUTICALS	9	BIOVAL	5
XEDA INTERNAT SA	25	PFIZER	8	VETINNOV	5
ADISSEO	25	ARKEMA	8	FLORETTE	5
LESAFFRE CIE	24	EDF	8	VALOREX	5
KAUFLER SA	24	INST FRANCAIS DU PETROLE	8	METALQUIMIA SA	5
NESTLE	23	GATTEFOSSE SAS	8	CHEFARO ARDEVAL	5
EXPANSCIENCE LAB	23	FRERES TROISGROS	8	PHYSCIENCE	5
TOTAL	20	SEPPIC SA	8	FREEZE AGRO INGENIERE	5
FIVES CAIL BABCOCK SA	20	NORDON CIE	8	CREATION E C B SARL	5
PERNOD RICARD	19	FLEURY MICHON	8	BARRY CALLEBAUT AG	5
DANISCO AS	19	SONJAL SAS	8	SAINT LOUIS SUCRE	5
BONDUELLE SA ETS	18	SOUSSANA	7	DESINSECTISATION MODERNE	5
VIRBAC	18	BEGHIN SAY SA	7	KERRY INGREDIENTS FRANCE	5
LAB PHARMASCIENCE	17	ROBUCHON JOEL	7	GIST BROCADES FRANCE SA	5
COOL SARL	17	VASLIN BUCHER SA	7	ETIA EVAL. TECH.	5
NIJAL SAS	17	ROYAL CANIN SA	7	UNILEVER	5
BONGRAIN SA	16	PROTION SA	7	UNIV BOURGOGNE	5
BOIRON	15	OENO CONCEPT	7	SOLVAY	5
CLEXTRAL	15	MANE FILS SA	7	EXSYMOL	5
CEA	15	SODIAPE	7	FRAMATOME	5
COLETICA	14	ARKOPHARMA LABORATOIRES	7	BERKEM SA	5
PIERRE FABRE	14	DURAND INT	7	B S A SA	5
DIANA INGREDIENTS	13	EMSENS ANTOINE SARL	6	UNIGRAINS	5
ULICE SA	13	BIOGEMMA	6	TOURNIER PRODUITS PROCEDES	4
TOGUM SA	13	MERIAL SAS	6	M E S TECHNOLOGIES SARL	4
LU	13	GOEMAR	6	SCALIME FRANCE SA	4
CIRAD	12	ENGELHARD	6	INSERM	4
MOULINEX	10	UNIV RENNES	6	BOSCH	4
IFREMER	10	CIE LAITIERE EUROP	6	ULVAC	4
ARD SA	10	STORK FOOD SYSTEMS FRANCE	6	UNIV CLAUDE BERNARD LYON	4
SYSTEMES BIO INDUSTRIES	10	FRANCE AGRO IND BOUGUENEAIS	6	GENOPLANTE VALOR SAS	4
RIVOIRE CARRET LUSTUCRU	10	CARBOXYQUE FRANCAISE	6	BIOVECTOR SA	4

Affiliations	Nb.Occ	Affiliations	Nb.Occ	Affiliations	Nb.Occ
INPT	4	AOSTE	3	OENOLOGIE A IMMELE SA	3
AMORA MAILLE	4	SONAFI	3	EQUIP IND ALIMENTAIRES	3
BIOMERIEUX	4	SOGEVAL	3	IFBM	3
GREEN TECHNOLOGIES	4	MIDIAL	3	STATION OENO. CHAMPAGNE	3
AXISS FRANCE SAS	4	SOREAL	3	COOPERATIVE AGRICOLE D ELLE	3
SOFRAL	4	EURIAL	3	BIO OBTENTION SC	3
MIDI SALINES EST SALINS	4	SANTOS SA	3	INGREDIA SA	3
VIDAUBANAISE INGENIERIE	4	ORELIS	3	CHALON MEGARD SA	3
GENERALE SUCRIERE SA	4	TEREOS	3	DEGREMONT SA	3
KRONENBOURG	4	BRUNET SA	3	GASTRO. VALLEY BURGUNDY	3
ANGEVINE BIOTECH	4	INNOFORM	3	ALSTOM	3
UNITED PHARMA SA	4	EUROGERM	3	BROSSARD GRINGOIRE	3
ROYAL CHAMPIGNON SA	4	INTERBREW	3	INST OENOLOGIE	3
PARIS GRANDS MOULINS	4	BIENFAI SARL	3	MEDITERRANEENNE CAFES	3
BARRIQUAND STERIFLOW	4	TROPHOS	3	EG CHIX ADV TECH	3
ATMOSPHERE CONTROLE	4	EUROTAB	3	EPI FRANCE	3
COTENTIN LEGUMIERE	4	INNOV IA	3	MBH TECHNOLOGIES	3
SERVCO SPA	4	DOUX SA	3	CEVA SANTE ANIMALE SA	3
SERAE LAB	4	ROCHADE SOC CIV	3	PALGA INTERNAT SAS	3
GEN BISCUIT	4	SEA OIL	3	INTERSNACK KNABBER GEBACK	3
LABEYRIE SA	4	AQUAMER	3	GERARD SCHIENGER INVEST	3
ROBOT COUPE SA	4	PANZANI	3	INST. EUROP. BIO. CELLULAIRE	3
LESIEUR S A S	4	LUTETIA	3	LFB	3
PHYTOSYNTHESE	4	TEXINFINE SA	3	UNIV SASKATCHEWAN	3
SEGUIN MOREAU SA	4	MOET CHANDON	3	SUEZ ENVIRONNEMENT	3
J C INTERNAT	4	HABILLAGE COMM	3	SEPAREX SA	3
STANDA LAB SA	4	PROFROID IND SA	3	UNIV PICARDIE	3
SUNLINE	4	AF CONSULTING	3	AGRICHIMIE SA	3
CEPRODI	4	BRETAGNE AROMES	3	ARCELORMITTAL	3
LMA S A	4	EURODIA IND	3	BASF	3
BIONATEC	4	PONTHIER SA	3	KRAFT FOODS	3
LAFFORT	4	PREMARK FEG	3	BIOVECTEURS AS	3
TIPIAK SA	4	EGRETIER SA	3	UNIV MONTPELLIER 2	3
NOELLE SA	4	DOLISOS LAB	3	MATEC SAS	3
MECATHERM	4	KITOZYME SA	3	INPL	3
SYNERGIA	4	DIVERCHIM SA	3	MA PEL	3
ROBERTET	4	BIOSAVEURS	3	ORTY SA	3
MAGUIN SA	4	JACQUET PANIFICATION	3	AUBERT GEORGE	3
BIOCEM SA	4	UNION COOP AGRICOLE	3	BOA PARTICIPATIONS	3
CECA SA	4	BUREAU DES TECH ANIMALES	3	SERAM	3
VMI SA	4	LABORATOIRE LAFON	3	ENSIA	3
SECMA	4	GROUPE LACTALIS	3	ORSAN	3
TEXEL	4	MIVA LABORATOIRES	3	OLMIX	3
IMECA	4	GUYOMARCH ANIMALE	3		
ATRIA	4	PROCEDES ROLAND PIGEON	3		

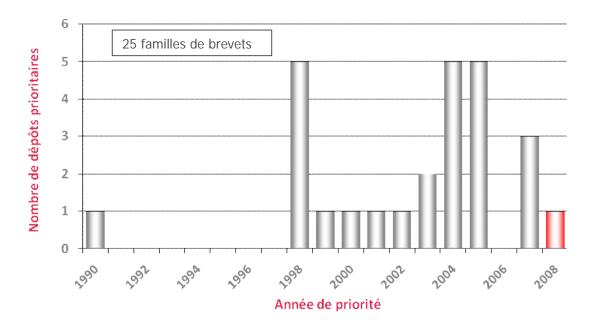
Annexe 2 : zoom sociétés / organismes

Les « zooms société » qui suivent donnent un aperçu succinct de certains déposants du domaine agroalimentaire français et présenteront successivement l'historique des dépôts de la société ou organisme dans le temps puis une carte montrant les extensions effectuées et enfin un récapitulatif temporel des différentes filières dans lesquelles l'acteur est impliqué.

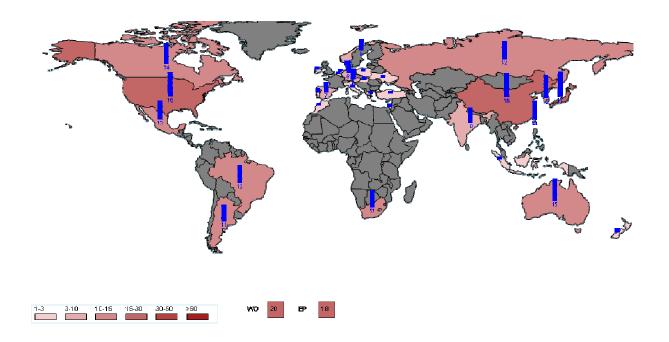
ADISSEO

Adisseo est un créateur et producteur d'additifs (particulièrement les additifs nutritionnels pour animaux).

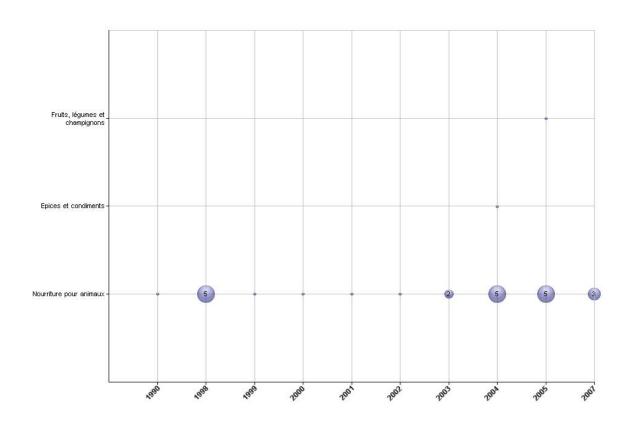
www.adisseo.com



Evolution temporelle des dépôts d'Adisseo



Extensions effectuées par Adisseo

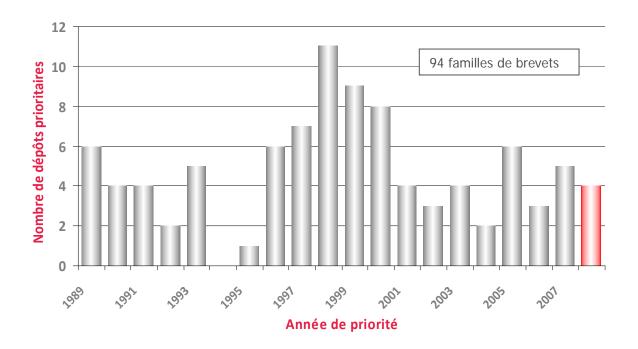


Evolution temporelle des dépôts d'Adisseo par filière

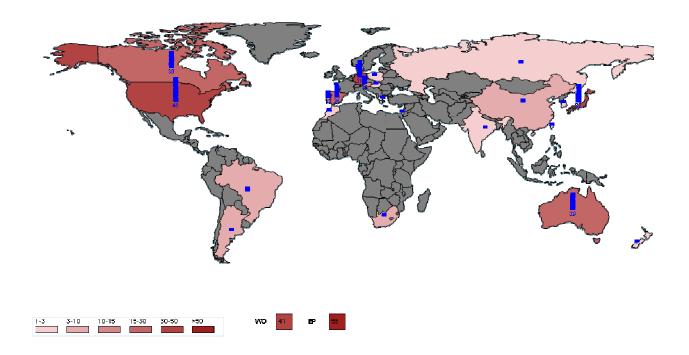
AIR LIQUIDE

Air Liquide est le leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement. Dans plus de 75 pays, Air Liquide sert plus d'1 million de clients dans des métiers extrêmement diversifiés de la sidérurgie à l'agroalimentaire en passant par l'électronique ou l'industrie pharmaceutique.

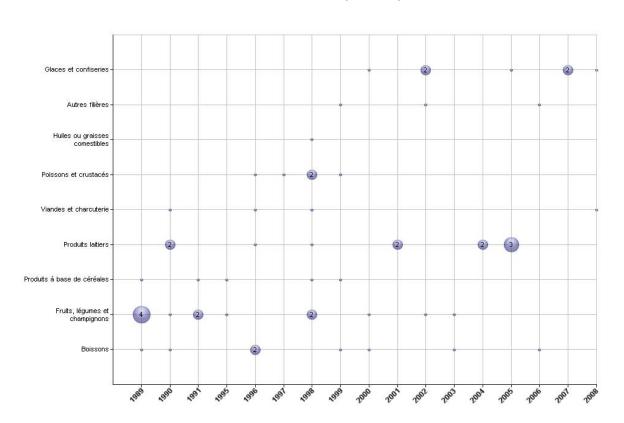
www.airliquide.com/



Evolution temporelle des dépôts de Air Liquide



Extensions effectuées par Air Liquide

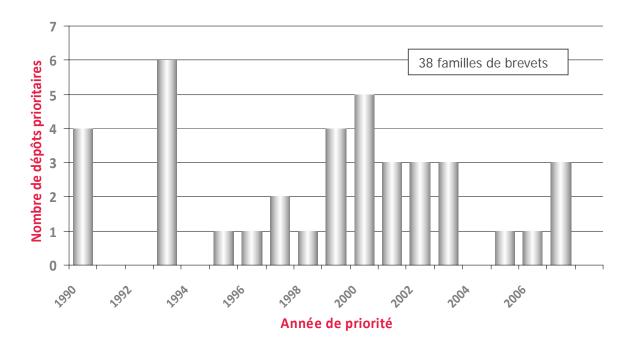


Evolution temporelle des dépôts d'Air Liquide par filière

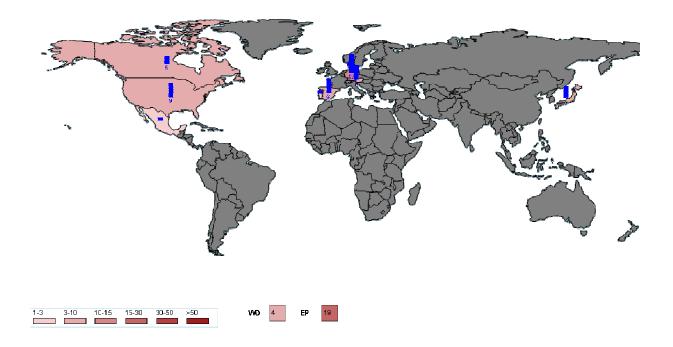
ARMOR INOX

Armor Inox est une entreprise familiale créée depuis 1972. Elle met à disposition de ses clients des solutions de cuisson et/ou de refroidissement ainsi que des solutions pour la manutention des jambons et plats cuisinés.

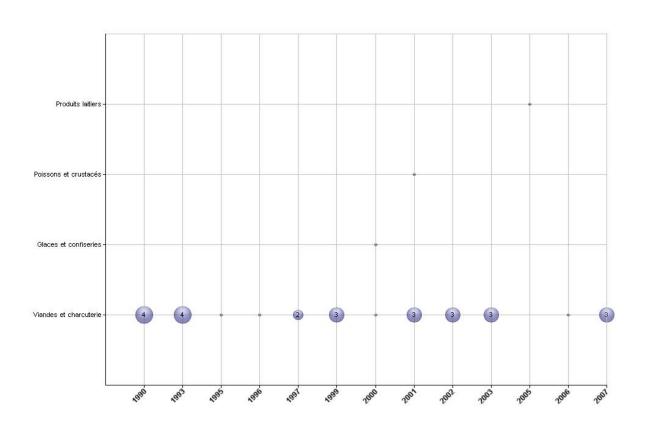
http://www.armorinox.com/v2_new/v2_fra/page_fra.php



Evolution temporelle des dépôts d'Armor Inox



Extensions effectuées par Armor Inox

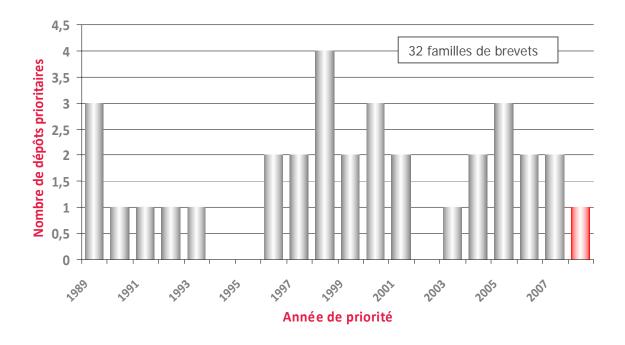


Evolution temporelle des dépôts d'Armor Inox par filière

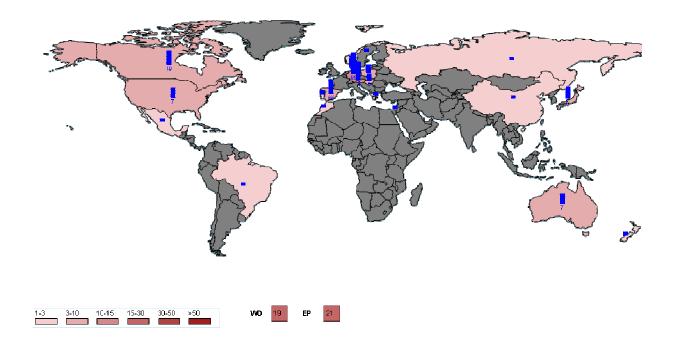
BEL FROMAGERIES

Bel est un groupe familial international d'origine française. Il est spécialisé dans la conception et la fabrication de fromages et s'appuie sur de nombreuses marques comme Boursin, Babybel, Leerdamer ou encore la Vache qui rit.

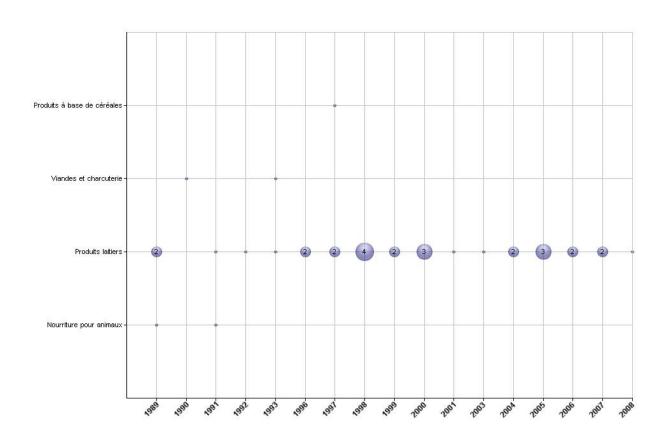
www.groupe-bel.com



Evolution temporelle des dépôts de BEL Fromageries



Extensions effectuées par BEL Fromageries

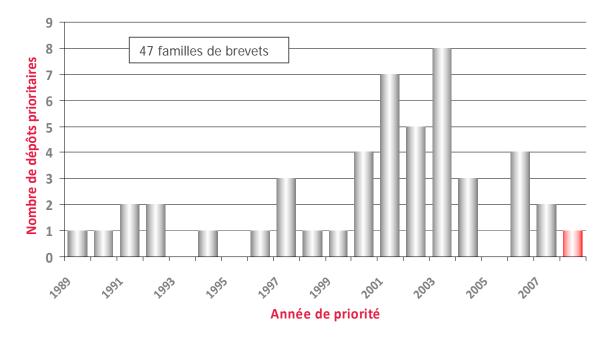


Evolution temporelle des dépôts de BEL Fromageries par filière

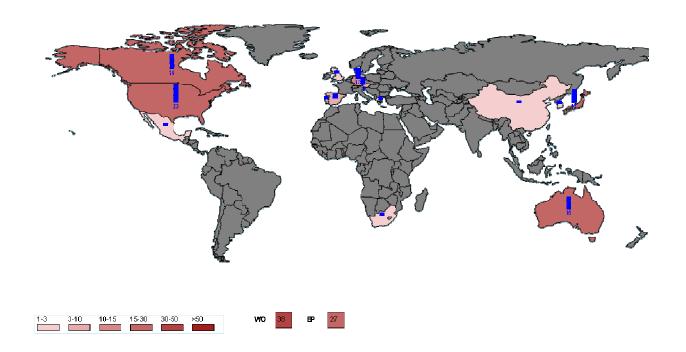
CNRS

Le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) est le plus grand organisme public de recherche scientifique en France. En 2009, il employait environ 30 000 personnes dont plus de 11 000 chercheurs. Son budget annuel est d'environ 3,3 milliards d'euros. Le CNRS exerce son activité dans tous les domaines de la connaissance y compris les secteurs liés à l'agroalimentaire dans lesquels le CNRS a déposé 47 demandes de brevets prioritaires.

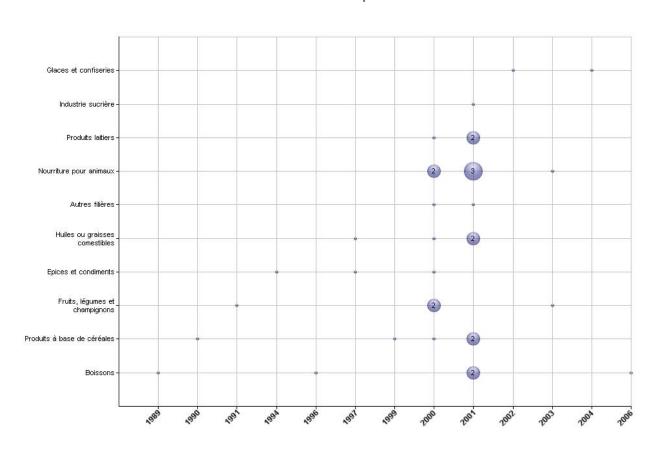
http://www.cnrs.fr/



Evolution temporelle des dépôts du CNRS



Extensions effectuées par le CNRS

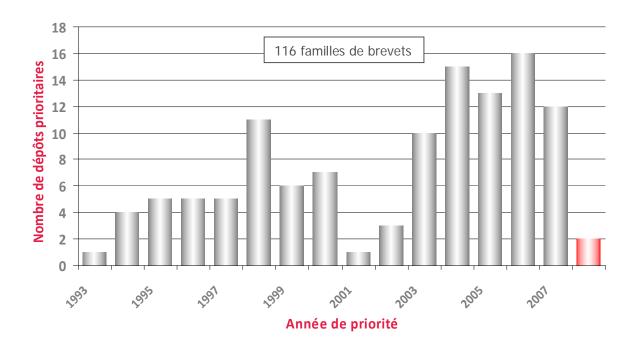


Evolution temporelle des dépôts du CNRS par filière

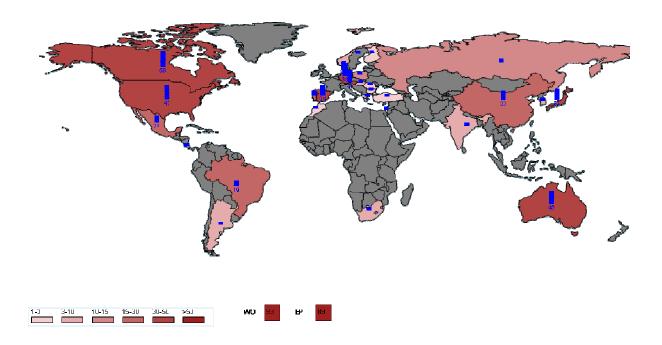
DANONE

Danone, anciennement BSN Gervais Danone, est un groupe agroalimentaire français, créé en 1973 et devenu un acteur international majeur de la production et de la commercialisation des produits laitiers frais, de l'eau conditionnée, de l'alimentation infantile et de la nutrition clinique. Il est issu de la fusion d'un fabricant de verre, le groupe Boussois-Souchon-Neuvesel, qui a donné « BSN », et d'une entreprise de l'agroalimentaire, Gervais Danone, elle même issue d'une fusion. DANONE s'est ensuite orientée vers les produits de santé, avec la cession à Kraftfood en 2007 de Lu, le no 2 mondial des biscuits et biscuits céréaliers et le rachat du néerlandais Numico.

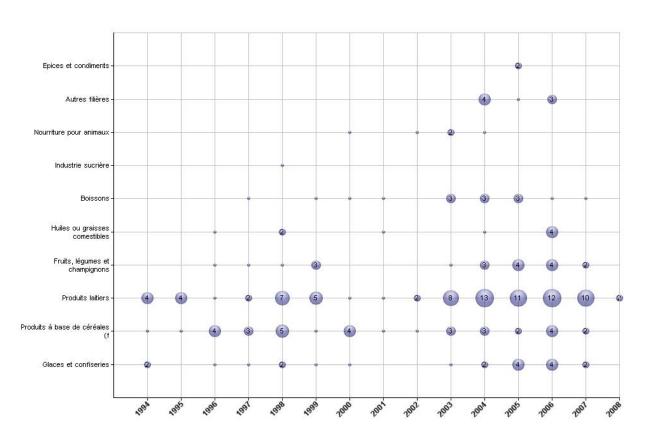
www.danone.com



Evolution temporelle des dépôts de Danone



Extensions effectuées par Danone

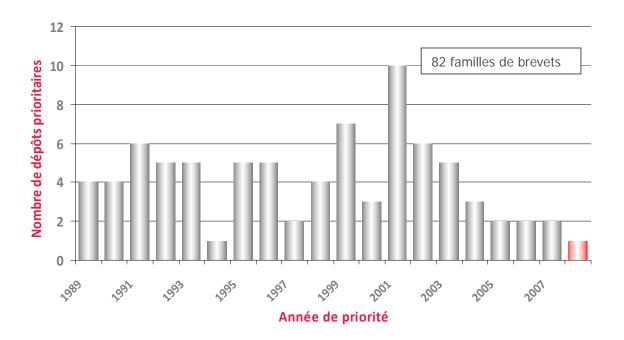


Evolution temporelle des dépôts de Danone par filière

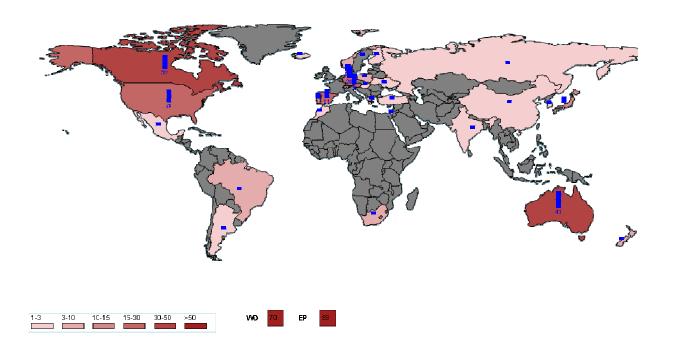
INRA

L'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), est un organisme français de recherche en agronomie fondé en 1946. Cet établissement est sous la double tutelle du ministère chargé de la Recherche et du ministère chargé de l'Agriculture. Premier institut de recherche agronomique en Europe et deuxième dans le monde en nombre de publications en sciences agricoles et en sciences de la plante et de l'animal, l'INRA dépose également de nombreux brevets entrant dans le secteur agroalimentaire.

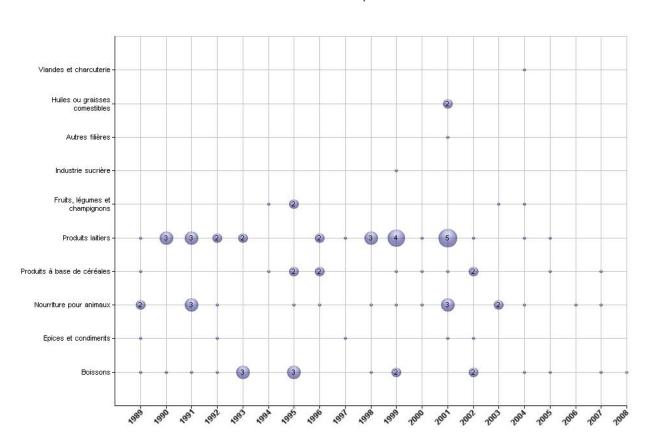
http://www.inra.fr



Evolution temporelle des dépôts de l'INRA



Extensions effectuées par l'INRA

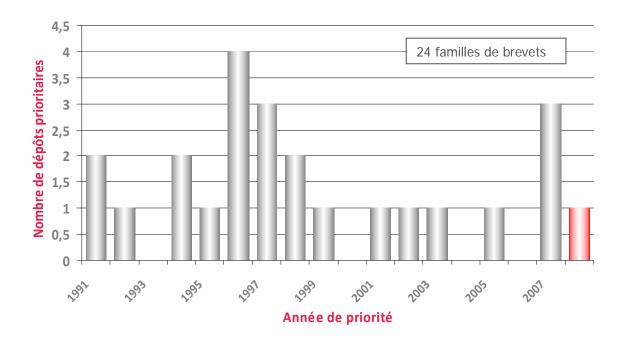


Evolution temporelle des dépôts de l'INRA par filière

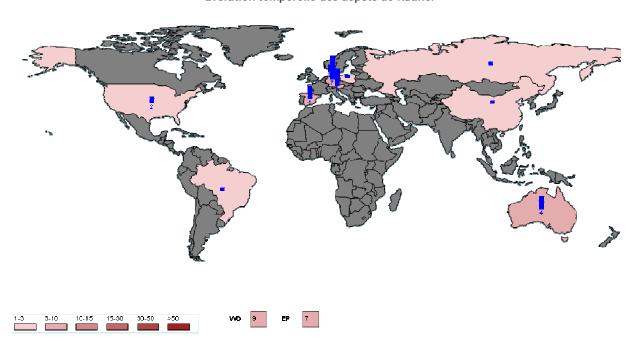
KAUFLER SA

Kaufler est un concepteur et fabricant de machines pour les agro industries. Cette société a été créée en 1980 à Loudéac, en Bretagne, elle est spécialisée dans les procédés destinés aux salaisons et aux industries agroalimentaires, qu'elles soient carnées ou encore fromagères.

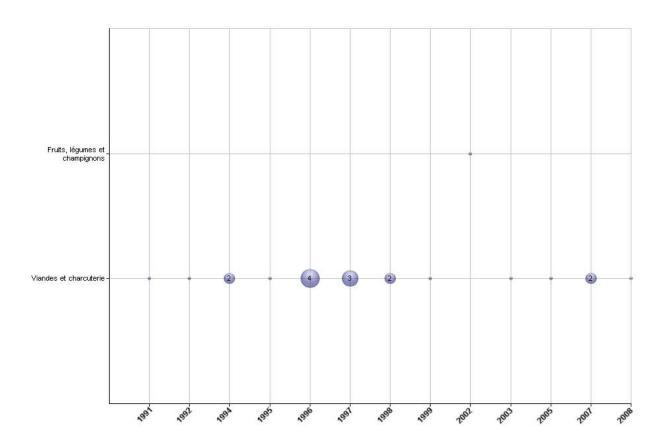
www.kaufler.com



Evolution temporelle des dépôts de Kaufler



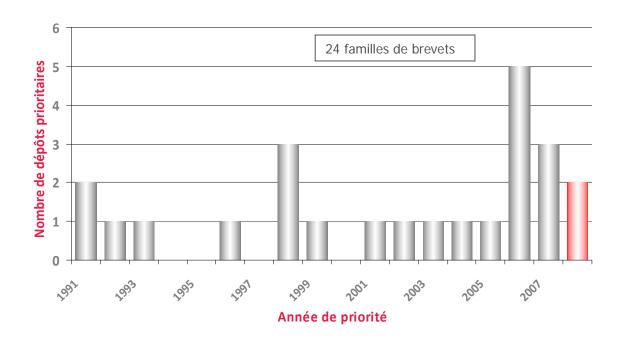
Extensions effectuées par Kaufler



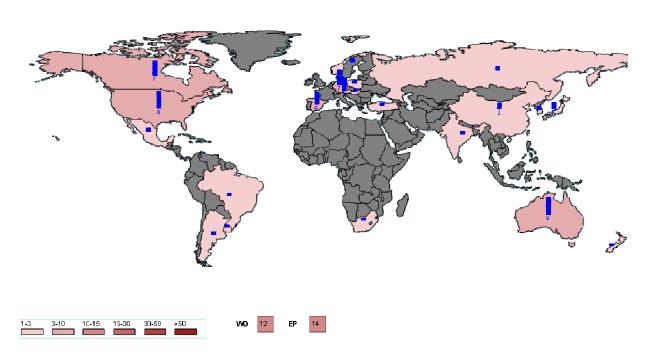
Evolution temporelle des dépôts de Kaufler par filière

LESAFFRE CIE

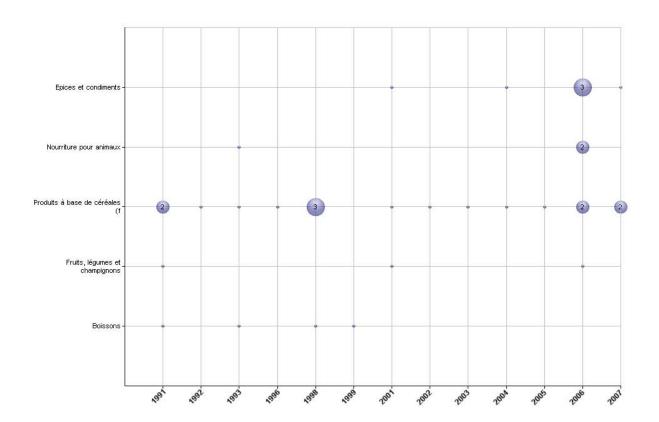
Fondé en 1853, le groupe agroalimentaire Lesaffre est le leader mondial dans le domaine de la levure de panification. Grace à son expertise approfondie de la levure et en biotechnologies, Lesaffre intervient également dans les domaines de la nutrition santé humaine et animale. www.lesaffre.com



Evolution temporelle des dépôts de Lesaffre Cie



Extensions effectuées par Lesaffre Cie

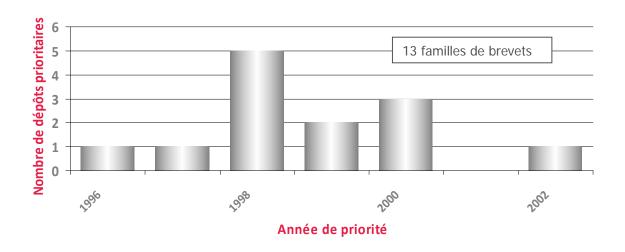


Evolution temporelle des dépôts de Lesaffre Cie par filière

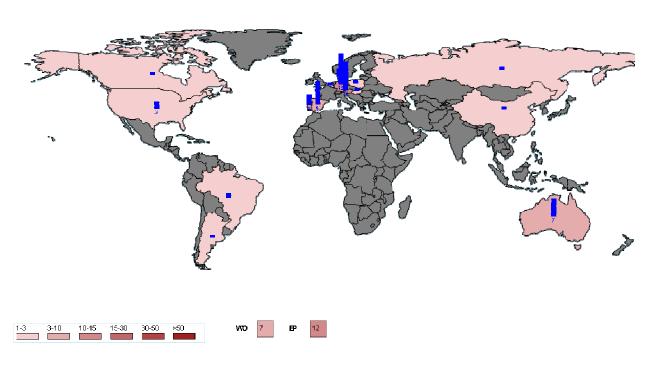
LU

Lefèvre Utile, mieux connue sous le sigle LU, est une marque française de biscuits emblématique de la ville de Nantes. La marque fait désormais partie du groupe Kraft Foods depuis 2007 après son rachat au groupe Danone.

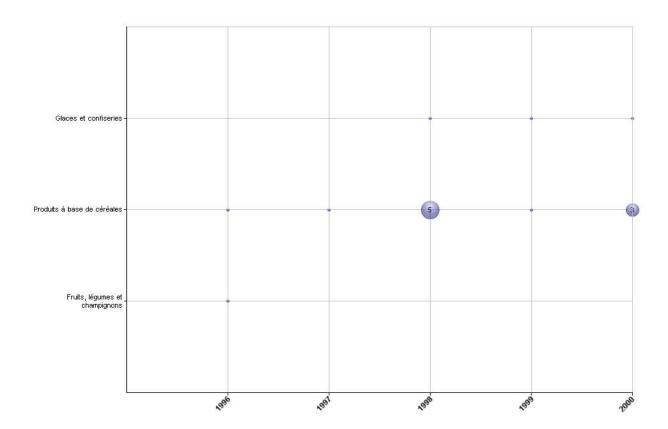
www.lu-france.fr



Evolution temporelle des dépôts de LU



Extensions effectuées par LU

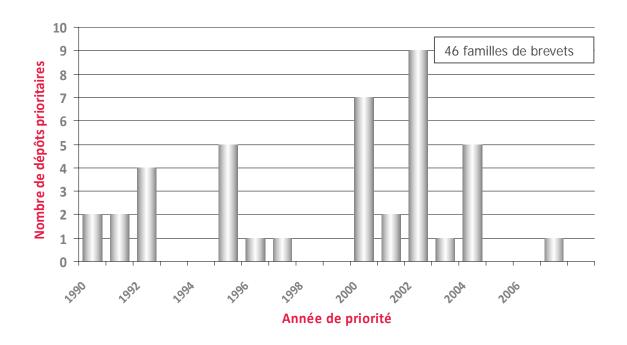


Evolution temporelle des dépôts de LU par filière

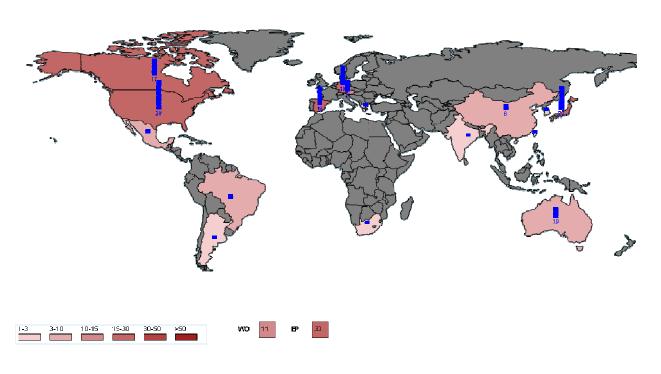
L OREAL

L'Oréal est un groupe industriel français spécialisé dans les cosmétiques et la beauté.

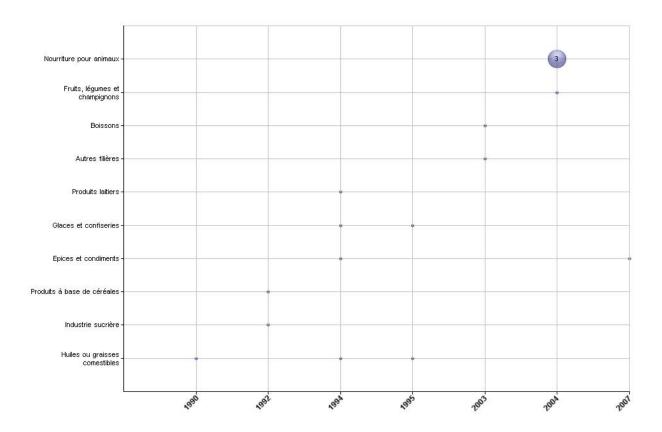
www.loreal.fr/_fr/_fr/index.aspx



Evolution temporelle des dépôts de L'Oréal



Extensions effectuées par L'Oréal



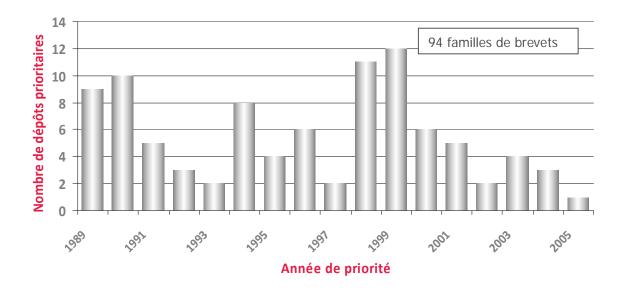
Evolution temporelle des dépôts de L'Oréal par filière

RHODIA

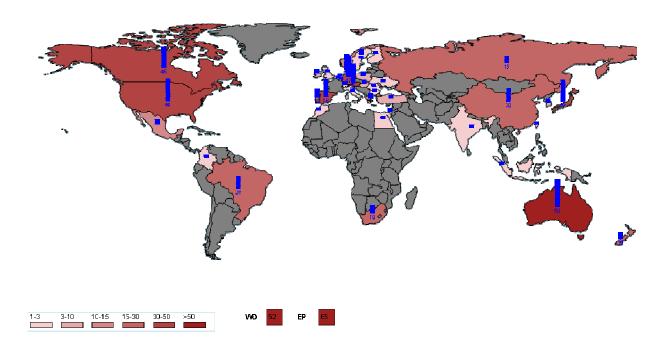
Acteur de niveau mondial au niveau de la production de produits chimiques spécialisés, Rhodia fournit des produits à forte valeur ajoutée et des solutions de haute performance pour des marchés variés :

- Agrochimie et nutrition animale
- Automobile
- Produits de grande consommation
- Électrique et électronique
- Energie et Gaz à Effet de Serre
- Arômes et parfums
- Santé, beauté et détergence
- Industrie et procédés

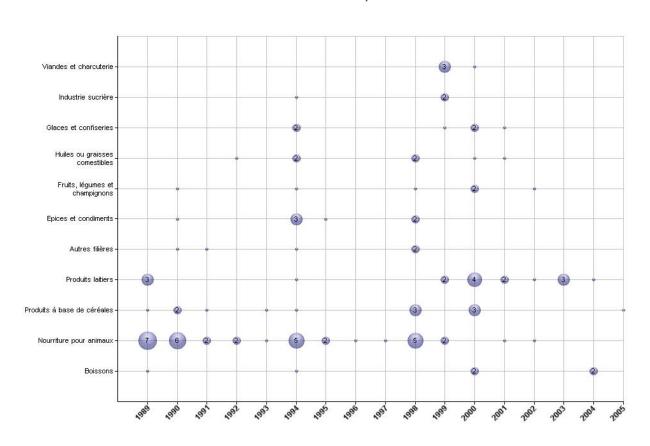
www.rhodia.com/fr/index.tcm



Evolution temporelle des dépôts de Rhodia



Extensions effectuées par Rhodia

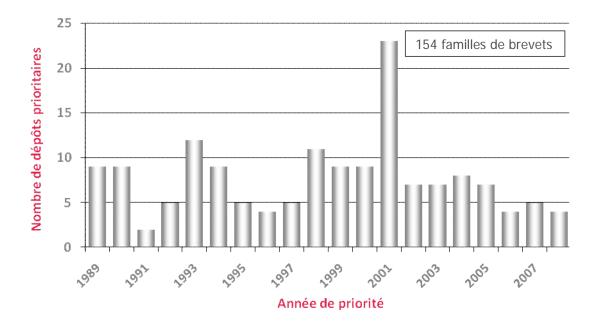


Evolution temporelle des dépôts de Rhodia par filière

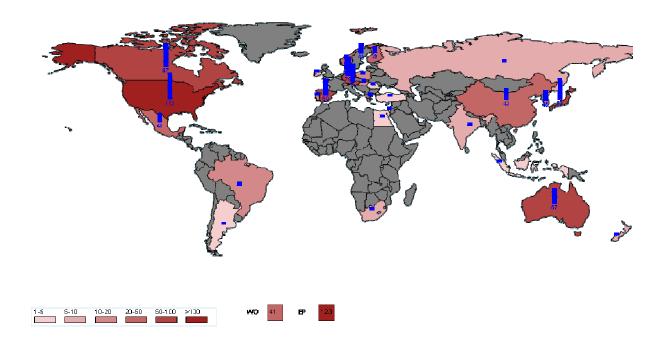
ROQUETTE FRERES

Le groupe Roquette Frères, entreprise familiale française, compte parmi les premiers transformateurs mondiaux de l'amidon (N°2 Européen et N°4 mondial). C'est aussi le leader mondial en matière de polyols, de substances apyrogènes, et de sucres secs. Son chiffre d'affaires global s'est élevé en 2007 à plus de 2,5 milliards d'Euros. Cette société dispose de 300 chercheurs et techniciens (250 basés à Lestrem), et deux laboratoires d'applications aux Etats-Unis et en Chine, ce qui lui permet d'être le plus gros déposant de demandes de brevets et des laboratoires du monde entier.

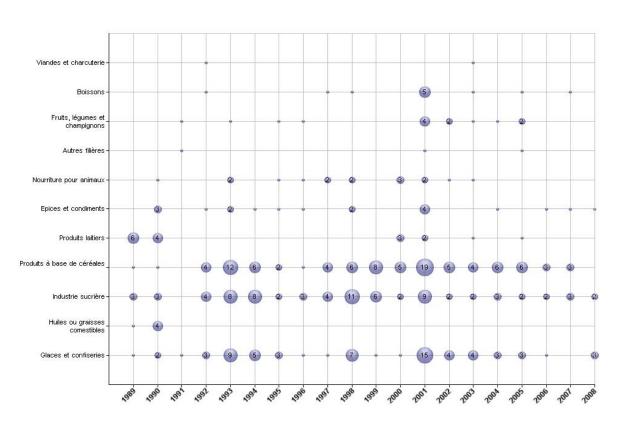
www.roquette.fr



Evolution temporelle des dépôts de Roquette frères



Extensions effectuées par Roquette frères

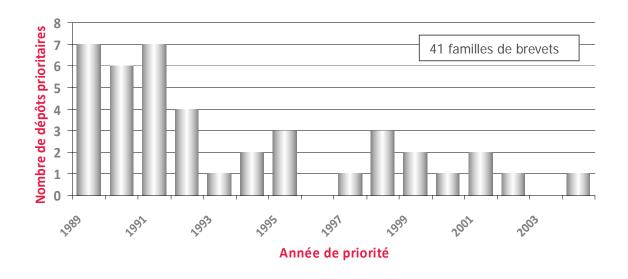


Evolution temporelle des dépôts de Roquette frères par filière

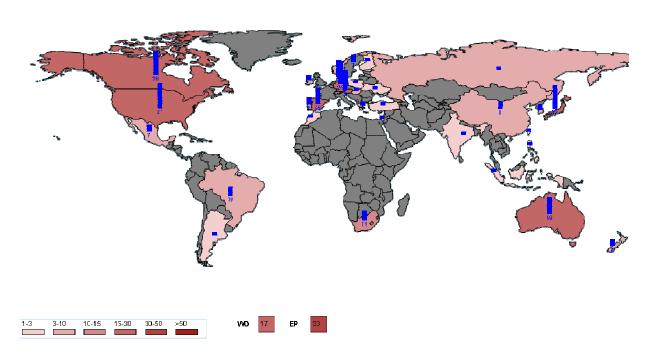
SANOFI AVENTIS

Sanofi Aventis est une société pharmaceutique française.

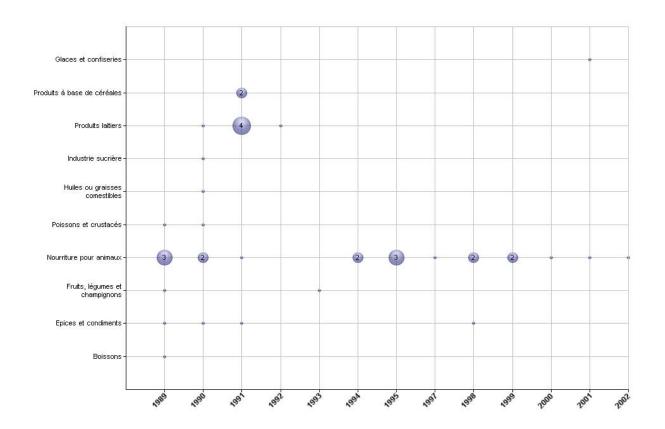
www.sanofi-aventis.fr/l/fr/fr/index.jsp



Evolution temporelle des dépôts de Sanofi Aventis



Extensions effectuées par Sanofi Aventis

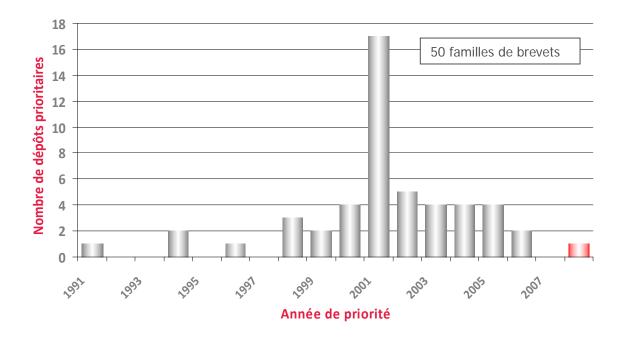


Evolution temporelle des dépôts de Sanofi Aventis par filière

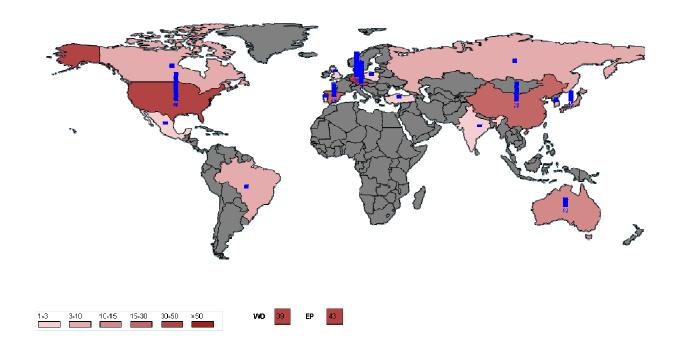
SEB

Le Groupe SEB est une société française, leader mondial dans le domaine du petit équipement domestique1. SEB est le sigle de Société d'emboutissage de Bourgogne. La société Seb, née en Bourgogne en 1857 n'a cessé de se développer en France. Elle emploie aujourd'hui 1800 personnes sur 4 sites industriels, dont le principal, Selongey, est le berceau de la marque.

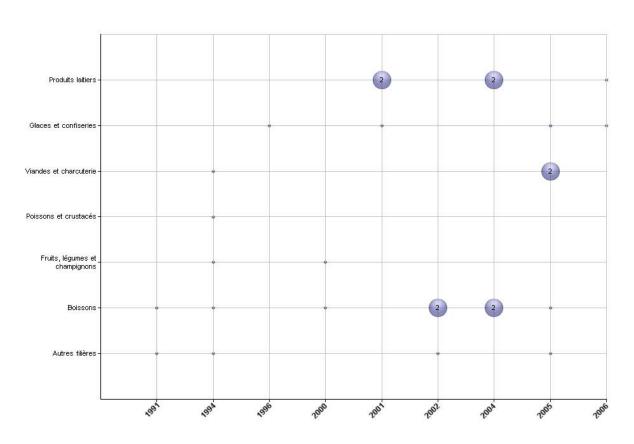
www.seb.fr



Evolution temporelle des dépôts de SEB



Extensions effectuées par SEB

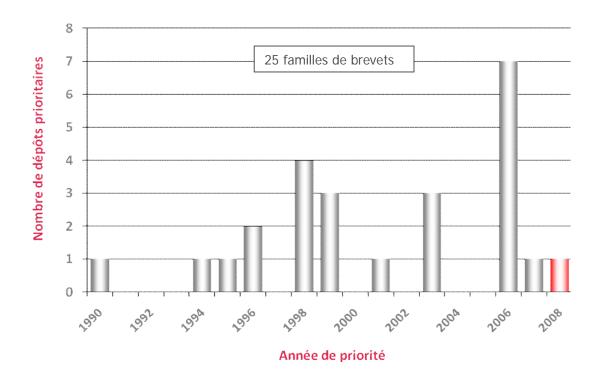


Evolution temporelle des dépôts de SEB par filière

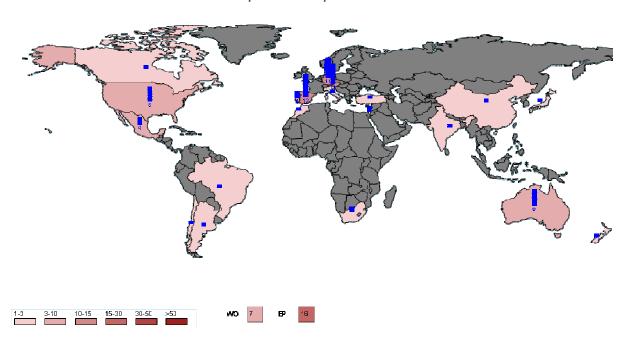
XEDA INTERNATIONAL

Xeda international est une société créée en 1976. Le groupe Xeda fabrique et propose des machines d'application, d'emballage et d'étiquetage individuel pour les fruits et légumes.

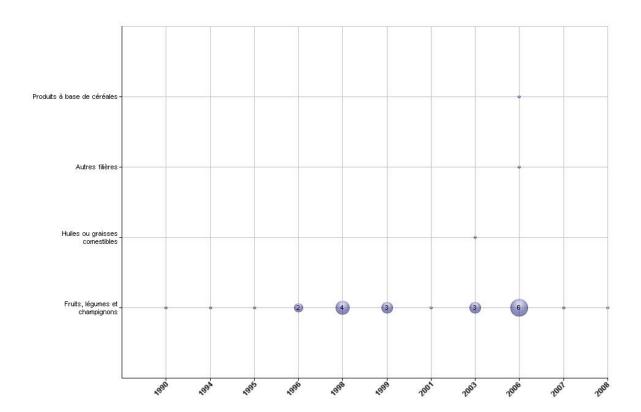
www.xeda-international.com/



Evolution temporelle des dépôts de Xeda International



Extensions effectuées par Xeda International



Evolution temporelle des dépôts de Xeda International par filière

Annexe 3 : Requêtes utilisées

Requête générale (Requête effectuée au mois de janvier 2010) :

((FR/PR ET (A22C OU A21D OU A23B OU A23C OU A23D OU A23F OU A23G OU A23J OU A23K OU A23L OU C12C OU C12F OU C12G OU C12H OU C12J OU C13D OU C13F OU C13J OU C13K)/IC ET PRD>1988))

Requêtes liées à la segmentation :

Autres filières	
Apiculture	A23L1/076:IC OR A23L1/08:IC
Café	A23F5*:IC
Oeufs et ovoproduits	a23b5*:IC OR A23J1/08:IC OR A23J1/09:IC OR A23L1/32:IC OR A23L1/322:IC
Potages et sauces	A23L1/39:IC OR A23L1/40:IC
Préparations à base noix ou graines	A23L1/36:IC OR A23L1/38:IC
Produits à base de cacao	A23G1*:IC OR A23G7*:IC
Thé	A23F3*:IC
Vinaigre	C12J*:IC

Boissons	
Alcool dénaturé	C12F*:IC
Appareillage	A47J31*:IC
Autres boisson alcoolisées	C12G3*:IC
Boissons diététiques	(A23L1/29:IC OR A23L1/30*:IC OR A23C9/20:IC OR A23G1/42:IC OR A23G4/12:IC OR A23G9/36:IC) AND (A23L2*:IC OR C12C*:IC OR C12F*:IC OR C12G*:IC OR C12H*:IC)
Boissons non alcoolisée	A23L2*:IC
Brassage de la bière	C12C*:IC
Extraction de l alcool	C12H3*:IC
Stérilisation, conservation et vieillissement	C12H1*:IC
Vin	C12G1*:IC

Desserts et confiserie	
Dessert, glace et confiserie	A23G3*:IC OR A23G4*:IC OR A23G9*:IC

Epices et condiments	
Assaisonnements divers	A23L1/238:IC OR A23L1/24:IC
Epices et condiments naturel	A23L1/221:IC OR A23L1/222:IC OR A23L1/223:IC OR
Epices et condiments naturei	A23L1/224:IC OR A23L1/225:IC
	A23L1/226:IC OR A23L1/227:IC OR A23L1/228:IC OR
Epices, agents aromatiques ou	A23L1/229:IC OR A23L1/23:IC OR A23L1/231:IC OR
condiments synthé	A23L1/232:IC OR A23L1/234:IC OR A23L1/235:IC OR
	A23L1/22*:IC
Sels de table - Substituts	A23L1/237:IC

Produits à base de céréales	
Conservation de la farine ou pate	A21D4*:IC
Conservation des graines comestibles	a23b9*:IC
Conservation des produits finis	A21D15*:IC
Méthodes de préparation	A21D8*:IC
Pâtes	A21D10*:IC
Préparations à base de céréales	A23J1/12:IC OR A23J3/14:IC OR A23J3/16:IC OR A23J3/18:IC OR A23L1/10*:IC OR A23L1/16*:IC OR A23L1/17*:IC OR A23L1/182:IC OR A23L1/186:IC OR A23L1/185:IC OR A23L1/18:IC
Produits à base d amidon	A21D13/06:IC OR C13K1/06:IC OR C13F3/00:IC OR A21D13/06:IC OR C13K1/06:IC OR A23L1/0522:IC OR A23L1/09:IC OR A23J1/16:IC OR A23L1/214:IC
Produits de boulangerie finis	A21D13*:IC
Produits diététiques	(A23L1/29:IC OR A23L1/30*:IC OR A23C9/20:IC OR A23G1/42:IC OR A23G4/12:IC OR A23G9/36:IC) AND (A21D*:IC OR A23J3/14:IC OR A23J3/16:IC OR A23J3/16:IC OR A23J3/16:IC OR A23J3/16:IC OR A23L1/10*:IC OR A23L1/16*:IC OR A23L1/17*:IC OR A23L1/182:IC OR A23L1/186:IC OR A23L1/185:IC OR A23L1/18:IC OR A21D13/06:IC OR C13K1/06:IC OR C13F3/00:IC OR A21D13/06:IC OR C13K1/06:IC OR A23L1/0522:IC OR A23L1/09:IC OR A23J1/16:IC OR a23b9*:IC OR A23L1/214:IC)
Rafraichissement des produits	A21D17*:IC
Traitement de la farine	A21D2*:IC OR A21D6*:IC

Fruits, légumes et champignons	
Appareillage	A23N*:IC
Marmelades ou confitures	a23I1/06*:IC OR a23I1/072:IC
Méthodes de conservation ou de murissement	a23b7*:IC
Préparations à base de champignons	A23L1/28:IC
Préparations à base de fruits et légumes	A23J1/14:IC
Produits diététiques	(A23L1/29:IC OR A23L1/30*:IC OR A23C9/20:IC OR A23G1/42:IC OR A23G4/12:IC OR A23G9/36:IC) AND (A23J1/14:IC OR A23L1/20*:IC OR A23L1/21*:IC OR A23L1/28:IC OR a23b7*:IC OR a23I1/06*:IC OR a23I1/072:IC OR a23I1/20*:IC OR a23I1/21*:IC)
Traitements des légumineuses	a23I1/20*:IC OR a23I1/21*:IC

Huiles et graisses comestibles	
Autres huiles ou graisses	A23D9*:IC
Compositions contenant une phase aqueuse	A23D7*:IC

Industrie sucrière	
Autres types de sucre	C13K13*:IC
Edulcorant	A23L1/236:IC OR A23L2/60:IC
Extraction du sucre à partir des mélasses	C13J*:IC
Fructose	C13K11*:IC
Glucose	C13K1/00:IC OR C13K1/02:IC OR C13K1/04:IC OR C13K1/06:IC OR C13K1/08:IC OR C13K1/10:IC
Lactose	C13K5*:IC
Maltose	C13K7*:IC
Préparation ou traitement des sucres bruts	C13F*:IC
Production des jus sucrés	C13D1*:IC OR C13D3*:IC
Sucre inverti	C13K3*:IC

Alimentation animale	
Alimentation animale	A23K*:IC OR A01K*:IC

Poissons, crustacés et fruits de mer	
Préparations à base de poisson	A23J1/04:IC OR A23L1/325:IC OR A23L1/326:IC OR
ou fruit de la mer	A23L1/327:IC OR A23L1/328:IC OR A23L1/33*:IC OR a23j3/20:IC
Produits diététiques	(A23L1/29:IC OR A23L1/30*:IC OR A23C9/20:IC OR A23G1/42:IC OR A23G4/12:IC OR A23G9/36:IC) AND (A23J1/04:IC OR A23L1/325:IC OR A23L1/326:IC OR A23L1/327:IC OR A23L1/328:IC OR A23L1/33*:IC OR a23j3/20:IC OR a22c25*:IC OR a22c29*:IC)
Traitement de coquillages ou crustacés	a22c29*:IC
Traitement du poisson	a22c25*:IC

Produits laitiers	
Conservation du lait	A23C3*:IC
Préparation à base de lait	A23C9*:IC OR A23J1/22:IC OR A23J3/08:IC OR A23J3/10:IC
Préparations à base de babeurre	A23C17*:IC
Préparations à base de beurre	A23C15*:IC
Préparations à base de crème	A23C13*:IC
Préparations à base de fromage	A23C19*:IC
Préparations à base de petit-lait	A23C21:IC OR A23J1/20:IC
Produits diététiques	(A23L1/29:IC OR A23L1/30*:IC OR A23C9/20:IC OR A23G1/42:IC OR A23G4/12:IC OR A23G9/36:IC) AND (A23C*:IC OR A23J1/22:IC OR A23J3/08:IC OR A23J3/10:IC OR A23L1/19:IC OR A23J1/20:IC)
Succédanés de la crème	A23L1/19:IC
Succédanés du fromage	A23C20*:IC
Succédanés du lait	A23C11*:IC
Techniques laitières	A23C1/*:IC OR A23C7*:IC

Filière viande et charcuterie	
Préparations à base de viande	A23J1/02:IC OR A23J1/06:IC OR A23J3/04:IC OR A23J3/06:IC
	OR A23J3/12:IC OR A23L1/31*:IC
Produits diététiques	(A23L1/29:IC OR A23L1/30*:IC OR A23C9/20:IC OR A23G1/42:IC
	OR A23G4/12:IC OR A23G9/36:IC) AND (A23J1/02:IC OR
	A23J1/06:IC OR A23J3/04:IC OR A23J3/06:IC OR A23J3/12:IC
	OR A23L1/31*:IC OR A22C5*:IC OR A22C7*:IC OR A22C9*:IC
	OR A22C1*:IC OR A22C21*:IC)
Traitement de la viande	A22C5*:IC OR a22c7*:IC OR a22c9*:IC OR a22c1*:IC
Traitement de la volaille	A22c21*:IC

Compléments alimentaires et additifs	
Acides-aminés	A61K38*:IC OR A23L1/305:IC OR a21d2/26:IC
Agent aromatique	C12J1/08:IC OR A23L1/234:IC OR A23F5/46:IC OR A23L1/226:IC OR A23F3/40:IC OR A23F3/14:IC OR C12G3/07:IC OR C12G3/06:IC OR A23L2/64:IC OR A23L2/56:IC OR A23L1/235:IC OR A23L1/234:IC OR A23L1/232:IC OR A23L1/231:IC OR A23L1/23:IC OR A23L1/229:IC OR A23L1/228:IC OR A23L1/227:IC OR A23L1/226:IC OR A23L1/221:IC
Agent colorant	A23G3/32:IC OR C12C5/04:IC OR A23L2/58:IC OR A23L1/275:IC OR A23L1/272:IC OR A23L1/27:IC
Agents de conservation	A23C19/10:IC OR A23C15/20:IC OR A23C13/10:IC OR A23C3/08:IC OR A23L2/44
Agents gélifiants ou épaississants	A23L1/05*:IC
Algues	A61K36/02:IC OR A61K36/03:IC OR A61K36/04:IC OR A61K36/05:IC
Anti-oxydant	a61p39/06:IC OR a61p17/18:IC
Champignons	A61K 36/06*:IC OR A61K 36/07*:IC
Edulcorant	A23L2/56:IC OR A23L2/60:IC OR A23L1/236:IC
Emulsifiants	A23L1/035:IC
Plantes	A61K36/09:IC OR A61K36/1*:IC OR A61K36/2*:IC OR A61K36/3*:IC OR A61K36/4*:IC OR A61K36/5*:IC OR A61K36/6*:IC OR A61K36/7*:IC OR A61K36/8*:IC OR A61K36/9*:IC
Sels	A23B4/027:IC OR A23B4/023:IC OR A23B4/02:IC OR A23C19/082:IC OR A23L1/304:IC OR A23L1/237:IC
Vitamine - Antibiotique	A23G9/36:IC OR A23G4/12:IC OR A23G1/42:IC OR A23L1/303:IC OR A23L1/302:IC OR A23C19/11:IC OR A23C13/16:IC OR A23C9/158:IC OR a21d2/22:IC OR a23k1/17:IC

Procédés et techniques	
. 100000 ot toominquo	A23I3/34:IC OR A23I3/3454:IC OR A23I3/3472:IC OR
	A23I3/3481:IC OR A23I3/349:IC OR A23I3/3499:IC OR
	A23L3/3508:IC OR A23I3/3517:IC OR A23I3/3526:IC OR
Autres traitements chimiques	A23I3/3535:IC OR A23I3/3544:IC OR A23I3/3553:IC OR
	A23I3/3562:IC OR A23I3/358:IC OR A23I3/3589:IC OR
	A23I3/3598:IC OR A23L3/37:IC OR A23L3/42:IC OR
	A23L1/277:IC OR A23B4/14:IC OR A23B4/033:IC OR
	A23B4/08:IC OR A23B4/18:IC OR A23B4/24:IC OR A23B5/05:IC OR A23B5/08:IC OR A23B5/12:IC OR A23B5/18:IC OR
	A23B5/20:IC OR A23B5/12:IC OR A23B5/18:IC OR A23B7/02:IC OR A23B5/20:IC OR A23B7/02:IC OR A23B7/
	OR A23B7/05:IC OR A23B7/08:IC OR A23B5/025:IC OR
	A23B7/14:IC OR A23B7/153:IC OR A23B7/157:IC OR
	A23B7/158:IC OR A23B7/159:IC OR A21D2/40:IC OR
	C12C1/047:IC OR C12H1/10:IC OR C13J1/02:IC OR C13J1/04:IC
	OR C13J1/06:IC OR A21D2/40:IC OR A23B9/16:IC OR
	A23J3/32:IC
Centrifugation	b04*:IC OR C13F1/06:IC OR C12G1/09:IC OR C13F1/10:IC OR
	C12H1/065:IC OR C12C7/175:IC
	A23B9/12:IC OR A23B4/06:IC OR A23B4/07:IC OR A23B4/08:IC
	OR A23B4/09:IC OR A23B5/04:IC OR A23B5/045:IC OR
	A23B5/05:IC OR A23B5/055:IC OR A23B7/04:IC OR
	A23B7/045:IC OR A23B7/05:IC OR A23B7/055:IC OR
Congélation	A23B9/10:IC OR A23B9/12:IC OR A23L3/36:IC OR A23L3/365:IC
Congolation	OR A23L3/37:IC OR A23L3/375:IC OR A23L2/12:IC OR
	C12G3/14:IC OR A23J3/24:IC OR G01N25/04:IC OR F26B5/06:IC
	OR F26B5/10:IC OR A23C3/04:IC OR F25C*:IC OR A23F3/24:IC
	OR A23F5/30:IC OR F25D31/00:IC OR G01K11/06:IC OR
	A23C1/06:IC OR G01N25/14:IC OR B01D59/08:IC
Distillation	C12G3/12 :IC OR B01D3*:IC OR C11B3/12:IC
	C12H3/02:IC OR A23C1/12:IC OR A23C1/00:IC OR A23C1/06:IC
	OR C13F1/00:IC OR A23F5/28:IC OR A23F3/22:IC OR
Evaporation / Concentration	A23C1/06:IC OR A23L2/14:IC OR A23L2/12:IC OR A23L2/10:IC
	OR A23L2/08:IC OR B01D1/*:IC OR C13g:IC OR C02F1/12:IC OR
	C02F1/04:IC OR f25b39*:IC OR F25D7/00:IC
	A23L2/04:IC OR A23L2/06:IC OR C12H3/00:IC OR C12G1/032:IC
Extraction	OR C13D1/02:IC OR C13D1/08:IC OR C13D1/12:IC OR
Extraction	C13D1/14:IC OR C13J:IC OR A23F3/16:IC OR A23F3/18:IC OR
	A23F5/24:IC OR A23F5/26:IC OR a23n1/0*:IC
Extrusion	b29c47*:IC OR a23j3/26:ic OR A23P1/12*:IC
	(C12G1/02*:IC OR A23L1/23:IC OR G01N7/20:IC OR
	A23B4/12:IC OR A23B7/10:IC OR C12G3/02:IC OR C12C11*:IC
Fermentation	OR C12G1/073:IC OR C12M1/113:IC OR C12F3/00:IC OR
	A23G1/02:IC OR A24B3/12:IC OR A01C3/02:IC OR A23L1/105:IC
	OR C12M1/107:IC OR A23L1/218:IC OR A23L1/186:IC OR
	C12F3/04:IC OR A01N63/02:IC OR C12N1/22:IC OR
	A01N63/00:IC OR A23C9/12*:IC OR c12p*:IC OR A23L1/202:IC
	OR C12G3/08:IC)
	01.01200000

Filtration / ultrafiltration	B29B13/10:IC OR C10G31/09:IC OR C25D21/06:IC OR D06F39/10:IC OR A23L2/72:IC OR G01T7/04:IC OR F02K9/54:IC OR B03C3/155:IC OR B22D11/119:IC OR B01D35/00:IC OR B01D46*:IC OR B01D24/18:IC OR E21B43/02:IC OR C12H1/07*:IC OR C10G33/06:IC OR B01D33/17:IC OR B01D15/34:IC OR C22B3/22:IC OR C12M1/12:IC OR B01D33/35:IC OR B01D29/96:IC OR C07K1/34:IC OR C10G73/04:IC OR B01D29/96:IC OR B01D24*:IC OR B01D25*:IC OR B01D27*:IC OR B01D29*:IC OR B01D3*:IC OR a23I2/74:IC OR B01D61*:IC OR C10M175/06:IC OR A23C9/142:IC OR C12M3/06:IC OR B60H3/06:IC OR C25D21/06:IC OR F04B39/16:IC OR F04B53/20:IC OR F16N39/06:IC OR G01N29/42:IC OR C13D3/16:IC OR C13J1/08:IC OR a23c9/144:IC OR c12c7/16*:IC OR c12c7/17:IC OR a01j9/02:IC OR a01j11/06:IC OR a23c9/148:IC
Fumage	a23b4/16:IC OR a23b4/04*:IC OR a23b4/05*:IC OR a23b9/18:IC OR a23b9/20:IC OR a23b9/22:IC OR A23B5/10:IC OR A23L3/3409:IC OR A23B7/144:IC OR A23B7/148:IC OR A23B7/152:IC OR A23L3/3418:IC OR A23L3/3445:IC OR A23L3/3436:IC OR A23L3/3427:IC
Irradiation et traitement électrique	A23L2/48:IC OR A23L1/025:IC OR A23B9/06:IC OR A23B9/04:IC OR A23B7/015:IC OR A23B7/015:IC OR A23B5/015:IC OR A23B5/015:IC OR A23B5/015:IC OR A23B5/01:IC OR A23B4/056:IC OR A23B4/015:IC OR A23B4/01:IC OR A21D15/06:IC OR A21D6/00:IC OR A23C3/07:IC OR C12H1/16:IC OR C12H1/06:IC OR C12C1/053:IC OR A23L3/54:IC OR A23L3/28:IC OR A23L3/26:IC OR A23L3/005:IC OR A23L2/50:IC OR A23L2/48:IC OR A23L1/025:IC OR A23L3/54:IC OR A23L3/28:IC OR A23L3/26:IC OR A23L3/005:IC OR A23L2/50:IC OR A23L3/28:IC OR A23L3/26:IC OR A23L3/005:IC OR A23L2/50:IC OR A23L3/28:IC OR A23L1/025:IC OR A23L3/01:IC OR A23L3/32:IC
Pressage	B30B*:IC
Procédés Enzymatiques non liés à la fermentation	A23B5/14:IC OR A23B4/22:IC OR A23B4/20:IC OR A23G9/36:IC OR A23G4/12:IC OR A23G1/42:IC OR A23F3/10:IC OR A21D8/04:IC OR A23C21/02:IC OR A23C19/04:IC OR A23C19/032:IC OR A23C17/02:IC OR A23C13/16:IC OR A23C9/127:IC OR A23C9/12:IC OR A23C3/08:IC OR C12H1/15:IC OR C12G1/022:IC OR A23L3/3571:IC OR A23L3/3463:IC OR A23L2/84:IC OR A23L1/105:IC OR A23J3/34:IC OR A23B9/28:IC OR A23B9/26:IC OR A23B7/155:IC OR A23B7/154:IC OR A23B5/16:IC OR A23B5/14:IC OR c12n9*:IC OR c12n11*:IC
Salage	A23C19/064:IC OR a23b4/02*:IC
Séchage / étuvage / lyophilisation	C12C1/073:IC OR C08B30/06:IC OR A23B9/08:IC OR A23B5/02*:IC OR A23B4/03*:IC OR F26b*:IC OR A23G7/02:IC OR A23F5/28:IC OR A23F3/22:IC OR C13F5/00:IC OR A23C1/05:IC OR A23C1/04:IC OR A23C1/03:IC OR A23C1/01:IC OR A23C1/00:IC OR C12C3/02:IC OR C12C1/125:IC OR C12C1/12:IC OR C12C1/10:IC OR C12C1/10:IC OR A23L3/52:IC OR A23L3/50:IC OR A23L3/48:IC OR A23L3/46:IC OR A23L3/40:IC OR A23L3/40:IC OR A23L3/40:IC OR A23L3/40:IC OR A23B7/03:IC OR A23B7/028:IC OR A23B7/026:IC OR A23B7/024:IC OR A23B5/03*:IC OR A23F5/32:IC OR A23F3/26:IC OR

France Innovation Scientifique & Transfert FRINNOV

83 Boulevard Exelmans

75016 PARIS

Tél.: +33 (0)1 40 51 00 90 Fax: +33 (0)1 40 51 78 58

www.frinnov.fr